

EnJeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

**DES ERREURS
HISTORIOGRAPHIQUES**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Marie José CHOMBART DE LAUWE

RÉDACTEURS EN CHEF
Yves LESCURE, Frédéric ROUSSEAU

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS
Jacques ARON, Charles HEIMBERG, Yannis THANASSEKOS

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Caroline LANGLOIS

COMITÉ DE RÉDACTION
*Jean-Michel ANDRÉ - Corinne BENESTROFF - Arnaud BOULLIGNY - Roger BORDAGE
Vanina BRIÈRE - Laurence DE COCK - Latefa FAÏZ - Thomas FONTAINE - Benjamin GILLES
Bertrand HAMELIN - Valérie IGOUNET - Peter KUON - Charlotte LACOSTE - Sébastien LEDOUX
Carole LEMÉE - Cyrille LE QUELLEC - Julien MARY - Jacques MOALIC - Albert MINGELGRÜN
Christophe PÉCOUT - Michel PIERRE - François RASTIER - Serge RAYMOND - Tristan STORME
Geneviève VAN CAUWENBERGE - Bruno VÉDRINES*

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION

PRÉSIDENT
Serge WOLIKOW

MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

*Jean Michel ANDRÉ - Jacques ARON - Arnaud BOULLIGNY - Aleth BRIAT
Claudine CARDON-HAMET - Marie José CHOMBART DE LAUWE - Joëlle DUSSEAU
Gaël EISMANN - Michel FABRÉGUET - Thomas FONTAINE - Bernard GARNIER - Jean GAVARD
Patricia GILLET - Charles HEIMBERG - Peter KUON - Carole LEMÉE - Cyrille LE QUELLEC
Christine LEVISSE-TOUZÉ - Bruno LEROUX - Yves LESCURE - Agnès MAGNIEN
François MARCOT - Michel PIERRE - Jean QUELIEN - Serge RAYMOND - François ROUQUET
Frédéric ROUSSEAU - Robert STEEGMANN - Rita THALMANN - Yannis THANASSEKOS
Laurent VEYSSIÈRE - Barbara VORMEIER - Jean VIGREUX*

Un grand merci à Julia Pardatscher pour sa participation.

©Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD)
30, bd des Invalides - 75007 Paris
www.fmd.asso.fr - email : revue.en.jeu@gmail.com - téléphone : 01 47 05 81 50.
ISSN : 2269-2347 ISBN : 978-2-9509877-1-6
Pour toute commande librairie : veuillez contacter directement la FMD.

En Jeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

DES ERREURS HISTORIOGRAPHIQUES



FONDATION POUR
LA MÉMOIRE
DE LA DÉPORTATION

SOMMAIRE

DES ERREURS HISTORIOGRAPHIQUES PAGE 09

*Dossier coordonné par Thomas Fontaine,
Bertrand Hamelin et Yannis Thanassekos*

Pourquoi s'intéresser au problème des erreurs historiographiques ? PAGE 10

Yannis THANASSEKOS, Bertrand HAMELIN et Thomas FONTAINE

Statut de l'erreur en sciences sociales et en sciences de la nature PAGE 16

Stefan GOLTZBERG

La chasse aux erreurs : Lucien Febvre révélé par ses critiques PAGE 30

Olivier LÉVY-DUMOULIN

**L'erreur d'Olga Wormser-Migot sur les chambres à gaz de Ravensbrück
et de Mauthausen** PAGE 44

Bertrand HAMELIN et Thomas FONTAINE

Un livre très attendu : *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, de François Azouvi PAGE 60

Thomas FONTAINE et Yannis THANASSEKOS

Interview de François Azouvi autour de son ouvrage *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire* PAGE 64

Yannis THANASSEKOS et Thomas FONTAINE

**Silence et oubli de la mémoire de la Shoah : une «illusion»
historiographique ?** PAGE 76

Sébastien LEDOUX

Négationnisme et erreurs historiographiques PAGE 94

Valérie IGOUNET

**De l'erreur historiographique au théâtre. *Le Vicaire et la question
du silence de Pie XII. 1963-2013*** PAGE 102

Muriel GUITTAT-NAUDIN

**Chronique des enjeux d'histoire scolaire : à propos des erreurs
historiographiques** PAGE 116

Laurence DE COCK et Charles HEIMBERG

VIE ASSOCIATIVE PAGE 125

Nouvelles du monde associatif de la déportation

Rubrique coordonnée par Yves LESCURE

Comment se procurer la revue PAGE 136

Contribuer à la revue PAGE 137

DES ERREURS HISTORIOGRAPHIQUES

*Dossier coordonné par Thomas Fontaine,
Bertrand Hamelin et Yannis Thanassekos*

Pourquoi s'intéresser au problème des erreurs historiographiques ?

Yannis THANASSEKOS, Bertrand HAMELIN et Thomas FONTAINE

« L'erreur n'est pas pour [l'historien] seulement un corps étranger qu'il s'efforce d'éliminer [...], il la considère comme un objet d'étude sur lequel il se penche lorsqu'il s'efforce de comprendre l'enchaînement des actions humaines. »
Marc Bloch, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre [1921]*¹

En tant que discipline à prétention scientifique, l'histoire progresse-t-elle par « essais », « erreurs » et « correction d'erreurs » – selon l'un des schémas classiques de l'épistémologie, c'est-à-dire l'étude, des sciences ? Dans ce cas, cette démarche serait d'autant plus significative pour elle que ses erreurs pourraient affecter tour à tour le niveau factuel, le traitement des sources et ses dispositifs d'explication et d'interprétation des faits, des événements et des processus. En histoire, les notions d'erreur et de vérité ont-elles le même statut et s'opposent-elles de la même façon que dans les sciences dites « dures » ? Qu'est-ce qu'une erreur historiographique ? Quelles peuvent en être les sources ? Dans la formulation de problèmes ? Dans la méthode de constitution des corpus ? Dans le traitement des sources ? Dans la méthodologie générale qui préside aux interprétations ? Dans l'établissement des chaînes de causalité ? Dans l'écriture ? Ces erreurs ont-elles le même statut

épistémologique ? Certes, une application défectueuse ou peu scrupuleuse des règles de la critique historique peut être plus ou moins facilement détectable, de même que des anachronismes ou des a priori téléologiques, mais cette liste d'erreurs flagrantes et classiques épouse-t-elle le problème ? Ce champ de mines qu'est la critique historique des matériaux, des documents et des traces que nous a légués le passé ne devient-il pas hautement inflammable dès lors que, comme de nos jours, témoins et témoignages revendiquent leur statut de sources historiques à part entière – faisant ainsi signe à l'idée antique d'après laquelle la mémoire serait la matrice de l'histoire ?

UN OBJET D'ÉTUDE DÉLAISSÉ

On pourrait multiplier ces questions. Constatons pour le moment que les sciences humaines, l'histoire en particulier, souvent oubliées de leur passé, se sont montrées fort peu disposées

à se pencher sur leurs erreurs et par conséquent sur les processus de leur production et de leur rectification. Pourtant, une telle étude pourrait s'avérer riche et féconde en leçons multiples, non seulement pour identifier les sources des erreurs et donc pour nous en préserver dans les travaux à venir, mais aussi pour mieux comprendre la complexité, la fragilité, les aléas, les incertitudes, les apories voire l'étrangeté du travail historique – et par là même pour mieux comprendre le métier d'historien et la vulnérabilité de l'historien.

Il y a donc lieu de s'interroger sur le *pourquoi* de l'absence de ce type de préoccupations dans le questionnaire de l'historiographie et de l'épistémologie de l'histoire alors même que, depuis longtemps, l'histoire et la sociologie des sciences physico-mathématiques ou naturelles se sont penchées sur la production, la réception et la possible contribution des erreurs à la dynamique de ces disciplines, notamment dans le cadre des *science studies*. Pourquoi une telle approche est-elle exceptionnelle en histoire des sciences humaines, et notamment en historiographie ? Dans ce dernier domaine, les erreurs ne sont

généralement envisagées qu'en contrepoint de la thèse rectificatrice, mais elles ne font pas en elles-mêmes l'objet de l'étude. Sous réserve d'erreurs ou d'omissions, la bibliographie sur le sujet est étique¹.

Plusieurs hypothèses peuvent être invoquées pour comprendre cette situation. D'une part, l'histoire de l'historiographie telle qu'elle s'écrit n'échappe pas toujours à une tendance à construire des palmarès mettant en valeur les travaux les plus représentatifs des avancées de la recherche historique. Une telle approche n'invite certes pas à s'interroger sur le problème des erreurs dans l'historiographie, et comme l'écrit Gérard Noiriel, « on serait plus convaincu du caractère "désintéressé" de ces études si elles abordaient aussi le problème de savoir comment en étant juge et partie, il est néanmoins possible de rester "objectif" »². D'autre part, le caractère iconoclaste voire désobligant d'une telle démarche, qui conduit à pointer et à étudier les erreurs des autres, n'est peut-être pas étranger à cette position de repli sur le sujet. Affronter le problème de l'erreur historiographique conduit en effet à prendre en compte les mémoires parfois

1. Des éléments de réflexion dans : Christiane Chauviré (dir.), *Dynamique de l'erreur*, Paris, EHESS, 2009 ; « L'erreur », *Le Temps des Savoirs*, n°2, 2000.

2. Gérard Noiriel, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, p. 327.

conflictuelles de la discipline historique et de ses représentants. On objectera que des éléments comparables auraient pu dissuader les chercheurs en histoire des sciences naturelles et physico-mathématiques de s'intéresser aux erreurs. Il n'en est pourtant rien ; peut-être doit-on dès lors formuler l'hypothèse que la raison de ce retrait tient à une difficulté spécifique de l'étude des erreurs historiographiques, qui est le caractère incertain et révocable de leur « statut » d'erreur. Probablement discutera-t-on d'ailleurs le fait de savoir si certaines des erreurs étudiées dans ce dossier constituent effectivement des erreurs...

AXES DE RECHERCHES

Nous estimons néanmoins que l'erreur historiographique vaut d'être étudiée selon des perspectives comparables à celles qui sont au cœur des *science studies* : nous avons fait l'hypothèse que l'erreur constitue un excellent angle d'observation des mécanismes de perception et de réception, des structures et des dynamiques du champ de la recherche historique et des rapports entre la discipline historique et la société. On pourra certes s'interroger sur la pertinence de ce transfert des réflexions propres aux sciences physico-mathématiques et naturelles au cas des sciences humaines, mais il nous semble qu'il s'agit d'une orientation fructueuse.

Pour aborder cette *terra incognita* ou *terra nullius*, il convenait, préalablement aux études empiriques, d'interroger la

notion d'erreur dans une perspective interdisciplinaire. C'est l'objet des deux premières contributions du philosophe Stefan Goltzberg et de l'historien Olivier Lévy-Dumoulin. Le premier montre la variété des acceptations de la notion selon les champs disciplinaires et montre la richesse scientifique de l'étude de l'erreur en sciences humaines. Le second, spécialiste d'historiographie, propose une étude de cas, la place des erreurs dans le travail critique de Lucien Febvre, qui lui permet de présenter la pluralité de l'erreur en histoire et de montrer comment la perception de l'erreur est un élément majeur de l'affirmation et de l'identité du cofondateur des *Annales*.

Notre objectif était, parallèlement à ces indispensables propositions théoriques, de fournir plusieurs études empiriques sur le problème des erreurs dans l'historiographie singulière des grands conflits contemporains, de la répression et des massacres de masse, sujets de cette revue. C'est là la fonction des quatre études qui suivent les articles de Stefan Goltzberg et Olivier Lévy-Dumoulin. Comme toujours lorsqu'on est en face d'un champ de réflexion peu expérimenté et dépourvu de tradition, nous avions choisi un *pattern* d'erreurs dont l'étude pouvait s'avérer féconde. Aussi, parmi les erreurs qui ont marqué l'historiographie de la Seconde Guerre mondiale et, singulièrement, l'histoire de la Déportation, nous en avions retenu une qui nous semble paradigmique, celle de l'historienne Olga Wormser-Migot (1912-2002) sur les

chambres à gaz de Ravensbrück et de Mauthausen. L'erreur d'Olga Wormser-Migot ayant déjà fait l'objet d'évocations et d'études dans des travaux d'historiographie de la Déportation, il a été possible d'élaborer un questionnement général dans lequel se sont inscrits les auteurs de ce dossier.

La production de l'erreur

Il s'agit là probablement de la question la plus difficile à aborder, mais plusieurs auteurs se penchent dans ce dossier sur le mécanisme et les conditions de la production de quelques notables erreurs historiographiques. Ainsi, Sébastien Ledoux montre comment s'est fixée dans l'historiographie l'idée d'un oubli du génocide juif, en revenant notamment sur le rôle de l'Association des anciens déportés juifs de France dans la commémoration du Vel' d'Hiv' dès les années 1950. Muriel Guittat-Naudin montre quant à elle le poids d'une œuvre non proprement historique, en l'occurrence la célèbre pièce de théâtre de Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, dans la formation de la représentation collective de la position du pape Pie XII face au génocide des Juifs. Il est en revanche impossible de se prononcer sur la formation de l'erreur d'Olga Wormser-Migot sur l'existence des chambres à gaz de Ravensbrück et Mauthausen. Pas plus que les autres auteurs s'étant penchés sur le problème, Thomas Fontaine et Bertrand Hamelin n'ont pas d'explication convaincante à produire sur ce point. Ils remarquent cependant que cette erreur, qui est due à

une volonté d'écartier le témoignage des déportés, constituait peut-être pour l'historienne un mode d'affirmation auprès de ses pairs, à une époque où l'utilisation du témoignage dans les sciences humaines n'était pas encore l'objet d'une réflexion approfondie.

La réception de l'erreur et sa diffusion à l'intérieur et hors du champ historiographique

Ce problème est en revanche au cœur de la contribution sur l'erreur d'Olga Wormser-Migot, ses auteurs s'intéressant tant à la réception de l'erreur dans le champ scientifique qu'à la réception hors-champ, dans ce cas précis au sein du milieu déporté. Bertrand Hamelin et Thomas Fontaine mettent ainsi en évidence le caractère contrasté et l'évolution dans le temps de cette réception. Muriel Guittat-Naudin suit la même démarche en s'intéressant à la diffusion de la conception de Rolf Hochhuth dans la société. Valérie Igouret s'intéresse à une réception particulière, à savoir la manière dont le négationniste Robert Faurisson s'empare des erreurs des historiens pour nourrir ses assertions. Sébastien Ledoux étudie la manière dont l'idée d'un oubli du génocide s'est fixée au sein de la communauté des historiens, au point de devenir un *topos* de l'historiographie. Le point commun des contributions proposées est de montrer que l'étude d'une erreur historiographique permet d'aborder selon un angle renouvelé le fonctionnement du champ scientifique, en étudiant les conditions intellectuelles, sociales et

politiques de la réception ou de la diffusion de l'erreur. L'interview de François Azouvi, l'auteur du *Mythe du grand silence*, qui relit totalement la question de la mémoire du génocide en France, revient beaucoup sur cette dimension de la réception et de la diffusion d'une « doxa ».

Erreur historiographique et perspectives nouvelles de réflexion et de recherche

L'idée est pour nous acquise : l'erreur est susceptible de jouer un rôle positif dans le développement de la connaissance scientifique, car elle oblige à la réfutation démontrée. L'erreur traquée et décelée est même, comme le montre l'analyse d'Olivier Lévy-Dumoulin à propos de la conception de l'erreur historiographique chez Lucien Febvre, un élément-clé de la définition d'un projet intellectuel et scientifique, ici celui des *Annales*. En quelque sorte, c'est parce qu'il existe des formes erronées de la recherche en histoire et de l'écriture historiographique qu'il est possible de présenter et d'illustrer une conception autre de la discipline.

La perception de l'erreur amène par ailleurs les chercheurs à proposer d'autres analyses, en forme de réponse critique : c'est le sens même des contributions ici présentées par Sébastien Ledoux et Muriel Guittat-Naudin, dont le propos ne se limite pas à l'analyse de l'erreur, mais inclut sa réfutation. Cependant, il arrive qu'une

erreur historiographique ne soit guère fructueuse : c'est ce que concluent Thomas Fontaine et Bertrand Hamelin de leur recherche sur l'erreur d'Olga Wormser-Migot, stérilisée par la polémique et dont la réfutation a longtemps été considérée, paradoxalement, comme un résultat non scientifique – et ce fait même en dit long sur certains habitus des historiens professionnels.

Si partiels soient les résultats de ces recherches, nous espérons que les contributions publiées participeront d'une réflexion sur les manières de renouveler les approches de l'histoire de l'historiographie. En effet, il ne suffit pas d'adopter en apparence ce qu'Antoine Prost caractérisait comme les « postures valorisantes »¹ de l'historien, à savoir être novateur et démystificateur, encore faut-il qu'une proposition novatrice et démystificatrice soit suivie de recherches validant ou réfutant les hypothèses émises.

Soucieuse de s'adresser aussi aux enseignants d'histoire du secondaire ainsi qu'aux didacticiens, la revue inaugure dans ce numéro une chronique des enjeux d'histoire scolaire, sous la responsabilité de Laurence de Cock et Charles Heimberg. La première chronique est consacrée à l'intérêt d'aborder en classe ce problème des erreurs historiographiques.

1. Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Points Seuil, 1996, p. 283.

EJ Statut de l'erreur en sciences sociales et en sciences de la nature

Stefan GOLTZBERG - Philosophie et linguiste, chercheur Fondation Wiener-Anspach à l'université de Cambridge. Domaines de recherche : philosophie, linguistique, logique et théories de l'argumentation.

Résumé : L'erreur est ici étudiée au travers de plusieurs disciplines, dont la linguistique, le droit, l'épistémologie et la psychanalyse. Le concept d'erreur est défini et opposé à de multiples phénomènes qui partagent avec lui certains traits, comme le mensonge ou l'illusion (au sens de Freud). La question est soulevée de savoir quel est le statut de l'erreur; est-ce un mal à éviter ou bien ne peut-on pas plutôt lui trouver une certaine utilité, voire une positivité? Peut-on s'immuniser contre le risque d'erreur? Le cas de la théologie et celui du système juridique sont envisagés.

Summary: The error is studied here through several disciplines, including linguistics, law, epistemology and psychoanalysis. The concept of error is defined and contrasted with phenomena that are closely related, such as lying and illusion (according to Freud). What is the status of error? Is it necessarily negative or does it rather contain something useful or even positive? Can you be immune from errors – and if so, how? The cases of theology and legal systems are explored.

Mots-clés : épistémologie, philosophie du langage, pragmatique, philosophie du droit

La place de la réflexion sur l'erreur est centrale en philosophie, en science et en droit. En réalité, l'erreur est une composante centrale de toute réflexion sur le vrai, le juste et le bien. En histoire comme en historiographie, le risque d'erreur hante les esprits et justifie les précautions méthodologiques. Il existe, du reste, un grand nombre de types d'erreurs : l'erreur morale, l'erreur de jugement, l'erreur de droit, l'erreur typographique, l'erreur de catégorie, pour ne citer que quelques-unes¹.

La notion d'erreur possède au moins deux grands types de définitions : un sens actif et un sens passif. Au sens actif, l'erreur est un *acte* de l'esprit qui juge vrai ce qui est faux ou inversement. Le sens passif est celui, non d'un acte, mais d'un *état* d'esprit qui juge vrai ce qui est faux ou inversement. Dans le sens actif, on *commet* une erreur ; au sens passif, on *est* dans l'erreur. Cette double définition appelle trois remarques.

1. Je tiens à remercier, pour leurs remarques, Noémie Benchimol, Jennifer Nigri, Oriane Petteni, ainsi, notamment, que les évaluateurs de la contribution.

Premièrement, l'erreur est manifestement définie en prenant en compte le vrai et le faux, or ce choix n'est pas automatique¹. En effet, il semble que l'erreur soit ici définie (au sens actif comme au sens passif) comme en opposition au vrai : l'erreur est un type de jugement faux. Par comparaison, il n'est pas certain que d'autres notions proches de l'erreur soient à définir comme discours ou jugement faux : la fiction, l'illusion ou le mensonge ne requièrent pas autant que l'erreur la composante de fausseté. En outre, si une erreur dans l'exécution d'un morceau de musique peut éventuellement se laisser décrire comme une erreur sémantique (une inadéquation avec le texte de la partition), il en va différemment d'une erreur de stratégie, au sens d'une erreur quant à la meilleure stratégie à adopter, laquelle doit s'apprécier non pas en termes de vrai ou de faux mais en termes d'opportunité et d'efficacité. Il n'est pas faux, aux échecs, de sortir les tours avant les cavaliers, c'est pourtant bel et bien considéré, en général, comme une erreur de tactique ou de stratégie échiquierne.

Deuxièmement, l'erreur est conçue tantôt comme un acte (de l'esprit)

tantôt comme un état (d'esprit). Ces deux sens sont liés ; en effet, un état d'esprit peut conduire quelqu'un à poser un acte. Le cas le plus simple est celui d'une personne qui est dans l'erreur et qui de ce fait *commet* une erreur en exprimant son état d'esprit. Pour autant, il est indispensable de maintenir la dualité acte/esprit, parce que le sens actif devrait inclure les erreurs que l'on commet même sans parler, celles qui consistent à se tromper en prenant un objet à la place d'un autre (c'est le sens de *mistake* en anglais²).

Troisièmement, s'il est manifeste qu'une erreur consiste dans un écart entre deux éléments (l'esprit et le monde, l'esprit et l'acte, la volonté et le contrat censé exprimer cette volonté), il n'est pas toujours évident de savoir lequel porte la responsabilité. En effet, lorsqu'un homme a fait ses courses et se rend compte que sa liste d'achat ne correspond pas à l'ensemble des achats effectués, plusieurs cas sont envisageables. Il peut s'agir d'une erreur commise lors des courses (du beurre acheté au lieu de la margarine), mais il peut également s'agir d'une autre chose : peut-être que l'erreur avait été commise lors de la rédaction de la liste des

1. Nous nous concentrerons sur les énoncés erronés et laisserons dans une certaine mesure de côté les erreurs consistant en une action. Ainsi, lorsque nous disons que l'erreur est liée au faux, il faut comprendre : l'énoncé erroné est lié au faux.

2. Austin, optimiste quant au rôle de l'étymologie comme indicateur de la signification des mots à travers le temps, se propose de montrer que les termes *mistake* et *error* ont conservé leur sens étymologique : « a word never – well, hardly ever – shakes off its etymology and its formation. In spite of all changes in and extensions of and additions to its meanings, and indeed rather pervading and governing these, there will still persist the old idea. In an *accident* something befalls: by *mistake* you take the wrong one : in *error* you stray » (Austin 1961 : 201-202). Ce qui compte peut-être davantage que le sens étymologique, c'est la différence entre *mistake* et *error* : une *mistake* est une erreur facilement identifiable, alors que l'on peut très bien savoir que l'on a commis une *error* sans savoir où exactement.

courses, auquel cas c'est la liste qu'il faut corriger¹ (Anscombe 1957).

Nous aurons à revenir sur chacun de ces points.

ERREUR ET VÉRITÉ

Si l'erreur se définit souvent par rapport au vrai, encore faut-il s'entendre sur ce que recouvre cette notion de vérité. Dominicy distingue la vérité sémantique, qui dépend du réel, et la vérité représentationnelle (Dominicy 2011 : 155). Si, voulant parler de Dupont, je dis « Durant est biologiste » (ce qui n'est pas vrai de Durant mais l'est de Dupont), la vérité sémantique est assurée, mais non la vérité représentationnelle. Cette opposition permet de maintenir un lien avec le réel et d'expliquer la différence entre plusieurs types d'erreurs (sémantiques ou représentationnelles). Selon le pragmatiste F.C.S. Schiller, la vérité et l'erreur ne sont pas des prédictats déterminés par le rapport au monde (comme « chien », « chat », « vert ») mais sont des prédictats de valeur (comme « bon », « ingénieux », « mal-sain ») (Schiller 1910 : 145) ; en outre, selon cet auteur, une théorie de l'erreur est requise par toute théorie de la vérité. Malheureusement, trop souvent, les

théories de la vérité ont été élaborées sans faire référence à l'erreur, du moins sans distinguer suffisamment l'erreur du faux en général. Schiller ajoute qu'un énoncé ne peut pas en soi constituer une erreur : « *No judgment, therefore, can be an error per se. It is an error in retrospect only, after it has been corrected.* » (Schiller 1910 : 150). Ce point est intéressant, bien que l'on ne comprenne pas bien pourquoi l'erreur devrait absolument être identifiée *rétrospectivement*. En effet, ne peut-on pas entendre un énoncé erroné et l'identifier immédiatement comme tel ? Toujours est-il que Schiller annonce une notion qui sera opportunément citée pour jeter quelque lumière sur le phénomène de l'erreur : la notion de polyphonie (Ducrot 1980 et 1984). Selon cette dernière, plusieurs voix, plusieurs points de vue, se font entendre dans les énoncés des langues naturelles². La désignation d'erreur est également un phénomène polyphonique dans la mesure où un point de vue décrit un autre point de vue comme erroné : si Pierre dit « Paul pense à tort qu'il pleut », Pierre prend position sur le caractère erroné de la pensée de Paul. En ce sens, on comprend mieux Schiller : la désignation d'une erreur est une désignation faite

1. « §32 Un homme part faire le marché, une liste de courses à la main. La relation de cette liste aux choses qu'il achète effectivement est exactement la même, que la liste lui ait été donnée par sa femme ou que ce soit la sienne propre. En revanche, la relation est différente si une liste des achats est établie par un détective qui l'a pris en filature. S'il a fait la liste lui-même, elle exprime son intention. Si c'est son épouse qui la lui a donnée, elle a le rôle d'un ordre. En quoi l'ordre et l'intention ont-ils la même relation à ce qui arrive, et non le rapport du détective ? Précisément en ceci que si la liste ne concorde pas avec ce que l'homme achète, et si c'est uniquement en cela que consiste l'erreur, alors l'erreur n'est pas dans la liste mais dans l'action (si sa femme lui disait : « Regarde, c'est écrit beurre et tu as acheté de la margarine », il pourrait difficilement répondre : « Quelle erreur, il faut rectifier cela », et remplacer le mot « beurre » par « margarine » sur la liste). En revanche, si le rapport du détective ne s'accorde pas avec ce que l'homme achète effectivement, l'erreur se trouve dans le rapport. » Anscombe, Gertrude Elizabeth M., *L'Intention*, traduit de l'anglais par Mathieu Maurice et Cyrille Michon, Paris, Gallimard, « Nrf Bibliothèque de philosophie », [1957], 2002, pp.106-107].

2. Les phénomènes les plus étudiés par les théories de la polyphonie sont la négation, l'écho, le présupposé, le sous-entendu, etc. (Ducrot 1980 et 1984).

par *autrui* (qu'il soit chronologiquement postérieur ou non). Une erreur suppose un *point de vue* porté par un agent sur les représentations d'un autre agent (y compris le même agent à un moment antérieur). Il n'est donc pas étonnant qu'un énoncé comme « Je suis en train de me tromper en disant cela » soit performativement contradictoire¹ au point de rappeler le paradoxe du menteur (celui qui dit « Je mens » et qui s'il ment produit un énoncé vrai et s'il dit la vérité produit un énoncé faux).

En ce sens, dire d'un énoncé qu'il est erroné, c'est dire qu'il s'éloigne (involontairement) de la vérité. La condamnation d'un énoncé comme erroné presuppose donc la fausseté de l'énoncé incriminé.

ERREUR ET ILLUSION

L'illusion se distingue selon Freud de l'erreur. Alors que cette dernière est un énoncé faux, l'illusion n'est pas nécessairement fausse :

« Une illusion n'est pas la même chose qu'une erreur, une illusion n'est pas non plus nécessairement une erreur. L'opinion d'Aristote, d'après laquelle la vermine serait engendrée par l'ordure – opinion qui est encore celle du peuple ignorant –, était une erreur ; de même l'opinion qu'avait une génération antérieure de médecins, et d'après laquelle le tabès aurait été la conséquence d'excès sexuels. Il serait imprudent d'appeler ces erreurs des illusions, alors que c'était une illusion de la part de Christophe

Colomb, quand il croyait avoir trouvé une nouvelle route maritime des Indes. La part de désir que comportait cette erreur est manifeste. On peut qualifier d'illusion l'assertion de certains nationalistes, assertion d'après laquelle les races indo-germaniques seraient les seules races humaines susceptibles de culture, ou bien encore la croyance d'après laquelle l'enfant serait un être dénué de sexualité, croyance détruite pour la première fois par la psychanalyse. Ce qui caractérise l'illusion, c'est d'être dérivée des désirs humains ; elle se rapproche par là de l'idée délirante en psychiatrie, mais se sépare aussi de celle-ci, même si l'on ne tient pas compte de la structure compliquée de l'idée délirante. » (Freud 1927 : 44)

L'idée délirante, contrairement à l'illusion, est fausse : on peut résumer cette observation en disant que l'erreur comme l'idée délirante sont définissables comme discours faux, alors que l'illusion peut, le cas échéant, se trouver être vraie :

« L'idée délirante est essentiellement – nous soulignons ce caractère – en contradiction avec la réalité ; l'illusion n'est pas nécessairement fausse, c'est-à-dire irréalisable ou en contradiction avec la réalité. Une jeune fille de condition modeste peut par exemple se créer l'illusion qu'un prince va venir la chercher pour l'épouser. Or ceci est possible ; quelques cas de ce genre se sont réellement présentés. Que le Messie vienne et fonde un âge d'or, voilà qui est beaucoup moins vraisemblable : suivant l'attitude

1. Certes, il est possible, pour les besoins de l'exercice, de poursuivre une hypothèse que l'on sait erronée afin d'en montrer les conséquences fâcheuses. Mais alors, on ne soutient pas l'hypothèse, on fait *comme si* on la soutenait, comme dans une démonstration par l'absurde : si tel était le cas – *quod non* – il s'ensuivrait ceci ou cela.

personnelle de celui qui est appelé à juger de cette croyance, il la classera parmi les illusions ou parmi les équivalents d'une idée délirante. Des exemples d'illusions authentiques ne sont pas, d'ordinaire, faciles à découvrir ; mais l'illusion des alchimistes de pouvoir transmuter tous les métaux en or est peut-être l'une d'elles. Le désir d'avoir beaucoup d'or, autant d'or que possible a été très atténué par notre intelligence actuelle des conditions de la richesse ; cependant la chimie ne tient plus pour impossible une transmutation des métaux en or. Ainsi nous appelons illusion une croyance quand, dans la motivation de celle-ci la réalisation d'un désir est prévalente, et nous ne tenons pas compte, ce faisant, des rapports de cette croyance à la réalité, tout comme l'illusion elle-même renonce à être confirmée par le réel. » (Freud 1927 : 44-45)

L'erreur est un discours faux, mais qui n'est pas nécessairement mu par des désirs. L'illusion est mal fondée mais pas nécessairement fausse. L'idée délirante est mal fondée et fausse.

ERREUR, MENSONGE ET TROMPERIE

L'erreur se distingue du mensonge à deux égards. La première différence, sur laquelle tout le monde devrait être

d'accord¹, est que le mensonge se caractérise par le fait que c'est un acte intentionnel, alors que l'erreur est un acte inintentionnel. D'un point de vue éthique, il est courant que celui qui est accusé de mensonge déclare, devant des preuves irréfutables de la fausseté de ses allégations, que, en réalité, il s'est trompé. Cette défense (sincère ou non) repose sur l'idée que, moralement, un manquement sera pire, toutes choses égales par ailleurs, s'il est intentionnel. Invoquer l'étourderie constituera une ligne de justification typique, afin d'échapper à l'accusation de mensonge².

La seconde différence entre l'erreur et le mensonge tient à ce que dans l'hypothèse où le menteur, sans le faire exprès, a énoncé une vérité (alors qu'il croyait dire le faux), nous continuerons à le considérer comme un menteur, voire à considérer son énoncé comme mensonger³. En revanche, il semble plus compliqué de considérer qu'un énoncé vrai soit une erreur. En d'autres termes, si quelqu'un confond Durant et Dupond et qu'il dise « Dupont a 40 ans », signifiant « Durant a 40 ans », et s'il se trouve que Dupont a lui aussi 40 ans, il n'est pas évident de dire que l'énoncé est erroné. L'erreur, contrairement au mensonge, paraît exiger une définition

1. Nous écrivons « devrait » parce que beaucoup d'auteurs continuent de parler de *mensonges involontaires*, notamment lorsqu'ils entendent parler de concepts comme la manipulation. C'est selon nous une contradiction dans les termes : tout mensonge est intentionnel.

2. Baruk met en cause la possibilité d'une erreur par étourderie : « L'étourderie n'existe pas, l'erreur n'est pas le fruit du hasard. » (Baruk 1985 : 50).

3. Il est indispensable de distinguer les termes « faux » et « mensonger ». Dans plusieurs langues, il existe une confusion entre ces deux significations. Par exemple, en hébreu, le mot *shiqri*, provenant de *sheqer* (mensonge), signifie à la fois « faux » et « mensonger ». En néerlandais, le mot *vals* signifie « mensonger » (intentionnellement faux) alors que *verkeerd* signifie simplement « faux ».

non seulement pragmatique, mais sémantique : il faut que l'énoncé soit faux pour qu'il soit une erreur.

D'une manière générale, le mensonge est davantage condamné que la tromperie, pour des raisons qui ne sont pas évidentes. Par exemple, Bernard Williams rapporte le récit selon lequel saint Athanase était poursuivi par des ennemis qui voulaient le mettre à mort. Ceux-ci l'ont croisé sur le fleuve et lui ont demandé : « Où est ce traître d'Athanase ? ». Le saint homme aurait répondu : « Pas loin d'ici ». Ce faisant, il a réussi, par la ruse, à sauver sa vie tout en ne mentant pas. Toute la tradition chrétienne a salué ce subterfuge. Pourtant, il faudrait se demander quelles sont les raisons pour lesquelles il serait mal de mentir. Deux raisons principales se présentent à l'esprit. Selon la première, c'est parce que le vrai est une valeur et que prononcer le faux est, en soi, mauvais. Mais alors comment rendre compte du fait que, dans de nombreux courants philosophiques, mentir peut s'avérer constituer une bonne action (pour sauver un innocent ou encore mentir pour faire une bonne surprise à quelqu'un) ? Selon la seconde raison, le mensonge serait immoral non pas parce qu'il s'écarte du vrai mais parce qu'il induirait autrui en erreur. Mais c'est exactement ce qu'a fait saint Athanase, pourtant loué pour n'avoir précisément pas menti. Nous ne résoudrons pas ce problème mais nous souhaitons simplement attirer l'attention du lecteur sur les difficultés qu'il y a à séparer mensonge et tromperie d'un point de vue éthique (Williams

2002, 126-127). L'accusation d'erreur en tant qu'énoncé involontairement faux, quant à elle, relève, non pas d'un point de vue éthique, mais d'un point de vue méthodologique. L'historien n'est censé ni se tromper, ni – à plus forte raison – tromper ou mentir. Dans la partie sur le droit ci-après, nous reviendrons sur les erreurs invincibles et les erreurs inexcusables.

L'ERREUR EN SCIENCES NATURELLES

Bien que les mathématiques soient centrales dans l'édifice des sciences, l'erreur en mathématique n'est pas du même ordre que l'erreur dans les autres disciplines. En effet, contrairement à l'erreur d'ingénieur, qui peut donner lieu à des conséquences fâcheuses (ou heureuses, du reste) l'erreur en mathématique n'aurait, en tant que telle, aucun effet sur le monde extérieur (Baruk 1985 : 44).

Selon Bachelard, l'erreur joue un rôle pédagogique : le scientifique – et l'enfant avant lui – apprend à dire non à son intuition et à tout ce qu'il croit avoir compris. Les obstacles épistémologiques sont autant de passages obligés d'une compréhension scientifique du monde à une autre plus aboutie. Il ne faut donc pas dénigrer l'erreur ni se contenter de la célébrer mais la contempler dans un premier temps, l'interroger, la saisir pour, enfin, la surmonter :

« [E]rrreur, tu n'es pas un mal. Comme le dit fort bien M. Enriques. « Réduire l'erreur à une distraction de l'esprit fatigué, c'est ne considérer que le cas du comptable qui aligne des chiffres. Le champ à explorer est

bien plus vaste, lorsqu'il s'agit d'un véritable travail intellectuel." C'est alors qu'on accède à l'erreur positive, à l'erreur normale, à l'erreur utile ; guidé par une doctrine des erreurs normales, on apprendra à distinguer, comme le dit encore M. Enriques "les fautes auxquelles il convient de chercher une raison de celles qui, à proprement parler, ne sont pas des erreurs, mais des affirmations gratuites, faites, sans aucun effort de pensée, par des blagueurs qui comptent sur la chance pour deviner du coup ; dans ce dernier cas l'entendement n'y est pour rien" ». (Bachelard 1938 : 243)

On le voit, Bachelard tâche de donner à l'erreur une place positive et nécessaire, pour peu, bien entendu, que l'erreur soit le fruit d'une réflexion et d'un effort. En d'autres termes, l'erreur joue un rôle positif si elle est le meilleur résultat auquel il était possible d'arriver vu l'état de nos connaissances. C'est suite à ce genre d'erreur que l'enseignant est en mesure de féliciter l'élève tout en précisant que sa réponse est erronée.

Popper fait également jouer à l'erreur un rôle central mais en déplaçant la question. La perspective est désormais moins celle de l'apprenant – comme chez Bachelard – que celle de la théorie scientifique. Popper réagit aux propositions du vérificationnisme, doctrine d'après laquelle une théorie est scientifique s'il est possible de savoir comment l'on peut la vérifier. Si, à l'inverse, une théorie est invérifiable, c'est le signe qu'elle n'est pas scientifique. Popper poursuit cette exigence de scientificité et déplace le curseur : une théorie sera

scientifique non pas si elle est vérifiable mais si l'on peut la réfuter, la falsifier.

« Mais nous ne voulons toutefois reconnaître comme empirique qu'un système susceptible d'un *contrôle* par l'«*expérience*». Cette considération nous suggère de proposer comme critère de démarcation non pas la vérifiabilité mais la *falsifiabilité* du système. En d'autres termes, nous n'exigeons pas que le système puisse, au moyen de la méthode empirique, être distingué définitivement de manière positive, mais exigeons que la forme logique du système permette de le distinguer négativement au moyen du contrôle méthodique : *un système de la science empirique doit pouvoir être mis en échec par l'expérience.* » (Popper 1935 : 255-256)

La réfutation – la démonstration du caractère erroné d'une théorie – ou plutôt la réfutabilité devient donc le critère de scientificité : une théorie qui n'est pas susceptible d'être erronée ne trouve plus sa place dans la science selon Popper. En outre, dans la perspective poppérienne, on retient la théorie qui se soumet à la critique visant à la falsifier et qui, ensuite, y résiste le mieux.

ERREUR EN SCIENCES HUMAINES

Les sciences humaines intègrent une dimension absente dans les sciences de la nature : les normes humaines. En effet, alors que les sciences de la nature – au sens strict, puisqu'on pourrait inclure la sociologie dans les sciences de la nature au sens large – étudient, analysent, isolent les lois de

la physique, lesquelles sont censées être indépendantes de l'observateur, les normes que scrutent les sciences humaines sont telles que l'observateur *lit* les normes au travers de sa propre personnalité et de son profil psychosociologique. D'ailleurs, toute une partie de la méthodologie en sciences humaines aura pour vocation de cadrer (sans toutefois nier) la dimension de l'interprétation dans le travail du chercheur, de sorte que celui-ci ne soit pas mû par des considérations extrascientifiques.

D'une manière générale, la norme en sciences humaines se comprend en fonction de la possibilité de l'erreur. En effet, il n'y a de sens à parler d'une norme sociale que s'il est possible (donc ni impossible ni nécessaire) que les agents s'écartent de la norme. Mais l'inverse est-il vrai ? L'erreur suppose-t-elle l'existence d'une norme ? Selon Göran Sundholm, une erreur suppose l'existence d'une norme par rapport à laquelle un écart se produit¹. Winch le dit dans un passage souvent cité :

« [L']idée de suivre une règle est logiquement inséparable de celle de *commettre une erreur*. S'il est possible de dire de quelqu'un qu'il suit une règle, cela signifie que l'on peut se demander s'il fait ce qu'il fait correctement ou non. Autrement, il n'existe dans son comportement aucun point d'appui par lequel la notion de règle puisse trouver à s'appliquer ; il n'y a alors aucun sens à décrire son comportement de cette manière, à partir du moment où tout

1. Voici la manière dont Sundholm le présente : « A mistake, or error, is a cognitive act gone wrong. In order for us to be able to be wrong a norm is called for. » En outre : « In order that mistakes be possible, we need a norm of objectivity. » (Sundholm 2012 : 90).

ce qu'il fait est aussi bien que ce qu'il pourrait faire d'autre, alors que tout l'enjeu du concept de règle est qu'il doit nous permettre d'évaluer ce qui est en train d'être fait. » (Winch 1958 : 88).

Winch conditionne donc l'existence d'une règle à la possibilité de l'erreur. Roth appelle ceci le « *problème de Winch* » : « if no rules, then no social kinds, i.e. nothing brutally social to be explained. » (Roth 2003: 391). En l'absence de règles, il n'est pas possible de parler de catégories sociales : sans règles, on ne saurait parler de faits sociaux. Roth soutient quant à lui l'idée d'une asymétrie entre l'erreur et la norme : la norme suppose certes la possibilité d'une erreur, mais l'inverse n'est pas vrai, puisqu'une erreur est envisageable sans qu'une norme n'ait existé précédemment.

« I argue that an asymmetric relation exists between the notion of mistakes and that of the social. In particular, mistakes do not presuppose a concept of the social, but the concept of the social requires prior specification of a category of mistakes. But no such prior specification proves possible. » (Roth 2003: 389)

Ainsi, selon Roth, l'erreur ne suppose pas nécessairement l'existence d'une norme : « Mistakes can occur even in the absence of rules, norms, etc. » (Roth 2003: 390). Un exemple peut nous aider à nous représenter la chose : il y a de nombreuses erreurs aux échecs qui consistent à ne pas jouer stratégiquement, sans toutefois que l'on puisse

formuler les règles stratégiques qui sont transgressées¹.

L'erreur est donc en sciences sociales encore plus centrale qu'en sciences exactes, puisqu'elle est partie prenante de la définition des objets étudiés (les normes). En outre, les exigences poppériennes de falsifiabilité trouvent également à s'appliquer, le cas échéant, dans les sciences sociales.

ERREUR EN DROIT

Comme en science, la notion de l'erreur est très présente en droit, mais sur un mode très différent. En effet, si le débat reste ouvert de savoir si le discours scientifique vise à produire une description précise et concordante du monde ou bien des théories qui soient simplement utilisables, il en va autrement dans le domaine du droit. Ici, le but n'est jamais de décrire le monde – encore que la théorie du droit a pour vocation de décrire l'état du droit. Le droit vise plutôt à gérer les rapports des citoyens entre eux ainsi que leur rapport à l'État. Le droit n'offre donc pas une approximation d'une description du monde mais un ensemble d'outils et d'instruments dont chacun peut se servir à sa guise.

L'erreur est une notion très présente en droit et nous nous proposons de sélectionner, parmi un ensemble de possibilités (erreur judiciaire, erreur de fait, erreur de droit, erreur sur la substance, l'erreur *in negotio*, l'erreur *in corpore*,

etc.) deux types d'erreurs qui sont intéressantes pour ce qui concerne, précisément, les autres domaines, y compris les sciences de la nature et les sciences sociales. Les deux types d'erreurs qui nous retiendront ici sont l'erreur invincible et l'erreur inexcusable.

L'adage *Nul n'est censé ignorer la loi* permet au juge de ne pas avoir à tenir compte du fait que l'accusé ignorait la loi. Cet adage est souvent décrit comme une fiction ; il s'agit plutôt selon nous d'une présomption irréfragable, c'est-à-dire que l'on ne peut pas renverser (Goltzberg 2012), selon laquelle le juge n'a pas le droit de motiver une décision de justice en faisant appel à l'ignorance de l'accusé, même s'il est avéré qu'il l'ignorait (c'est en cela que la présomption est irréfragable). Cet adage est toutefois nuancé par l'existence des erreurs invincibles. Voici l'une des formulations de l'erreur invincible :

« N'est pas pénalement responsable la personne qui justifie avoir cru, par une erreur sur le droit qu'elle n'était pas en mesure d'éviter, pouvoir légitimement accomplir l'acte. » Article 122-3 du *code pénal français*.

Si par exemple l'accusé parvient à montrer qu'il a reçu au sujet d'un projet une autorisation d'une administration, alors que cette action est en réalité interdite par la loi, il pourra, sous certaines conditions restrictives, bénéficier de la qualification d'erreur invincible. En résumé, alors que la justification

1. Les normes stratégiques sont telles que leur transgression n'est pas rédhibitoire, elle a pour effet sur le joueur de diminuer ses chances de gagner. En revanche, les normes constitutives sont celles que l'on ne peut pas transgresser sous peine de ne plus jouer le même jeu. Par exemple, le fait que la tour ne se déplace pas en diagonale résulte des normes constitutives du jeu d'échec. Si quelqu'un s'avisait de déplacer sa tour en diagonale, ce n'est pas qu'il diminuerait ses chances de gagner ; il cesserait simplement de jouer aux échecs (orthodoxes, car il existe des versions non-orthodoxes du jeu d'échec avec d'autres normes constitutives).

invoquant l'erreur sur le contenu de la législation est bloquée par l'adage *Nul n'est censé ignorer la loi*, celui-ci connaît toutefois des exceptions.

Face à l'erreur invincible, il y a l'erreur inexcusable. Une erreur, en droit civil, est prise en compte uniquement dans la mesure où elle aurait pu être commise par une personne raisonnable. Inversement, certaines erreurs commises par un professionnel seront jugées inexcusables si ce professionnel est censé posséder une parfaite maîtrise d'un problème. Ainsi, aura commis une erreur inexcusable un commerçant qui, ayant commandé du tissu pour fabriquer des imperméables, s'aperçoit ensuite que les tissus commandés ne sont pas imperméables (Van Ommeslaghe 2010 : 239).

Il est certes possible (quoique malheureux) qu'un commerçant commette ce type d'erreur, mais le caractère erroné de son intention n'est pas à même

d'annuler les termes du contrat.

En résumé, l'erreur invincible rend caduque la responsabilité de celui qui la commet, alors que l'erreur inexcusable rend vaine toute justification.

COMMENT RENDRE L'ERREUR IMPOSSIBLE ?

Il existe plusieurs manières d'empêcher les erreurs. Une façon est d'éviter d'en faire – tâche ô combien difficile –, l'autre est de rendre impossible leur apparition. Il suffit dans le premier cas

de se comporter de manière parfaite, ce qui n'est pas toujours réalisable. En revanche, aucune perfection n'est requise pour s'assurer l'inaffabilité, il suffit de décider qu'un corpus donné sera tel qu'aucune critique ne sera recevable. Analysons quatre systèmes qui ont mis au point une telle infaillibilité.

Le holisme

Le holisme est la doctrine d'après laquelle les éléments prennent leur sens à partir de la totalité dans laquelle ils s'insèrent. Le holisme s'oppose à l'atomisme en ce que ce dernier prend l'énoncé atomique (la phrase) comme unité susceptible d'être vraie, fausse, vérifiée ou falsifiée. Le holisme conçoit plutôt la théorie comme un tout dans lequel les énoncés – dont certains renvoient individuellement à un état de choses – se répondent les uns aux autres. Selon Quine, qui prôna un holisme nuancé, si un énoncé devait s'avérer faux, il serait toujours possible de le sauver – de sauver les apparences – quitte à devoir plaider l'hallucination. En écrivant d'une part « Any statement can be held true come what may » et « no statement is immune to revision »¹, Quine montre combien, même en science, la possibilité d'une erreur et d'une falsification est déterminée par des décisions en amont : si l'acceptation du caractère erroné d'une partie de la théorie est trop coûteux (car il faudrait abandonner toute la théorie), on peut modifier d'autres parties du système

1. Voici le passage en question : « Any statement can be held true come what may, if we make drastic enough adjustments elsewhere in the system. Even a statement very close to the periphery can be held true in the face of recalcitrant experience by pleading hallucination or by amending certain statements of the kind called logical laws. Conversely, by the same token, no statement is immune to revision. Revision even of the logical law of the excluded middle has been proposed as a means of simplifying quantum mechanics. » (Quine 1953: 43).

pour accomoder cette erreur *apparente*. Ainsi, on plaidera par exemple l'*hallucination locale* à propos d'une observation qui contredit la théorie, pour ne pas avoir à la remplacer dans son ensemble. Une erreur, comme l'indiquait Schiller, n'existe pas en soi mais est tributaire de la manière dont on est prêt à l'envisager.

Infaillibilité du scribe comme auteur

En philologie, on distingue d'une manière générale deux types de changements opérés par les scribes, selon qu'ils sont d'origine mécanique ou conceptuelle. Alors que les derniers sont le fruit d'une mauvaise interprétation, les premiers sont involontaires. C'est ainsi que Weiss Halivni, notamment, distingue deux types de changements rédactionnels : les changements transmissionnels « pénètrent dans le texte sans que le transmetteur en ait conscience » : elles sont la « simple conséquence de la faillibilité humaine ». En revanche, les changements rédactionnels « se font consciemment », « ne se produisent que par la volonté des rédacteurs » (Weiss Halivni 2011 : 17). Canfora admet, avec Weiss Halivni, que l'immense majorité des changements sont volontaires, mais il va encore plus loin : pour sa part, il remet en question l'opposition entre les fautes selon qu'elles seraient mécaniques ou conceptuelles. En effet, même dans les fautes mécaniques, Canfora soutient qu'il existe un facteur conceptuel (Canfora 2012 : 31). En d'autres termes, le scribe ne saurait

véritablement commettre d'erreurs ; il procède à des changements qu'il assume en réalité beaucoup plus qu'on ne le croit. C'est la raison pour laquelle il fait du scribe un auteur à part entière.

Le discours théologique

Le discours théologique part de certains présupposés, dont celui de la perfection de Dieu et donc du texte révélé. Ainsi, toute action consignée dans les textes sacrés et portant sur Dieu sera analysée comme ne contenant pas de trace d'imperfection dans la personne divine. Si de telles imperfections devaient se présenter, elles seraient traduites automatiquement comme *apparentes* et seraient levées par le discours apologétique. Mais il convient de distinguer le métarécit¹ théologique et une analyse plus fine. Selon le métarécit théologique, un texte est accepté dans le canon biblique en vertu de sa perfection (pas de contradictions, une construction pleinement justifiée, etc.). En revanche, d'après une analyse procédant par décentrement, c'est l'inverse qui est vrai : le texte sera parfait *en vertu* de sa canonisation – ce qui ne signifie pas que les raisons qui président à la canonisation soient arbitraires. Une fois que le texte aura été canonisé, les interprètes officiels du texte s'attacheront à *lever* les contradictions, les redondances et autres défauts putatifs. Il arrive que l'auteur de commentaires de la Bible procède à son tour à une décision selon laquelle son propre texte doit être lu avec la même acribie² que la

Bible elle-même. Ainsi, Maïmonide prévient son lecteur que « dans ce traité, il ne m'est jamais arrivé de parler comme par hasard mais [tout a été dit] avec une grande exactitude et avec beaucoup de précision » (Maïmonide, *Guide des égarés* : 23). Cette remarque, entre autres, a convaincu Leo Strauss que Maïmonide a pratiqué un art d'écrire pour initiés – qui pratiqueraient l'art de lire – et tel que seul les non-initiés prendraient pour des erreurs ce qui en réalité est un système crypté de messages hétérodoxes (Strauss 1941 : 209-276).

Le système juridique

Dans la vision (caricuralement) positiviste du droit, la loi est la seule source du droit, elle est exhaustive et ne contient ni contradiction ni lacune. À nouveau, si la loi semble présenter une lacune (un cas n'ayant manifestement pas été prévu par le législateur), de deux choses l'une : soit une des catégories juridiques sera étendue par analogie (par exemple l'extension de la définition d'une ancienne arme interdite afin de condamner une nouvelle arme), soit l'objet soi-disant non prévu par la loi (la nouvelle arme) sera considéré comme autorisé. Ce n'est pas que l'on *ne trouve pas* de lacune dans un corps de lois, c'est plutôt que l'on *n'admet pas* de lacunes. Celles-ci seront automatiquement *traduites* comme un phénomène d'un autre ordre.

Il est important de relever que l'immanisation contre l'erreur est en grande partie similaire dans le discours théologique et dans les philosophies du droit positivistes. C'est, en quelque sorte, un (bon) usage de la paranoïa,

qui est certes un délire d'interprétation mais un délire structuré ; le juriste positiviste qui va relire le texte de loi pour y faire entrer à tout prix certaines significations qu'il n'a manifestement pas se comporte, *mutatis mutandis*, comme un être délirant sous la forme d'un délire cohérent et systématisé : chaque mot de la loi en vient à être doté d'une signification nouvelle, ce qui permet de déduire toutes sortes de normes d'éléments qui seraient, autrement, redondants. Notre analogie est ponctuelle et vise uniquement trois points : le caractère systématique du raisonnement (la paranoïa n'est pas un délire déstructuré), le dispositif qui rend impossible l'erreur, et la présupposition (implicite dans la paranoïa mais explicite en droit et en théologie) de la perfection de l'auteur du discours immunisé. En effet, le législateur n'est pas susceptible de se tromper, pas plus que le Créateur dont parle le texte biblique.

ÉCOLE DE BRUXELLES : L'ERREUR COMME TYPE DE CONNAISSANCE

Eugène Dupréel, chef de file de l'École de Bruxelles, a souligné les dangers qu'il y avait à confondre – comme cela s'est fait classiquement en philosophie – la connaissance et la connaissance vraie. Ce sont, dit-il, des objets différents. La connaissance contient la connaissance vraie, la connaissance fausse (notamment l'erreur) et la connaissance qui n'est ni vraie ni fausse. Ainsi l'erreur n'est pas décrite par Dupréel comme l'opposé de la connaissance mais comme une sous-catégorie de la connaissance.

1. Métarécit : récit destiné à justifier, à fonder des énoncés, en l'occurrence théologiques (ndlr).

2. Acribie : souci de précision, d'exactitude et de précaution (ndlr).

Il considère toutefois la vérité comme une valeur éminente et qui s'oppose à l'erreur. Mais la raison pour laquelle la vérité s'oppose à l'erreur ne relève pas tant de la supériorité du vrai en soi que de l'utilité du vrai. Or, il arrive certes que des représentations erronées s'avèrent utiles : Dupréel invoque une faute de calcul qui, *felix culpa*, rendrait par hasard un pont plus solide encore que si l'erreur avait été évitée. Ce cas est tout à fait possible, mais d'une manière générale, le vrai est à privilégier parce qu'il est plus souvent utile et fiable.

L'épistémologie de Dupréel, qui ne se dit pas en tant que tel pragmatiste, annonce celle de son élève Perelman, autre grande figure de l'École de Bruxelles, lequel a fait, plus que son maître, le deuil de la notion de vérité, en particulier en philosophie du droit. En fait, la vérité n'est plus que l'une des nombreuses valeurs qui sous-tendent les divers arguments mais elle ne possède plus l'aura qu'elle avait dans la philosophie classique. Enfin, le désaccord n'est plus, chez Perelman, comme il l'était chez Descartes, le signe d'une erreur et donc de la fausseté des deux théories en présence. Si l'une des deux théories était vraie, elle emporterait sans doute l'adhésion, du point de vue cartésien.

CONCLUSION

L'erreur est un objet d'étude passionnant parce que son statut dans tout système de pensée en dit long sur la manière dont on conçoit notamment l'humain, le divin, l'interprétation, la théorie de la connaissance. C'est vraisemblablement une notion dont on ne

peut guère se passer, et qu'il convient de distinguer, comme nous avons essayé de le faire, des phénomènes qui lui ressemblent sur certains points, comme le mensonge, la tromperie, la fiction ou l'illusion (au sens de Freud). En conclusion, il est peut-être salutaire de rappeler que si l'erreur touche en partie au réel – un énoncé erroné est nécessairement faux – la qualification d'erreur est dans une certaine mesure également le fruit d'une décision. L'on décidera qu'une erreur est possible ou impossible, et que telle erreur est invincible ou inexcusable.

BIBLIOGRAPHIE

- Anscombe, Gertrude Elizabeth M., *L'Intention*, traduit de l'anglais par Mathieu Maurice et Cyrille Michon, Paris, Gallimard, « Nrf Bibliothèque de philosophie », [1957], 2002.
- Austin, John Langshaw, *Philosophical Papers*, édité par J. O. Urmson et G. J. Warnock, Oxford et New York, Clarendon Paperbacks, Oxford University Press, [1961], 1979.
- Bachelard, Gaston, *La Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance*, Paris, Vrin, « Bibliothèque des textes philosophiques », [1938], 1993.
- Baruk, Stella, *L'Âge du capitaine. De l'erreur en mathématique*, Paris, Seuil, 1985.
- Canfora, Luciano, *Le Copiste comme auteur*, traduit de l'italien par Laurent Calvié et Gisèle Cocco, Toulouse, Anachrasis, « Essais », 2012.
- Dominicy, Marc, *Poétique de l'évocation*, Paris, Classiques Garnier, 2011.
- Ducrot, Oswald, *Les Échelles argumentatives*, Paris, Minuit, « Propositions », 1980.
- Ducrot, Oswald, *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, « Propositions », 1984.
- Freud, Sigmund, *L'Avenir d'une illusion*, traduit de l'allemand par Marie Bonaparte, Paris, PUF, « Bibliothèque de psychanalyse », [1927], 1973.
- Goltzberg, Stefan, *Théorie bidimensionnelle de l'argumentation juridique. Présomption et argument a fortiori*, Bruxelles, Bruylant, 2012.
- Maïmonide, *Le Guide des égarés. Traité de théologie et de philosophie*, traduit de l'arabe par Salomon Munk, Paris, Maisonneuve & Larose, 1970.
- Popper, Karl, « Problèmes fondamentaux de la logique de la connaissance », traduit par Christian Bonnet, (dir.) Laugier, Sandra et Pierre Wagner, *Philosophie des sciences. Théories, expériences et méthodes*, Paris, Vrin, « Textes clés de philosophie des sciences », [1935], 2004.
- Quine, Willard van Orman, *From a Logical Point of View*, Cambridge (Mass.) et Londres, Harvard University Press, 1953 (1961²).
- Roth, Paul A., « Mistakes », *Synthese*, Vol. 136, N° 3 (sept. 2003), pp. 389-408.
- Strauss, Leo, « Le caractère littéraire du "Guide pour les perplexes" » [1941], in Strauss, Leo, *Maïmonide*, traduit de l'anglais et de l'allemand par Rémi Brague, Paris, PUF, « Épiméthée », 1988.
- Sundholm, Göran, « Error », *Topoi*, 2012/31, pp. 87-92.
- Van Ommeslaghe, Pierre, *Droit des obligations - 3 tomes*, Bruxelles, Bruylant, 2010.
- Weiss Halivni, David, *La Justification de la loi. Midrach, Michnah et Guemara suivi de La Formation du Talmud*, Introduction, traduction et édition par Florian Deloup Wolfowicz, Modiin, Institut Wolfowicz, 2011.
- Williams, Bernard, *Vérité et véracité. Essai de généalogie*, traduit de l'anglais par Jean Lelaidier, Paris, Gallimard, « Nrf Essais », [2002], 2006.
- Winch, Peter, *L'Idée d'une science sociale et sa relation à la philosophie*, traduit de l'anglais par Michel Le Du, Paris, Gallimard, « Nrf Bibliothèque de philosophie », [1958], 1999.

EJ La chasse aux erreurs : Lucien Febvre révélé par ses critiques

Olivier LÉVY-DUMOULIN - Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Caen-Basse-Normandie.
Membre du CRHQ-UMR 6583.

Résumé : Dans un premier temps l'article analyse les formes variées que l'erreur historiographique peut prendre pour aboutir à l'impossibilité de l'opposer à un autre référent que les traces historiographiquement constituées de la « réalité ». Aussi le développement prend-il un détour historiographique : l'analyse des erreurs dénoncées par Lucien Febvre au fil de quelques comptes rendus jugés symptomatiques. Cette lecture permet de dégager les trois stades de l'erreur selon Lucien Febvre. Un stade "méthodique", un stade durkheimien (dérivé des critiques de Simiand en 1903) et le stade de l'anachronisme, ou plutôt de la mise en évidence des anachronismes « d'outillage mental ». Ce dernier stade fait écho à l'idée de l'interdépendance de tous les éléments d'une société en un temps donné (*Zusammenhang*), assise intellectuelle des adversaires de Simiand. Ainsi le tableau des erreurs historiographiques selon Febvre met en exergue la tentative de synthèse paradoxale qui constituerait l'arrière-plan de sa conception de "l'opération historiographique".

Summary: To overcome the statement of mere technical errors, the concept of « historiographical errors » needs to be opposed to the so-called « reality » established by former historical narratives. So to avoid an addition to the post-modernist debates, the article is based on three case studies stirring from Lucien Febvre's review articles. Therefore it reveals three forms of errors for the founding father of the *Annales*: a « methodic » one based on the classical principles of Seignobos, a second one inspired by the durkheimian critics of the historian craft around 1900, and, last but not the least, an "anachronic shape" of error denouncing « l'anachronisme d'outillage mental ». Based on the interdependency of all components of the social life (*Zusammenhang* for German historians) this last shape of historiographical error leads Febvre to a theoretical paradox: paying his tribute to the Durkheim's legacy and sharing the *Zusammenhang* vision of society Febvre's description of historiographical errors belongs simultaneously to the two opposite sides of the famous debate of 1903, launched by Durkheim's disciple François Simiand in the *Revue de synthèse historique*.

Mots-clés : erreur, historiographie, anachronisme, Lucien Febvre.

« Nous en avons dit assez pour montrer que, si nous nous interdisons de projeter le présent, notre présent, dans le passé ; si nous nous refusons à l'anachronisme psychologique, le pire de tous, le plus insidieux et le plus grave ; si nous prétendons éclairer toutes les démarches des sociétés, et d'abord leurs démarches mentales, par l'examen de leurs conditions générales d'existence – il est évident que nous ne pourrons considérer comme valable, pour ce passé, les descriptions et les constatations de nos psychologues opérant sur les données que notre époque leur fournit... »¹

Lucien Febvre, *Psychologie et histoire*

L'ERREUR OU LES ERREURS HISTORIOGRAPHIQUES

Définie avec rigueur, l'erreur historiographique est l'erreur commise par l'historienne ou l'historien quand il écrit de l'histoire. « Erreur dans l'écriture », avant d'aller plus avant, il semble bien que deux familles d'erreurs sont à inscrire au passif des historiens : des erreurs contre les faits, des erreurs dans le sens prêté aux faits. Posé ainsi, le problème évacue d'emblée l'un des points de vue soutenables sur la nature de l'opération historiographique comme l'appelait Michel de Certeau². Dans la perspective du *linguistic turn* ou de la *french theory*, les faits historiques n'ont d'existence qu'inscrits dans le discours qui leur donne sens : en ce cas, il n'y aurait plus à distinguer l'erreur factuelle de l'erreur interprétative. D'erreur, il n'y aurait que l'incohérence des assertions de l'historien ; la cohérence du discours tiendrait alors du

jugement de Dieu pour les faits invoqués. Bien sûr cette position maximaliste, ce relativisme absolu, ce pyrrhonisme affiché, quant à la possibilité de vérifier la moindre correspondance entre vérité et réalité³, a été battu en brèche. En poussant l'argument à ses limites, Saul Friedlander a convaincu Hayden White d'admettre qu'il y avait un ailleurs hors du récit⁴; en dénonçant une conception réductrice de la rhétorique, Paul Ricœur a pourfendu les « tropologues » qui réduisent l'écriture de l'histoire à un jeu formel⁵, ignorant toute distinction entre l'histoire et la fiction. Aussi, en suivant ces critiques, levons l'hypothèque post-moderniste sur la distinction première, et considérons qu'il y a bien un référent historique, un « ce qui s'est réellement passé » comme le disait Ranke, et une construction de cela par l'interprétation historiographique, mais nous n'en avons pas terminé pour autant avec les visages multiples de l'erreur.

1. Lucien Febvre, « Psychologie et histoire », *Encyclopédie française*, t. 8 : *La Vie mentale*, Paris, Société de gestion de l'EF, 1938, fasc. 12, pp. 3-7, repris dans *C combats pour l'histoire*, cité d'après Brigitte Mazon (éd.) *Lucien Febvre, vivre l'histoire*, Paris, Laffont/Colin, p. 189.

2. Michel de Certeau, *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975.

3. John Searle, *La Construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard, 1998 (éd. originale : 1995). Voir en particulier les chapitres VI, VII, VIII.

4. Saul Friedlander (éd.), *Probing the Limits of Representation. Nazism and the « Final Solution »*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.

5. Paul Ricœur, « Histoire et rhétorique », *Diogène*, n° 168, 1994, pp. 9-26.

Pour reprendre une expression de Jacques Rancière¹, l'une des formes d'erreurs les plus souvent répertoriées dans le domaine de l'histoire serait « l'erreur contre le temps » : Diogène ouvrant un parapluie au IV^e siècle av. J.-C., Jules César assassiné à coup de browning, comme l'écrivait Lucien Febvre. Si cette catégorie est retenue, on sait que son repérage est au cœur des premières formes de la critique textuelle telle que Lorenzo Valla la met en œuvre dans la critique de la donation faussement attribuée à Constantin².

À côté de l'erreur contre le temps, on pourrait envisager une véritable famille d'erreurs construite sur le même patron. Symétrique à l'anachronisme apparaît l'erreur contre le lieu, l'« atopisme », tout aussi destructrice de la prétention à restituer ce qui s'est réellement passé : la bataille des Thermopyles au cœur du Péloponnèse, le couronnement de Napoléon à Reims. Dans le second cas d'espèce, on comprend clairement que l'erreur de lieu entraîne vite une erreur d'interprétation. L'exemple développé dans ce dossier par Thomas Fontaine et Bertrand Hamelin à propos d'Olga Wormser-Migot tient de cette logique ; l'auteur ne contestait ni l'existence des chambres à gaz, ni le moment de leur mise en œuvre, mais leur existence en un lieu précis. À jouer dans le jardin des racines grecques, on pourrait multiplier la nature des erreurs, erreur sur les

acteurs (antiprosopographie), erreur sur les actions, erreur sur la durée...

Mais la variété des erreurs pourrait aussi tenir à autre chose qu'à leur objet. En effet, la question peut être reprise sous un autre angle. Ainsi dénoncer une erreur peut s'organiser selon deux catégories formelles : cela est écrit mais « n'a pas été », et cela est nié ou ignoré par l'historien mais « a bel et bien été ». Dans cette perspective, on opposerait une erreur assertive à une erreur négative, un relief en creux.

Sans doute est-ce à propos des anachronismes que la réflexion sur les erreurs potentielles qui découlent du « cela n'a pas été » a été la plus avancée. L'argument développé à propos de l'anachronisme d'outillage mental sert ici d'entrée dans la remise en cause de l'erreur contre le temps. La fécondité apparente de cette piste est sérieusement remise en cause par les critiques convergentes dont l'anachronisme mental a été l'objet. Déjà en 1976, Carlo Ginzburg remettait en cause la notion³. Certes son approche était davantage fondée sur le refus du caractère « interclassiste » de « mentalité collective », mais elle laissait apparaître un autre motif pour récuser la spécificité de l'anachronisme mental : « Tant qu'on cherche à démontrer l'inexistence d'un prétendu athéisme de Rabelais, rien à dire. Mais quand on avance sur le terrain de la "mentalité [ou psychologie]

collective" en soutenant que la religion exerçait sur les "hommes du XVI^e siècle" une influence à la fois capillaire et déterminante à laquelle il était impossible d'échapper¹, comme n'a pu y échapper Rabelais, alors la démonstration devient inacceptable. »²

Chacun à leur manière, Carlo Ginzburg et Jacques Rancière démontrent que le raisonnement sur l'impossibilité d'une pensée, d'un comportement en un temps donné aboutit à l'écriture d'une histoire condamnée à la répétition du même au même. Si Rabelais est dans l'impossibilité d'être athée, comment expliquer que, quelques années plus tard, cette qualité puisse être reconnue à Bonaventure Des Periers ? Lucien Febvre ne répondait pas vraiment à l'objection. La remise en cause de l'anachronisme d'outillage mental conduit Jacques Rancière, par un raisonnement symétrique, mais de sens opposé à celui de Lucien Febvre, à remettre en cause la catégorie même d'anachronisme y compris dans sa dimension matérielle, comme l'indique l'exemple du parapluie de Diogène déjà cité : « Dire que Diogène avait un parapluie est simplement, en l'état de nos connaissances, une erreur sur les accessoires disponibles à Athènes au IV^e siècle av. J.-C. Il n'y a pas de raison particulière de le ranger dans une classe spécifique d'erreurs qui seraient des "erreurs contre le temps". » Et la raison centrale de cette récusation de la catégorie gît dans l'argument final de Rancière : « Le concept d'anachronisme est anti-historique parce qu'il occulte les conditions mêmes de toute historicité. Il y a de

l'histoire pour autant que les hommes ne ressemblent pas à leur temps, pour autant qu'ils agissent en rupture avec "leur" temps, avec la ligne de temporalité qui les met en place en leur imposant de faire de "leur" temps tel ou tel emploi. »³

À suivre la déconstruction impitoyable de Jacques Rancière, toutes nos variétés d'erreurs peuvent se désagréger ; on devrait donc remettre en cause les différentes qualités d'erreurs énumérées ci-dessus pour ne plus envisager qu'une erreur en soi échappant à toute forme de qualification. Dans cette perspective, il resterait alors à identifier le corps mystérieux de l'erreur. Comme aucune expérience n'est opposable en histoire, les contradictions internes à la prose historiographique ne renvoient pas à l'erreur comme discordance avec une réalité jamais observable, elles prennent la forme d'erreurs professionnelles, dans la recherche, la critique, la disposition des traces du passé. On voit comment la voie refermée d'emblée du relativisme semble se rabattre sur nous en réduisant la chasse aux erreurs à une critique des procédures de savoir, à la limite indépendante du « ce qui s'est réellement passé ».

LA PISTE HISTORIOGRAPHIQUE

Le jeu des erreurs tourne donc à l'exercice de style ou prend l'allure d'une série de préceptes, sorte de catéchisme à l'usage des historiens sur l'art d'éviter les erreurs. Les deux

1. Jacques Rancière, « Le concept d'anachronisme et la vérité de l'historien », *L'Inactuel*, n° 6, Calmann-Lévy, 1996, pp. 53-68.

2. Lorenzo Valla [trad. Jean-Baptiste Giard, préf. Carlo Ginzburg], *Sur la donation de Constantin, à lui faussement attribuée et mensongère*. Paris, Les Belles Lettres, 1993.

3. Carlo Ginzburg, *Le Fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Flammarion, 1980 (éd. originale italienne 1976), p. 19.

versions sont également frustrantes. Aussi la démarche historiographique constitue-t-elle un détour sans doute fructueux. Il ne s'agit plus ici d'établir la nature de l'erreur historiographique mais de saisir le rôle de sa mise en évidence, sa fonction dans la production des historiens de métier. Les « professionnels de la profession » ont tous en tête quelques critiques destructrices qui dressent de véritables catalogues d'erreurs dans la littérature d'un ou de plusieurs collègues¹. Dénoncer les erreurs revient à discréditer une thèse et son auteur. Aussi est-ce davantage sur l'économie de la mise en évidence des erreurs que sur l'erreur historiographique en tant que telle que j'entends m'interroger maintenant.

Dans les revues, un genre bien précis a pour tâche d'évaluer la production, de guider les hommes de l'art, de contrôler, de distinguer le bon grain de l'ivraie ; il s'agit selon la formule, à juste titre célèbre, de Michel Foucault d'établir une police du discours, de cerner quand l'historien s'inscrit dans le « vrai de sa discipline »². Pour tenter de résoudre la question, suivre la piste des lectures de Lucien Febvre est une voie tentante à plusieurs titres. Nous avons la chance de disposer d'un guide précieux en la matière qui a établi avec la précision combien les comptes rendus de lecture comptent dans l'œuvre de Febvre : Bertrand Müller rappelle que

son ouvrage sur Lucien Febvre traque deux personnages : Lucien Febvre et le compte rendu³. La tâche critique, en général, joue un rôle majeur dans la construction intellectuelle d'une histoire rénovée chez Lucien Febvre. La forme très polémique, pour certains outrancière, des anathèmes historiographiques du fondateur des *Annales* semble propice, pour autant qu'il s'attache à les dénoncer, à expliciter presque caricaturalement la fonction de la chasse aux erreurs historiographiques. La recherche des erreurs dénoncées et l'identification de leur essence vont servir à comprendre en quoi les erreurs historiographiques disent autant de l'essence épistémique de la connaissance historique que de « ce qui s'est réellement passé ». Si tant est qu'il existe, le système critique des erreurs de Lucien Febvre constitue peut-être le miroir de sa conception de l'entreprise historique.

Par conséquent, à travers quelques comptes rendus symptomatiques de Lucien Febvre, nous tentons de dessiner la problématique que dévoilent l'établissement des erreurs historiographiques et leur sens dans l'économie générale d'un programme intellectuel et historiographique. À la recherche des erreurs historiographiques s'ouvre une nouvelle lecture du programme intellectuel de Lucien Febvre, qu'on pourrait dénommer « de la réformation des erreurs ». Si une faute est une entorse volontaire à des principes revendiqués par l'auteur de la faute,

1. Comme exemple l'article de Sylvain Piron, « Sur une falsification historiographique », *Revue de synthèse*, t. 129, 6^e série, n° 4, 2008, pp. 617-623.

2. Michel Foucault, *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1970.

3. Bertrand Müller, *Lucien Febvre, lecteur et critique*, Paris, Albin Michel, 2003. L'auteur dresse une synthèse très efficace sur l'histoire du compte rendu savant, *op. cit.*, pp. 25-40.

Lucien Febvre n'ignora pas cette façon de reprendre ses contemporains. Chargée de sens moral, la faute est parfois au cœur des règlements de compte (rendus) qui opposent Lucien Febvre à Charles Seignobos¹. Davantage que les erreurs c'est la conception même de l'histoire en général qui est ici en cause. Aussi écartons-nous de notre étude de cas les charges contre l'auteur de *l'introduction aux études historiques*, afin de mieux démontrer que le dispositif des comptes rendus n'est pas lié au contentieux personnel qui oppose Febvre à Seignobos, constitué en objet de la mauvaise histoire².

Toutefois, il ne nous semble pas que ce registre, souvent retenu par les détracteurs de Febvre, soit essentiel dans l'exercice du compte rendu, outil crucial pour la direction de pensée que l'homme de la Franche-Comté s'emploie à assurer au fil des années. Son combat pour une histoire à part entière dresse un programme des actes historiographiques et un tableau toujours augmenté des erreurs qui entachent la pratique du métier d'historien. Quelques épisodes, célèbres en leur temps ou

portés sur le devant de la scène par la relecture historiographique permettent d'approfondir cette piste.

LES TROIS STADES DE L'ERREUR HISTORIOGRAPHIQUE

Trois comptes rendus retiennent notre attention. Deux d'entre eux retenaient encore l'intérêt de Lucien Febvre longtemps après leur publication puisqu'il les avait choisis parmi les centaines de textes sortis de sa plume pour figurer dans l'ouvrage *Pour une histoire à part entière*, près de trente ans après leur parution³. Le troisième texte envisagé pour commencer a bénéficié d'une fortune historiographique singulière. Il s'agit d'abord d'une polémique née d'un compte rendu féroce de Lucien Febvre⁴. L'épisode fit du bruit dans le petit Landerneau des historiens en 1933-1934 avant de réapparaître au fil des travaux d'histoire de l'historiographie des années 1980 jusqu'à avoir les honneurs d'un article à lui seul consacré dans un numéro récent de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*⁵.

1. Lucien Febvre, « Entre histoire à thèse et l'histoire manuel : deux esquisses récentes de l'histoire de France : M. Benda, M. Seignobos », *Revue de synthèse*, n° 5, 1933, pp. 205-236, réédité dans *Combats pour l'histoire*, repris dans Brigitte Mazon (éd.) *Lucien Febvre, vivre l'histoire...*, *op. cit.*, pp. 71-88, sous le titre : « Ni histoire à thèse, ni histoire manuel. Entre Benda et Seignobos ». Comme l'indique Bertrand Müller (Bertrand Müller (éd.), *Marx Bloch-Lucien Febvre. Correspondance. I. La naissance des Annales ? 1928-1933*, Paris, A. Colin, 1994, p. 406) sans doute le plus connu des comptes rendus de Lucien Febvre.

2. Lucien Febvre, « Une histoire politique de la Russie moderne », *Revue de synthèse*, n° 7, 1934, pp. 29-36 [compte rendu de P. Milioukov, Ch. Seignobos, L. Eisenmann, *Histoire de la Russie*, 1932], réédité dans *Combats pour l'histoire*, repris dans Brigitte Mazon (éd.) *Lucien Febvre, vivre l'histoire...*, « Une histoire de la Russie moderne, politique d'abord ? », Paris, Laffont/Colin, pp. 63- 67.

2. Olivier Dumoulin, « Comment on inventa les positivistes », in *L'Histoire entre épistémologie et demande sociale*, Instituts universitaires de formation des maîtres de Créteil, Toulouse, Versailles, 1994, pp. 79-103.

3. Tous les deux publiés en 1962 dans *Pour une histoire à part entière*, alors que Lucien Febvre est décédé le 23 août 1956 dans sa maison du Souget. Cependant, le volume fut édité en suivant les choix et les regroupements déjà effectués par Lucien Febvre à des fins de publication.

4. Lucien Febvre, « Comptabilité et chambre des comptes », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 26, 1934, pp. 148-153.

5. Étienne Anheim, « L'historiographie est-elle une forme d'histoire intellectuelle ? La controverse de 1934 entre Lucien Febvre et Henri Jassemín », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2012/5 - n° 59-4 bis, pp. 105-130.

Cette affaire Jassemín¹ qui occupe les pages des *Annales d'histoire économique et sociale*, la correspondance de Lucien Febvre et Marc Bloch, la correspondance de Ferdinand Lot et les votes de l'Académie des inscriptions et belles lettres ne vaut ici que pour la nature des critiques de Lucien Febvre. Mais elle est loin d'être isolée dans la production critique de Lucien Febvre.

Bien sûr, nous l'avons souligné, il y a longtemps et cela a encore été avancé plus récemment², les attaques de Lucien Febvre par leur charge de provocation tendent à dégager l'idée de deux camps opposés : tout en le niant, Lucien Febvre, dans sa réponse à Jassemín, célèbre le jeune projet des *Annales* qui affronterait la sclérosée et réactionnaire École des chartes et accrédite la polarisation du champ disciplinaire pour mieux asseoir une position qui se déclare novatrice. Sa police du discours ne saurait donc être comprise comme le seul effet de choix intellectuels, elle circonscrit un adversaire disciplinaire et dessine en creux la place à prendre.

1. Henri Jassemín, chartiste, conservateur à la Bibliothèque nationale, prétend alors au prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

2. Étienne Anheim, *art. cit.*

3. Lucien Febvre, *ibid.*, p. 153 : « Je ne dis pas cela n'est pas de l'histoire. Ou alors, si l'histoire, c'est cela, que la collectivité cesse immédiatement d'encourager, et de soutenir, une "activité" aussi totalement inutile ! – Je dis, je répète : jusqu'à quand durera ce gaspillage de forces et d'intelligences ? Jusqu'à quand, la médiocrité intellectuelle de ces travaux anecdotiques ? Il ne s'agit pas de Mr X ou de Mr Y, auteur d'un travail savant et érudit sur le Parlement de Myrelingois entre 1433 et 1467, ou sur tout ce que vous voudrez de cette sorte. Il n'est là qu'à titre d'exemple. À titre de victime aussi. Car il fait ce qu'on lui a appris à faire, hélas ! Je veux dire : entre son bon sens naturel et sa besogne d'érudit, entre son labeur professionnel et la vie, il dresse une belle cloison, bien étanche. Et ainsi protégé, il tourne paisiblement ses ronds de serviette historiques. »

4. Lucien Febvre, *ibid.*, p. 152 : « Mais de vivant que sait-on de l'histoire sociale de la chambre au XV^e siècle ? Exactement rien. D'où venaient ces gens ? De quel milieu ? Quelles relations entretenaient-ils avec la « marchandise » ? D'où tiraient-ils leur fortune, et quelle était-elle ? Où prenaient-ils femme ? Qu'étaient leurs alliances ? Rien. Exactement rien. Ce n'est pas beaucoup. »

5. Lucien Febvre, *ibid.*, p. 148 : « Vous n'êtes pas historien. Et voilà que vous tombez sur un lot de documents qui représentent le legs historique, le testament d'archives d'une grande chambre des comptes du XV^e siècle : la chambre des comptes de Paris... Plein de curiosités et de curiosités [...], que dites-vous, en vous frottant les mains ? D'abord ceci, j'imagine, ou à peu près ceci : "Bonne aubaine ! Je vais donc savoir comment on comptait au XV^e siècle". »

Mais aussi stratégique qu'elle soit, cette critique touche en même temps à un point épistémologique essentiel : qu'est-ce qu'une erreur d'historien, comme s'opère-t-elle, en quoi touche-t-elle à la conception même du savoir historique ? Les formules cinglantes de Lucien Febvre, qui font de Jassemín un idiot historiographique³, offrent une des premières propositions de relecture de la nature des erreurs historiographiques.

Si le combat pour l'histoire sociale est le véritable cheval de bataille de Febvre⁴, la chimère que Jassemín se refuse à chercher, il y a un autre reproche passé au second plan dans l'article récent de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* et qui justifie pourtant qu'on puisse prêter une dimension épistémologique à l'attaque de Febvre. Quel est donc le second crime de Jassemín ? Il ne s'intéresse pas à la façon de compter à la cour des comptes de Paris en 1444, il fait mine de croire que compter à travers les temps et les lieux revient toujours à dénombrer avec le même degré de précision, les mêmes exigences⁵.

L'erreur ne réside pas dans les chiffres, ni dans la critique des sources comme le voudrait la bonne méthode, l'erreur résiderait dans le sens même que le producteur de la source d'un côté, les historiens de l'autre lui prêteraient. Le lecteur reconnaît bien là l'une des sources de l'histoire des mentalités selon Lucien Febvre. Tout comme il est impossible pour Rabelais d'être athée, il est impossible que les honorables juges de la cour des comptes de Paris aient entendu derrière les chiffres ce que nous y voyons.

Clairement, les critères de l'erreur se trouvent déplacés. L'erreur ne gît pas dans les faits mais dans le cadre conceptuel qui a permis de les critiquer. L'interprétation prévaut sur la matérialité apparente des données. Le caractère essentiel de cette conception de l'erreur historiographique saute aux yeux quand on considère sa récurrence dans l'œuvre critique de Febvre. Dès les premiers comptes rendus des *Annales*, Febvre martèle la même dénonciation de l'anachronisme immatériel. À propos d'un ouvrage sur l'Amérique précolombienne, il craint que l'auteur « par un échange trop généreux de bons procédés [...] n'ait souvent fait endosser à ses Incas une belle redingote d'économie à la Léon Say... »¹

Avant même que les *Annales* ne soient mises en chantier, Lucien Febvre fourbit déjà le même reproche dans les pages de la *Revue critique d'histoire et de littérature*. Cette critique impitoyable est ainsi décrite par Bertrand Müller :

« En décembre 1928, paraît l'une de ses recensions les plus impitoyables et ce n'est nullement un hasard que Febvre n'ait pas attendu le premier numéro des *Annales* pour publier cette critique – l'une des plus longues qu'il ait jamais écrites – de l'un des vétérans de l'histoire économique en France, aussi du « plus grand bousilleur de sujets que la terre ait porté » : Prosper Boissonnade... »²

Le compte rendu offre une grille de lecture symptomatique de ce que Lucien Febvre dénomme « erreur » dans l'entreprise historiographique. Le futur directeur des *Annales*, dont la parution vient d'être annoncée au congrès international des sciences historiques d'Oslo par Marc Bloch, attaque sous trois angles l'infortuné ouvrage de Prosper Boissonnade. Il dénonce les erreurs matérielles imputables à l'éditeur ou à l'auteur : une présentation sommaire des références. Il ridiculise une conception

1. Lucien Febvre, « Un champ d'études privilégié : l'Amérique du Sud », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929, t. 1, n° 2, pp. 258-278, cit. p. 263/4 (Compte rendu de M. Langlois, *L'Amérique pré-colombienne et la conquête européenne*, Paris, de Boccard, 1928) : « Tout cela, anachronisme et travestissement. Le mot de socialisme n'est pas un de ces mots indifférents qu'on puisse projeter à vingt siècles de distance, à des milliers de lieues d'écart, d'un continent à l'autre ou de l'âge des usines à celui de la pierre polie – disons même, si l'on veut, de la hache de cuivre. Si le lot date d'hier, c'est qu'il est lié à une série de faits qui sont d'hier, eux aussi, et notamment à l'opposition, dans une société où se développe prospère un machinisme puissant et une grande industrie tyannique, d'un capitalisme maître des instruments de travail et d'un prolétariat n'ayant pour toute dotation que sa force de travail... J'ai un peu peur que, par un échange trop généreux de bons procédés, il n'ait souvent fait endosser à ses Incas une belle redingote d'économie à la Léon Say... »

2. Bertrand Müller, *op. cit.*, p. 339.

dérisoire de la bibliographie, accumulation de fiches au long de 63 pages « en style télégraphique, en petits caractères... », qui vaut à son auteur une comparaison avec Fulgence Tapir, l'historien ridicule de *L'Île des pingouins* d'Anatole France. Au passage, Febvre se fait un plaisir de révéler que Boissonnade n'a pas lu le nombre des ouvrages évoqués puisqu'il prête, sans complexe, un ouvrage sur les Pyrénées à Jules Sion, « livre inventé de toutes pièces ». En l'occurrence, on glisse de l'erreur à l'imposture. Nous ne nous y sommes pas arrêtés mais le compte rendu du livre de Jassemín pointe aussi sur les erreurs de « fabrication »¹. Compte tenu de la sévérité de l'attaque contre le livre de Prosper Boissonnade et celui de Henri Jassemín, on ne saurait exclure que ces reproches techniques servent de caution auprès d'un lectorat convaincu des anciennes vertus de l'érudition. Cependant, il ne faut pas oublier que Gérard Noiriel soulignait déjà dans le premier numéro de *Genèses* les vertus bien plus « méthodiques » de la thèse de Lucien Febvre en comparaison de celles de Charles Seignobos².

À côté des erreurs « matérielles » de fabrication, Lucien Febvre débusque une deuxième forme d'erreur dans la conception même du cadre temporel qui circonscrit l'étude : « Un livre enfin dont la matière économique, toujours à la Levasseur, se voit distribuer sans hésitation dans des cadres purement politiques : 1453-1589 ; 1589-1661 ». L'erreur qui consiste à réduire la logique des phénomènes économiques au cadre politique renvoie directement à la critique séminale que François Simiand formulait dans la polémique déclenchée en 1903 dans la *Revue de synthèse historique* :

« Cependant l'œuvre historique proprement dite s'est depuis longtemps piquée de grouper les phénomènes humains autrement que selon les révolutions du soleil. Ce n'est pas à dire que le groupement classique, trop souvent encore pratiqué par elle, soit beaucoup plus conforme aux besoins d'un agencement rationnel et corresponde beaucoup mieux à la nature des phénomènes étudiés. La prédominance, longtemps absolue, de l'histoire politique et dans celle-ci de l'histoire des princes a produit ce découpage par règnes qui

1. Lucien Febvre, « Comptabilité et chambre des comptes », *art. cit.*, p. 150 : « Oui, de ce livre sort un parfum de vertus formelles et traditionnelles », poursuivi, dans la note 1 : « Cependant, j'ai des réserves à faire sur la bibliographie. Non seulement pour les raisons indiquées ci-dessous ; non seulement parce qu'elle n'est qu'une liste, sans indication critique ; mais parce que le signalement des livres est nettement insuffisant [...] Travail d'historien, travail d'entraide. Je demande le nom de l'éditeur, celui du publieur, le nombre de volumes et la grosseur de ces volumes [...] Il n'y a pas contradiction entre ces demandes en petits caractères et ce que j'écris dans mon texte. Précision, exactitude, vertus cardinales de l'historien [...] ». D'accord, ayons-en le goût et le culte. Mais qu'elles servent l'intelligence, et non la manie érudite. L'effort pour comprendre et faire comprendre et non pas, simplement collectionner de menus faits. »

2. Gérard Noiriel, « Naissance du métier d'historien », *Genèses*, n° 1, 1990, pp. 58-85 : « La thèse de Seignobos a, paradoxalement, une allure moins "positiviste" que celle de Febvre. Soutenue au début des années 1880, elle reflète une époque où les normes de la méthode critique ne sont pas encore fixées. Les références sont approximatives, la bibliographie indigente... » Note 43, p. 76.

3. Bertrand Müller fait une présentation synthétique et offre une riche bibliographie sur ce célèbre débat de 1903 qui occupe, au moins jusqu'en 1908, le devant de la scène universitaire des sciences humaines, *op. cit.*

est transporté et maintenu dans les domaines où il est tout à fait factice. L'œuvre considérable de M. Levasseur sur l'histoire des classes ouvrières et de l'industrie, par exemple, est construite essentiellement sur ce cadre politique [...] Mais est-il besoin de montrer combien ce cadre est mal adapté à la plupart des phénomènes sociaux, dont l'évolution dépend essentiellement de causes spécifiques tout autres que la mort ou l'avènement de tel ou tel monarque et même que l'apparition ou la disparition de telle ou telle forme de gouvernement, de tel ou tel régime politique ? »¹

Si l'allusion commune à Levasseur et le fond de la critique montre à l'envi la filiation de la critique de Febvre à l'égard du texte de Simiand, la ressemblance touche à la citation camouflée plus avant dans le compte rendu. En effet, Febvre reprend à l'expression près trait pour trait l'un des arguments polémiques de François Simiand en 1903. Febvre écrit :

« deux parties séparées par le coup de poignard d'un moine... Comme s'il y avait une économie valoisienne, cimentant de François I^{er} à Henri III le bloc des souverains de même race et distincte d'une économie bourbonienne pratiquée successivement par Henri IV, Louis XIII et le jeune Louis XIV... »²

1. François Simiand, « Méthode historique et science sociale. Étude critique d'après les ouvrages récents de M. Lacombe et de M. Seignobos. Deuxième partie », *Revue de synthèse historique*, t. 6, n° 17, 1903, pp. 129-157, *cit.*, p. 133.

2. Lucien Febvre, *art. cit.*, p. 521.

3. François Simiand, *art. cit.*, p. 133. L'expression est mise en italiques par nos soins. Sur un plan épistémologique, la conception de la causalité organisée sur le modèle d'une compréhension mécaniste des lois en sciences de la nature est largement remise en cause aujourd'hui, mais là n'est pas notre propos.

4. Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire, ou métier d'historien*, Paris, A. Colin, 1974 (7^e éd.), pp. 148-149.

Le lecteur reconnaît là une quasi citation de la note infrapaginale de Simiand :

« J'avais, dans mon exposé oral, cité comme exemple le travail (d'ailleurs si érudit et si considérable) de M. Fagniez, *L'économie sociale de la France sous Henri IV*, qui délimite une étude sur la vie économique de la société "par deux coups de poignard" ». »³

La discréption de Febvre ne trompe sans doute aucun lecteur éclairé de l'époque. Ce second registre des erreurs de l'histoire graphie a une dette à l'égard de la sociologie. Autant la première strate des erreurs renvoie à ce qu'il y a de plus consensuel dans la tradition de l'histoire savante de la fin du XIX^e siècle, autant la seconde caution constitue un défi à la bienséance historienne, est-ce pour cela que Febvre ne la proclame pas ? Elle est pourtant profondément intégrée par la génération d'historiens qui termine sa formation dans l'ombre portée du débat de 1903, comme le démontre cette attaque ironique de Marc Bloch : « Une histoire religieuse du règne de Philippe-Auguste ? [...] Pourquoi pas un "journal de ce qui s'est passé dans mon laboratoire sous la présidence de Jules Grévy" par Louis Pasteur ? »⁴

Ce qui nous intéresse ici est d'établir comment se structure la grille du

chasseur d'erreurs historiographiques. La première stade consiste à dénoncer les fautes au regard des normes éditoriales du métier tel qu'il se constitue de la fondation de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, de Gaston Paris, en passant par la création de la IV^e section de l'EPHE, la fondation de la *Revue historique* et l'organisation du cursus historique dans les facultés de lettres jusqu'à la création du Diplôme d'études supérieures à l'initiative d'Ernest Lavisse en 1895. Le deuxième stade de l'erreur historiographique serait donc à rechercher du côté du culte dévolu aux trois idoles de la tribu des historiens, le politique, l'individu et la chronologie. Enfin nous en venons au troisième type d'erreurs dénoncés par Lucien Febvre, en l'occurrence celui qui va faire figure de leitmotiv dans l'œuvre critique de Febvre au cours de l'entre-deux-guerres :

« Tout cela, un peu défraîchi, un peu vieillot d'apparence. Le socialisme d'État est venu à point pour donner à l'ensemble un petit air gaillard. Sur la perruque de Louis XIV, c'est un canotier démocratique, à la façon de 1928.

P. Boissonnade se récrie ? Mais quand, dans une demi-page d'une involontaire et irrésistible drôlerie, il nous expose (p. 15) ce qu'il faut bien appeler le programme économique et gouvernemental des Valois [...], je dis que mettre dans la bouche

de Charlemagne une pipe en écume, ou dans le portefeuille de Saint Louis à Damiette une photographie de Blanche de Castille, c'est se montrer beaucoup plus respectueux des convenances historiques que ne le fait ici notre auteur [...]

Faut-il encore le dire, et le redire ? Rendre intelligible le passé, ce n'est pas le travestir hâtivement à la moderne, en mettant dans la bouche collective et complaisante des Valois des clichés de député d'arrondissement. Et appeler "demi-kilo" une livre de 1530 ; "usine", une forge à bois du même temps ; qualifier (p. 200) de "ce haut fonctionnaire" un surintendant général des postes d'Henri IV, ou nous apprendre qu'au début du XVII^e siècle "les hauts fonctionnaires jouissaient de la franchise postale" [...] voilà qui est exactement faire le contraire de ce que, pour ma part, je considère comme le devoir essentiel et l'objet propre de l'historien. Je veux dire : entrer, au prix de quel effort, dans l'intimité des hommes d'autrefois ; essayer de reconstituer dans toute sa cohérence, à force de savoir, mais aussi d'intelligence sympathique, leurs systèmes de croyances, leurs façons si éloignées des nôtres de concevoir l'ensemble des choses et le détail [...]. »¹

Notre dernière étude de cas corrobore cette vision des stades de l'erreur selon Lucien Febvre. Si Mademoiselle Bézard échappe en apparence aux critiques² sur

1. Lucien Febvre, « Un chapitre d'histoire industrielle [compte rendu de P. Boissonnade, *Le Socialisme d'État. L'industrie et les classes industrielles en France, pendant les deux premiers siècles de l'ère moderne, 1453-1661*, Paris, Champion 1927], *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1928, n° 12, pp. 538-546, repris *Dans une histoire à part entière*, cité d'après Brigitte Mazon (éd.), *Lucien Febvre, vivre l'histoire...*, Paris, Laffont/Colin, pp. 515-524, cit. pp. 522-523.

2. Lucien Febvre, « Y. Bézard, la vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560 », Paris Didot, 1929, 382 pages, *Revue critique d'histoire et de littérature*, t. 96, 1929, n° 12, pp. 544-549, repris dans *Une histoire à part entière*, cité d'après la réédition, Mazon B. (éd.), *op. cit.*, sous le titre « Une monographie d'histoire agraire », pp. 547-552 : « Tout ceci, excellent, donne de la vie et de l'accent », p. 547.

la médiocre maîtrise des formes techniques de l'érudition, elle tombe sous le feu roulant des critiques sur son absence de méthode statistique. Certes, il s'agit de regretter l'absence de formation dans des domaines que la génération de Charles Seignobos négligeait, la statistique, mais sur le fond la critique se place sur le même plan pour constater que l'assistance aux cours de Simiand ou à ceux d'Aftalion en faculté de droit manquent cruellement à l'auteur¹.

Ce constat se conjugue avec des remarques sur le mode de délimitation du « champ d'action » :

« Mademoiselle Bézard a pris, sans plus, le cadre d'un archidiaconé, excellent sans doute pour une étude d'histoire ecclésiastique : mais ce n'était pas d'histoire ecclésiastique qu'elle prétendait nous entretenir [...]. Comme le géographe sa région géographique ou l'historien d'un groupement politique sa région nationale, l'historien des campagnes doit se faire à lui-même, consciemment et rationnellement, sa région rurale. »²

Sous une forme légèrement différente, la remarque fait écho à l'inanité des deux coups de poignard pour délimiter une étude d'histoire économique. En fin de compte, la remarque renvoie au principe de Simiand selon lequel les phénomènes s'expliquent et

1. *Ibid.*, p. 551 « – le règne de François I^{er} ? Eh ! quoi, entre 1515 et 1547, au point de vue des prix, il ne s'est donc rien passé ? et voilà escamotée – à l'aide d'une moyenne, sur laquelle j'aurais aimé que Mlle Bézard consultât, disons tout simplement un élève moyen de M. Aftalion ou un auditeur de M. Simiand : mais à combien de millions de lieues, pratiquement, l'École de droit et l'École des chartes ne continuent-elles point à se situer ? – voilà escamotée, quoi ? Tout simplement, la fameuse "révolution des prix" qui cependant fait couler tant d'encre. »

2. *Ibid.*, p. 549.

s'engendrent dans la série des phénomènes semblables.

Enfin, si le livre reçoit quelques compliments dans les premières pages de sa critique, la chute est impitoyable :

« Encore une fois elle a fait ce qu'elle a pu. Mais elle a été, comme bien d'autres, victime de deux erreurs, qu'il ne faut point se lasser de dénoncer très haut. L'une est, si l'on veut, d'ordre psychologique. C'est la vieille illusion de l'identité à travers les siècles des choses que désignent les mêmes mots : *Eadem sunt omnia semper*. Ce propos d'un très vieil agrégé de philosophie est, dans la bouche d'un agrégé d'histoire, une monstruosité. L'histoire doit partir de l'hypothèse que les choses ne sont jamais les mêmes. Que les arpents de 1789 ne sont pas ceux de 1489 ; qu'entre le pourpoint tailladé d'un élégant de 1520 et un pantalon de confection évalué à 25 francs par Mlle Bézard, en francs, d'avant-guerre, il n'y a pas de comparaison possible ; qu'entre la bête étique, poussant à l'aventure, produisant péniblement d'infimes quantités d'un lait assez maigre et les puissantes fabriques vivantes de lait et de viande dont s'enorgueillissent nos concours agricoles, il y a de commun un nom, mais recouvrant des réalités parfaitement distinctes. *Qu'il s'agisse de prix, de chevaux, de sentiments ou d'idées, non : à quatre cents ans de distance, dans des*

sociétés comme les nôtres, les choses que désignent les mêmes mots ne sont jamais les mêmes. Et pour pouvoir, pour oser les comparer, il faut d'abord les connaître et les évaluer en elles-mêmes si l'on peut. »¹

DE L'INVENTAIRE DES ERREURS À LA CONCEPTION DE L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE

L'anachronisme sous ses formes matérielles, sémantiques ou mentales demeure l'erreur majeure de compte rendu en compte rendu. Ainsi Lucien Febvre dévoile un panorama des erreurs à éviter qui concilie trois étapes de développement de la discipline historique. D'abord vient la phase d'élaboration des démarches, des procédures, des savoir-faire « méthodiques », puis la reprise à son compte de la critique sociologique de l'histoire et, enfin, la part spécifique de la grille d'analyse febrière, qui décline l'anachronisme sous toutes ses formes comme la première entrave à l'historicité. Cette superposition des trois niveaux de la critique ne va pas sans poser de problème puisqu'elle fait co-habiter l'orthodoxie de la méthode selon Seignobos avec les assauts de Simiand. Mieux ou pire, les deux principes de critique qui commandent les deux derniers régimes de critique reposent sur des postulats épistémologiques en apparence inconciliables. L'interdépendance

de tous les éléments d'une époque au cœur de la notion d'anachronisme mental s'inscrit à rebours des postulats de Simiand qui analyse ensemble les seuls phénomènes de même nature dans une perspective comparatiste.

Confronté à cette double exigence contradictoire, Lucien Febvre révèle par sa lecture des « erreurs historiographiques » à quel point il travaillait à l'articulation de deux démarches qui ne cessaient de s'affronter depuis le débat de 1903 :

« Nous, les théoriciens du *Zusammenhang*, de cette interdépendance des faits de tous les ordres que nous invoquons si haut, et non sans raison, aux temps héroïques des controverses entre historiens et sociologues. »²

Febvre s'inscrit ainsi dans la lignée directe des arguments de Henri Hauser lorsque celui-ci, pour réduire à néant la démarche sociologique, écrivait :

« Conquête du monde, arrivée au pouvoir des *Homines novi*, modification apportée à la propriété quiritaire et à la *patria potestas*, formation d'une plèbe urbaine... tous ces faits s'expliquent les uns par les autres beaucoup plus que l'évolution de la famille romaine ne s'explique par celle de la famille juive, chinoise ou aztèque. »³

1. Lucien Febvre, « Y. Bézard, la vie rurale dans le sud de la région parisienne... », *art. cit.*, p. 552. Les italiques sont de notre cru.

2. Lucien Febvre, « Une question mal posée, les origines de la réforme et le problème des causes de la Réforme », *Revue historique*, n° 54, t. 161, 1929, pp. 1-73, cité par H.-D. Mann, *Lucien Febvre, la pensée vivante d'un historien*, Paris, A. Colin, 1971, p. 93.

3. Henri Hauser, *L'Enseignement des sciences sociales : état actuel de cet enseignement dans les divers pays du monde*, Paris, A. Chevalier-Maresq, 1903, cité par Fr. Simiand, *art. cit.*, p. 141.

Et, néanmoins, les remarques de Febvre sur le découpage des objets d'étude s'inscrivent dans la lignée de la mordante réponse de François Simiand à Henri Hauser¹. Ainsi, l'inventaire des erreurs historiographiques selon Lucien Febvre dévoile la nature de sa tentative historiographique : une synthèse ou un pont écartelé entre l'histoire selon Michelet² et la science sociale selon Durkheim ! Derrière l'ironie mordante des comptes rendus se cache peut-être le projet d'un syncrétisme épistémologique.

1. François Simiand, *art. cit.*, p. 141 : « [Henri Hauser] semble prendre plaisir à mélanger causes sociales propres, contingences, actions individuelles, il reste une affirmation gratuite que je pourrais aussi bien retourner [La famille romaine s'explique beaucoup mieux par la famille juive [...] que par le *complexus* [...]]. La famille romaine a évolué tout autrement que la famille de type originaire analogue rencontrée ailleurs, que cette évolution idiosyncrasique [...], comment ferait-il cette preuve sinon en recourant à la méthode comparative, en distinguant la famille romaine de la famille grecque ou de tel autre type de famille par des caractères bien différenciés, en montrant que les causes supposées ont eu ailleurs, dans d'autres sociétés, une influence analogue, ou qu'en l'absence de ces facteurs le phénomène considéré ne s'est pas produit, enfin que, pour les contingences spéciales invoquées, les effets qui sont rattachés à ces contingences ne se remarquent pas ailleurs. »

2. Sans le mot, l'idée du *Zusammenhang* court dans toute l'œuvre de Michelet, comme le montre cette citation de Febvre : « Michelet dans sa leçon de 1934 : "En histoire, disait-il à ses élèves, c'est comme dans le roman de Sterne ; ce qui se faisait dans le salon se faisait dans la cuisine. Absolument comme deux montres sympathiques dont l'une, à deux cents lieues, marque l'heure tandis que l'autre la sonne." Ce n'est pas autre chose au Moyen Âge. » Et il ajoutait cet exemple : « La philosophie d'Abélard sonne la liberté, tandis que les Communes picardes la marquent ». Lucien Febvre, « Propos d'initiation. Vivre l'histoire », *Mélanges d'histoire sociale*, t. 3, 1943, pp. 5-18, repris dans *Combats pour l'histoire*, « Vivre l'Histoire. propos d'initiation », cité d'après Brigitte Mazon (éd.), *Lucien Febvre, vivre l'histoire*, Paris, Laffont/Colin, pp. 21-35, cit. p. 28.

EJ L'erreur d'Olga Wormser-Migot sur les chambres à gaz de Ravensbrück et de Mauthausen

Bertrand HAMELIN - Agrégé d'histoire, docteur en histoire contemporaine. Membre associé du CRHQ, UMR 6583 (CNRS/Université de Caen Basse-Normandie).

Thomas FONTAINE - Enseignant, docteur en histoire contemporaine, spécialiste des déportations et de la répression en France occupée.

Résumé : En 1968, Olga Wormser-Migot soutient sa thèse *Le Système concentrationnaire nazi*, dans laquelle elle affirme de manière erronée l'inexistence de chambres à gaz à Mauthausen et à Ravensbrück. Cet article analyse la réception de cette erreur de 1968 à nos jours et montre les variétés de cette réception en fonction des groupes (déportés et historiens) et dans le temps.

Summary: In 1968, Olga Wormser-Migot defends her thesis *Le Système concentrationnaire nazi*, in which she asserts erroneously the absence of gas chambers at Mauthausen and Ravensbrück. This article analyzes the reception of this error from 1968 to nowadays and shows the variety of the reception according to the groups (former deportees prisoners and historians) and in the time.

Mots-clés : erreur historiographique, Mauthausen (camp de concentration), Ravensbrück (camp de concentration), Wormser-Migot, Olga (1912-2002), Choumoff, Serge (1921-2012).

En 1968, dans sa thèse pionnière, *Le Système concentrationnaire nazi*, publiée aux Presses universitaires de France, Olga Wormser-Migot (1912-2002) affirme, contrairement aux témoins oculaires, qu'il n'y avait pas eu de chambres à gaz ni d'assassinats par gazage dans les camps de Mauthausen et de Ravensbrück – et, par extension donc, pas de gazages dans les camps situés à l'intérieur des frontières de l'ancien Reich. Dans une telle perspective, les chambres à gaz comme technique et les assassinats par gazage comme finalité seraient exclusivement réservés aux

Juifs et aux Tsiganes. Certes, cette erreur factuelle, bien qu'elle soit de taille, n' invalide nullement l'ensemble de cette thèse de doctorat. Mais elle interroge le traitement des matériaux et des sources disponibles pour écrire cette histoire, à commencer par les témoignages. Elle questionne l'interprétation d'ensemble de la criminalité nazie dans ses multiples dimensions – notamment les rapports complexes entre le système concentrationnaire et le système génocidaire.

Les études récentes consacrées à l'historienne¹ ont posé ces questions et ont accordé une place majeure à la

1. Sylvie Lindeperg, « *Nuit et brouillard* », un film dans l'histoire, Paris, Odile Jacob, 2007 (le dernier chapitre, « Le tombeau d'Olga » est largement centré sur l'erreur) ; Annette Wieviorka et Sylvie Lindeperg, *Univers concentrationnaire et génocide*, Paris, Fayard, 2008 ; Thomas Fontaine, Bertrand Hamelin, « Olga Wormser-Migot dans l'histoire », in Béatrice Fleury et Jacques Walter (dir.), *Qualifier des lieux de détention et de massacre, 3 : Figures emblématiques, mobilisations collectives*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, « Questions de communication », série actes 9, 2010, pp. 211-230.

polémique déclenchée par l'affirmation radicale de l'historienne. Plus que la production de l'erreur, sur laquelle nous avons expliqué qu'il était difficile de se prononcer¹, la réception de l'affirmation d'Olga Wormser-Migot est au centre de cet article. Sylvie Lindeperg et Annette Wieviorka interprètent l'assertion d'Olga Wormser-Migot comme étant au final bénéfique pour la compréhension des différences entre le système génocidaire et le système concentrationnaire. La polémique née de la thèse serait, selon elles, venue d'anciens déportés résistants – à commencer par Serge Choumoff – refusant cette différenciation, rétifs à la critique de leurs propres témoignages et, plus largement, s'opposant au travail historique. Mais l'analyse de la réception de l'erreur d'Olga Wormser-Migot, dans sa durée, de sa perception au lendemain de la soutenance de la thèse jusqu'à aujourd'hui, révèle un autre tableau riche d'enseignements sur l'historiographie des déportations. Notre étude met ainsi en lumière une caractéristique essentielle de l'histoire des erreurs historiographiques : leur perception évolue en fonction du contexte scientifique et politique, leur gravité s'en trouvant minorée, ou, au contraire accentuée. Par ailleurs, cette étude de cas confirme que la production historique n'est pas seulement reçue par les acteurs du champ scientifique de l'histoire, mais qu'elle est l'objet d'une réception « hors-champ », en l'occurrence de la part des milieux associatifs, et dans une moindre mesure,

dans le champ médiatique. Elle montre également que les débats et oppositions de point de vue ne se situent pas seulement entre ces sphères, mais les traversent.

UNE ERREUR RÉVÉLATRICE DU FONCTIONNEMENT DU CHAMP SCIENTIFIQUE DANS LES ANNÉES 1960-1970

Étudier la réception d'une erreur historiographique oblige à considérer l'ensemble des acteurs du champ historique au sens large : historiens, journalistes, témoins. Le contraste est ici saisissant entre ce que l'on peut qualifier de « non-réception » par les premiers, et les débats qu'entraînent les modalités de réponse à l'erreur parmi les seconds.

Une erreur anodine pour le milieu scientifique ?

La prise en compte de la réception scientifique de la thèse d'Olga Wormser-Migot révèle deux phénomènes majeurs : l'étanchéité du milieu scientifique à la controverse ; le caractère secondaire dans les années 1960-1970 du « problème des chambres à gaz ».

Tous les comptes rendus étudiés sont postérieurs à l'ouverture de la polémique par l'article de Serge Choumoff dans *Le Monde*, en juin 1969, dont on verra qu'il lance l'affaire. Pourtant, leurs auteurs n'évoquent pas la question, tels Jean-Marie d'Hoop, qui propose une critique positive². Olga Wormser-Migot a le privilège rare de voir sa thèse critiquée

2. Thomas Fontaine, Bertrand Hamelin, « Olga Wormser-Migot dans l'histoire », *op. cit.*

2. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1970, t. XVII, pp. 1026-1028.

à deux reprises dans des *Annales ESC* alors au faîte de leur prestige. La première critique de Pierre Souyri estime que la thèse « apporte une information exceptionnellement serrée », mais l'auteur n'a pas compris la distinction entre génocide et système concentrationnaire, supposément au cœur de l'ouvrage :

« Chaque progrès de la conquête hitlérienne étend aux nouveaux pays occupés la législation d'exception allemande et s'accompagne de la création de nouveaux camps dont certains, comme Mauthausen, Flossenbürg et surtout le Struthof, Auschwitz et Majdanek, apparaîtront comme spécialisés dans l'extermination. »¹

Peut-être cette confusion conduit-elle la revue à publier un second compte rendu, signé par Léon Poliakov. Soulignant la « volonté d'objectivité historique » de l'auteur, qui a « trouvé la voie moyenne, et le ton juste », il repère bien l'apport consistant à « disjoindre le génocide du système concentrationnaire »². Mais il ne relève pas qu'Olga Wormser-Migot met en cause l'existence des chambres à gaz de Ravensbrück et de Mauthausen pour établir la distinction.

Au Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, Julien Cain estime que, grâce à ce travail « magistral », les

historiens disposent d'« un ouvrage complet sur le système concentrationnaire [...]. L'ampleur de la documentation mise en œuvre dans cet ouvrage est à la mesure de l'énormité de l'histoire de la répression »³. Il n'est pourtant pas chargé du compte rendu pour la revue du comité, la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, rôle qui revient à la spécialiste polonaise de Ravensbrück, Wanda Kiedrzynska. Elle relève l'erreur d'Olga Wormser-Migot et en propose une analyse stupéfiante :

« Certains problèmes soulevés par l'auteur appellent la discussion. C'est ainsi qu'au sujet des chambres à gaz dans les camps occidentaux, l'auteur semble se rallier à l'opinion de feu Paul Rassinier [...]. Dans son ouvrage *Le Mensonge d'Ulysse*, et d'autres, il contestait l'existence des chambres à gaz dans les camps. »⁴

Le comble de l'aberration est atteint par une note de la rédaction à propos de cette affirmation : « En réalité, Rassinier ne mettait pas en doute l'existence des "chambres à gaz". Il s'interrogeait sur la proportion des détenus qui y avaient trouvé la mort. »

Il est impossible d'omettre cette réception, dans l'ensemble favorable, prolongement d'une soutenance réussie. L'historienne a reçu un large satisfaction. Malgré la réaction rapide de Serge

1. Pierre Souyri, « Olga Wormser-Migot, Le système concentrationnaire nazi (1933-1945) », *Annales ESC*, 1971, vol. 26, n° 1, pp. 50-51, cit. p. 51.

2. Léon Poliakov, « Olga Wormser-Migot, Le système concentrationnaire nazi (1933-1945) », *Annales ESC*, 1972, vol. 27, n° 2, pp. 513-519., cit. p. 513.

3. Service historique de la Défense, BAVCC, boîte 171 (ancienne cotation), procès-verbal de la réunion du 4 décembre 1969 de la commission Déportation du CH2GM.

4. Wanda Kiedrzynska, « Une thèse sur le système concentrationnaire nazi », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 83, juillet 1971, p. 99.

Choumoff, et bien que publiés des mois après celle-ci, la plupart des comptes rendus ignorent l'erreur sur la chambre à gaz. L'étanchéité du milieu scientifique à la polémique est remarquable ; dans ces temps de contestation étudiantine, peut-être n'a-t-on pas voulu remettre en cause un jury de thèse composé d'éminents historiens. Par ailleurs, la publication du texte de Serge Choumoff dans *Le Monde* a fait entrer l'affaire dans une sphère médiatique alors jugée comme lieu indigne de la controverse historique.

Une erreur perçue et réfutée hors du monde scientifique

L'erreur a été seulement perçue hors du champ académique. Au sein du monde déporté, la thèse d'Olga Wormser-Migot suscite de vives réactions, pas toutes hostiles.

L'importance du sujet traité avait d'abord valu à la thèse l'honneur rare d'un compte rendu précoce dans la presse nationale. Le 3 mai 1969, dans *Le Monde*, Pierre Sorlin loue l'« exceptionnel courage » d'Olga Wormser-Migot, notamment sa capacité à affronter la mémoire des témoins :

« Vouloir clarifier et ordonner l'horreur exigeait un certain renoncement ; il était nécessaire d'arbitrer des conflits entre déportés, de discuter des détails infiniment douloureux, comme le sens originel des fameuses lettres NN (*Nacht und Nebel*), le rôle exact des fours crématoires, l'existence d'une chambre à gaz à Mauthausen. »

1. Pierre Sorlin, *Le Monde*, 3 mai 1969.

2. Sylvie Lindeperg, « *Nuit et brouillard* », *op. cit.*, pp. 251 et 249.

3. *Bulletin de l'amicale de Mauthausen*, février 1969, n° 143, p. 5.

Ainsi, la négation de l'existence de ces chambres à gaz est perçue comme un aspect parmi d'autres de la nécessaire démythification menée par Olga Wormser-Migot. Pierre Sorlin poursuit en conférant à la thèse de l'historienne une place pionnière :

« Auparavant, on avait publié des souvenirs, des essais psychologiques ou sociologiques ; il n'existe pas encore une véritable histoire du phénomène concentrationnaire entre 1933 et 1945. »¹

L'affaire démarre publiquement le 7 juin 1969, lorsque *Le Monde* publie une tribune de Serge Choumoff, ancien déporté de Mauthausen et physicien. Un « acte d'accusation »² selon Sylvie Lindeperg, qui s'appuie sur la dernière phrase de l'article – « La véritable histoire du phénomène concentrationnaire reste encore à faire » – sans mentionner qu'il s'agit d'une réponse à l'appréciation contraire de Pierre Sorlin.

Il faut revenir sur cette entrée en scène d'un ancien déporté, car sa démarche n'est ni solitaire, ni seulement suscitée par l'article de Pierre Sorlin. Elle résulte aussi de l'attitude incertaine des associations de déportés après la soutenance.

En effet, la première réaction des amicales de Mauthausen et de Ravensbrück, concernées par l'erreur, est favorable à la thèse. Robert Simon salue, en février 1969, un « travail considérable » et souligne l'empathie de l'association avec l'auteur : « Notre amicale était là, représentée à la fois dans le collège des experts officiels et dans l'assistance »³.

Gilbert-Dreyfus, président de l'amicale de Mauthausen et membre du jury, évoque une « œuvre monumentale, d'une inestimable valeur »¹. Pour l'ADIR, Anise Postel-Vinay, présentant Olga Wormser-Migot comme « notre camarade de résistance », se félicite de « l'apport considérable » de ce travail et d'une soutenance qui fut un « grand moment de l'université française »².

Toutefois, dans un second temps, l'ADIR remarque l'erreur, signalée par Geneviève de Gaulle-Anthonioz dans un compte rendu toutefois élogieux. L'ancienne déportée fait un « amical grief » à l'historienne qui doute de l'existence de la chambre à gaz de Ravensbrück et lui rappelle qu'elle n'a pas tenu compte de sources « difficiles à infirmer »³. À cette date, selon son témoignage, Serge Choumoff aurait aussi repéré l'erreur et alerté Émile Valley, le secrétaire général de l'amicale de Mauthausen⁴. Le 26 avril 1969, une réunion est organisée avec l'historienne pour discuter de l'erreur et lui demander un rectificatif.

Cette rencontre étant restée infructueuse et les remarques de l'ADIR sans réponse, cette perception de l'erreur est suivie d'une démarche de réfutation, de la part de Serge Choumoff et de Germaine Tillion, deux déportés au parcours différent et à la notoriété variable.

Le cas de Serge Choumoff est sans doute le plus intéressant car, contrairement

à Germaine Tillion, il n'est ni un responsable associatif de premier plan, ni un spécialiste de sciences humaines, puisqu'il est physicien. Il intervient par défaut, l'amicale de Mauthausen étant bouleversée par l'affaire, car son président Gibert-Dreyfus, membre du jury, n'a pas réagi à l'erreur. L'historien « officiel » de l'amicale jusque-là, l'universitaire Michel de Boüard, passe son tour. Serge Choumoff est mandaté en mai 1969 par le congrès de l'amicale pour, comme lui écrit ensuite le secrétaire général Émile Valley, « établir [...] une contre-thèse en relevant toutes les erreurs et contre-vérités contenues dans la thèse d'Olga Wormser »⁵. À la suite du congrès, la tribune de Serge Choumoff paraît dans les colonnes du *Monde*. Les archives de l'ancien déporté montrent que le texte a été rédigé en accord avec Germaine Tillion⁶, qui a amendé et reformulé des passages de l'article – ce qui établit le caractère collectif de la démarche de réfutation. Le 19 décembre 1969, les personnes impliquées des deux amicales de Mauthausen et de l'ADIR prennent cette fois la décision de se tourner vers les membres du jury de la thèse, pour obtenir un rectificatif à insérer dans l'ouvrage. Le compte rendu de cette réunion montre qu'il s'agissait de ne pas trop heurter l'historienne ni de lui chercher « querelle », en reconnaissant « la somme de travail » réalisé,

1. Archives nationales, 72 AJ 2168, bulletin n° 20 du Réseau du souvenir, décembre 1968.

2. *Voix et Visages* (journal de l'ADIR), n° 116, novembre-décembre 1968.

3. *Voix et Visages*, n° 117, janvier-février 1969.

4. Témoignage aux auteurs, décembre 2007.

5. Archives Serge Choumoff, lettre d'Émile Valley à Serge Choumoff, 2 juin 1969.

6. Une approche génétique de ce texte a été rendue possible grâce à ces archives.

mais « d'exiger qu'un ouvrage appelé à servir de référence pour l'étude du système concentrationnaire ne puisse contenir des erreurs aussi graves »¹.

Serge Choumoff entame ses recherches sur la question des gazages, en obtenant en octobre 1969 l'accès aux archives du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Il rassemble dans divers centres d'archives européens les documents sur les assassinats par gaz dans le complexe autrichien, ses recherches étant ralenties par ses activités professionnelles. Fin décembre 1972, la brochure *Les chambres à gaz de Mauthausen* est éditée par l'amicale². « Cette étude a été motivée à la fois par la stupeur et l'indignation », explique l'auteur en introduction. Dans sa préface, Roger Heim, nouveau président de l'amicale, tout en soulignant la rigueur scientifique de l'étude et de son résultat, se montre mesuré en précisant que ce texte « complète et rectifie certaines affirmations qu'une thèse de doctorat récemment soutenue en Sorbonne avait introduites, à côté de mérites indiscutables ».

En janvier 1973, les éditions du Seuil publient le « second » *Ravensbrück* de Germaine Tillion, qui consacre une annexe à cette erreur, intitulée « À propos des chambres à gaz dans les camps de l'Ouest », où l'ethnologue s'avoue

1. Archives Serge Choumoff, procès-verbal dactylographié de la réunion.

2. Pierre-Serge Choumoff, *Les chambres à gaz de Mauthausen. La vérité historique, rétablie par P.-S. Choumoff, à la demande de l'amicale de Mauthausen*, Paris, Amicale des déportés et familles de disparus du camp de concentration de Mauthausen, 1972.

3. Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1973, pp. 10 et 12.

4. Comme cela est rappelé dans le n° 141 de *Voix et Visages*, janvier-février 1974, avec ce titre principal : « La chambre à gaz de Ravensbrück » ; en dessous, les portraits de Germaine et Madeleine Tambour, gazées à Ravensbrück.

5. Germaine Tillion, *Ravensbrück*, op. cit., p. 7.

« consternée ». « Selon Olga Wormser-Migot, ces chambres à gaz seraient mythiques. Cette affirmation, dans une thèse d'histoire, m'a, je dois le dire, stupéfiée. »³ Dans ce livre, qui répond à la « demande » de l'ADIR⁴, Germaine Tillion explique qu'il s'agit de corriger les « erreurs de quelques-uns, l'imprécision des autres » qui peuvent « détruire la certitude autour de ce qui fut si cruellement réel et certain »⁵.

L'impossible controverse

Une conclusion majeure des études de sociologie ou d'histoire des sciences est qu'une erreur, par la réfutation qu'elle suscite, contribue à l'avancée de la connaissance scientifique. Or, le cas étudié rappelle que des conditions sont nécessaires à cette vertu cognitive de l'erreur.

En effet, dans la décennie qui suit la soutenance de la thèse, aucune controverse scientifique n'a pu se développer. D'emblée, le dialogue entre les associations de déportés et l'historienne a été difficile. Pour l'essentiel, les associations de déportés ont essayé d'obtenir d'Olga Wormser-Migot une réfutation de ses assertions, sans que l'historienne accepte de revenir sur ses propos. Elle ne fournit pas non plus d'éléments de preuve supplémentaires permettant d'étayer son affirmation. Pour ceux qui

ont réagi, ce refus rendait nécessaires les réfutations de Germaine Tillion et Serge Choumoff.

Ceux-ci essaient de diffuser leurs réponses historiques dans de multiples directions. Nous avons pu analyser la stratégie suivie par Serge Choumoff. Il bénéficie du carnet d'adresses de Jacques Delarue, auteur d'une remarquée *Histoire de la Gestapo*¹. Les principales bibliothèques et institutions historiques françaises et étrangères sont ciblées, ainsi que de prestigieux universitaires (François Furet, Emmanuel Le Roy Ladurie, René Rémond, etc.), dont les membres du jury de la thèse. Serge Choumoff et Jacques Delarue rencontrent aussi Joseph Billig et Georges Wellers, du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC). Léon Poliakov reçoit aussi un exemplaire. Serge Choumoff contacte Jean Cayrol, ancien déporté de Mauthausen, qui lui conseille d'envoyer un exemplaire à la revue *Esprit*, ainsi qu'à Robert Antelme, André Schwartz-Bart, Élie Wiesel ou Robert Paxton.

Il y a deux manières de juger le résultat de ces démarches.

La première est la parution d'un additif – et non pas un rectificatif – d'Olga Wormser-Migot, fin 1973, inséré dans les exemplaires de la thèse. Sylvie Lindeperg y voit un « geste d'apaisement [...] inachevé » car l'historienne « se contente [...] de prendre acte de la polémique » ;

elle « ne reconnaît pas son erreur ; et ce d'autant moins qu'elle pense sincèrement ne point s'être trompée »². Expliquant que son « affirmation a donné lieu à des démentis catégoriques de la part des rescapés de Ravensbrück et de Mauthausen, pour lesquels l'existence des chambres à gaz dans ces camps ne peut et ne doit être mise en doute », Olga Wormser-Migot se limite à indiquer qu'elle se sent « tenue de porter ce fait à la connaissance des lecteurs de cette thèse ».

On ne s'étonnera pas que cette formulation ait été jugée choquante par beaucoup d'anciens déportés touchés par l'erreur. Sylvie Lindeperg fait état de la réaction positive de l'amicale de Mauthausen, qui tiendrait dès lors une position « plus mesurée »³ : mais le texte cité de Raymond Hallery, publié dans le *Bulletin de l'amicale*⁴ suscite en fait bien des remous en interne. Beaucoup, à commencer par Serge Choumoff, critiquent sa mansuétude à l'égard de l'historienne. L'ADIR s'insurge contre l'attitude d'Olga Wormser-Migot. Sa présidente, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, fait part de sa déception : « Nous avons longtemps espéré que l'auteur se rendrait compte de son erreur et accepterait de faire une mise au point. Nous y avons apporté beaucoup de patience. »⁵

Ainsi, les anciens déportés qui se sont élevés contre l'erreur, en apportant des éléments nouveaux au dossier

1. Jacques Delarue a relu au printemps 1972 le manuscrit élaboré par Serge Choumoff. « C'est un travail de chartiste et d'enquêteur soucieux de la vérité », lui écrit-il dans une lettre du 3 mai 1972. Archives Serge Choumoff.

2-3. Sylvie Lindeperg, « *Nuit et brouillard* », *op. cit.*, pp. 255-256.

4. *Bulletin de l'amicale de Mauthausen*, n° 169, décembre 1973.

5. *Voix et Visages*, n° 142, mars-avril 1974.

des gazages, ont l'impression de ne pas avoir été entendus. Signe supplémentaire, avant cet additif, *Le Monde* publie le 30 août 1973 deux comptes rendus : le premier est celui du livre de vulgarisation d'Olga Wormser-Migot, *L'Ère des camps*, par Josane Duranteau ; le second est le *Ravensbrück* de Germaine Tillion, par Roger Errera. Aucun ne fait écho à l'erreur et à la polémique, le premier évoquant une « thèse qui fait autorité ».

La seconde manière de juger de la réception des travaux publiés est de s'intéresser aux historiens universitaires. Car, si aucun ne participe à l'encadrement de la recherche de Serge Choumoff – seul le non-professionnel Jacques Delarue est impliqué –, l'instinct de protection constaté pour la réception de la thèse d'Olga Wormser-Migot s'observe à nouveau dans la non-réception de la brochure de l'ancien déporté.

On pourrait s'intéresser à la réception du second *Ravensbrück* de Germaine Tillion, mais il n'est pas uniquement centré sur la question des chambres à gaz et sur l'erreur d'Olga Wormser-Migot. Le silence sur la controverse serait néanmoins à souligner. Le texte de Serge Choumoff est une réponse sur ce thème précis, et sa réception est d'autant plus éclairante que son auteur est un ancien déporté non universitaire.

Or, le texte n'est reçu dans les revues scientifiques que par un compte rendu tardif de Joseph Billig, en 1976¹. Rapportant les différents cas de gazages

1. Joseph Billig, « Les chambres à gaz dans les camps », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 101, janvier 1976, pp. 121-123.

2. Archives Serge Choumoff, lettre de Pierre Renouvin à l'amicale de Mauthausen, 17 janvier 1973.

3. L'historien en question est un spécialiste d'histoire des mentalités.

(d'abord dans le cadre du génocide des Juifs, pour l'euthanasie des malades mentaux, enfin « pour la suppression d'internés rendus invalides par les conditions atroces de la vie et du travail concentrationnaires »), il montre que Serge Choumoff a « minutieusement » reposé le problème des chambres à gaz dans les camps de l'Ouest et le lien existant entre les anciens centres d'euthanasie et le système concentrationnaire. Mais il juge qu'il ne l'a pas fait sans des « passages polémiques », retenant l'idée que, pour certains déportés, « le "gazage" lui-même ne peut pas être séparé, dans leur souvenir, de la structure du régime sous lequel ils ont vécu ».

Répondant à une thèse de doctorat, Serge Choumoff est soucieux d'obtenir d'autres réceptions scientifiques. Sa correspondance montre que les historiens sollicités ont choisi de ne pas s'inscrire dans le débat, tout en donnant parfois raison à l'ancien déporté. Certains saluent son travail. Ainsi, Pierre Renouvin, membre du jury de la thèse, lui écrit dès après la parution de sa brochure que « cette étude ne peut laisser aucun doute sur la portée de l'erreur commise [...]. Cette démonstration était nécessaire ». Une éminente figure de l'école historique française, tout en convenant de la « bourde » du jury et s'affirmant prête à s'associer à « toute autre forme de protestation contre cette interprétation concernant Mauthausen et aussi l'évocation de la psychanalyse »³, reste

sur sa réserve, au nom du respect des spécialités de l'université :

« Je ne suis pas spécialiste d'histoire contemporaine et n'ai donc – selon nos règles universitaires – pas qualité pour intervenir officiellement dans le débat que votre protestation devrait susciter. »¹

D'autres s'agacent. Un historien répond ainsi à Serge Choumoff, « qu'exerçant un métier écrasant, avec 20 000 pages de thèses et de mémoires à lire par an, recevant vingt à trente lettres et deux ou trois livres ou tirés à part par jour, et n'ayant pas de secrétaire », il ne peut rendre compte de tous les travaux historiques publiés. Et, abordant l'erreur, il écrit :

« J'ai toutes les raisons de croire que dans ce débat, c'est vous qui avez raison [...] Mais je ne suis pas assez spécialiste pour faire une étude critique de la question et me consacrer à une campagne de presse pour établir la vérité, laquelle dans notre domaine n'a pas la netteté qu'elle revêt dans les sciences. »²

La réception est intéressante en ce qu'elle illustre le problème de l'expertise des historiens face à des questions qui ne relèvent pas *stricto sensu* de leur spécialité et montre la variation dans le temps du rôle social de l'historien : l'affaire Faurisson verra au contraire l'implication d'historiens universitaires « non spécialistes ». Surtout, le manque

de réaction et de soutien, outre qu'il illustre la frontière entre historiens amateurs et professionnels, montre qu'en ce début des années 1970 le problème des chambres à gaz dans les camps de l'Ouest ne constitue pas un enjeu majeur.

Confrontée à cette non-prise en compte du travail de Serge Choumoff par des revues scientifiques et afin de donner plus de visibilité à cette recherche, l'amicale de Mauthausen remet en 1974 le dossier à Christian Bernadac, qui prépare alors sa trilogie sur le complexe autrichien. Le journaliste vilipende l'historienne, en raison de son erreur sur les chambres à gaz de Mauthausen et de Ravensbrück et de son attitude face aux déportés. Tout en soulignant l'« audience confidentielle »³ de la thèse, il fait part de son inquiétude et consacre dans *Les 186 Marches* un chapitre particulier sur « les chambres à gaz », résumant les conclusions de Serge Choumoff, ainsi largement diffusées, mais en direction d'un lectorat non-spécialisé peu à même de comprendre les enjeux de cette affaire.

En définitive, l'erreur d'Olga Wormser-Migot n'est pas devenue un enjeu historiographique important dans les années suivant la soutenance de la thèse. Les positions initiales de l'historienne et de ses détracteurs sont restées figées et les autres acteurs du champ de la recherche historique sont demeurés à l'écart d'une controverse délicate, ignorant pour l'essentiel les recherches nées de la polémique.

1. Archives Serge Choumoff, lettre à Serge Choumoff, 18 janvier 1973.

2. *Ibid.*, lettre à Serge Choumoff du 16 décembre 1974. C'est l'auteur de la lettre qui souligne.

3. Christian Bernadac, *Les 186 Marches*, Paris, France-Empire, 1974, p. 230.

DISQUALIFICATION PUIS REQUALIFICATION DE L'ŒUVRE D'OLGA WORMSER-MIGOT PAR CETTE ERREUR

Le cas de l'erreur d'Olga Wormser-Migot est particulier, car elle est devenue un enjeu historiographique et mémoriel des années après sa commission. Quelles furent les conséquences de cette erreur pour la place d'Olga Wormser-Migot dans l'historiographie de la déportation ?

Une disqualification immédiate ?

« Elle espérait que cette thèse lui ouvrirait les portes de l'université. Une affirmation erronée, celle de l'inexistence de chambres à gaz dans les camps de l'Ouest, lui valut l'ire de certains déportés », écrit dans un raccourci ambigu Annette Wieviorka, qui cible le texte publié par Serge Choumoff dans *Le Monde* en juin 1969, « assassinant définitivement l'ouvrage dans sa totalité, ce dont Olga Wormser-Migot ne se remit jamais »¹. Cette thèse d'une disqualification immédiate ne tient guère.

Il faudrait revenir en détail sur la solitude professionnelle de l'historienne après 1969. Certes, « dans ses mémoires, Olga Wormser-Migot qualifie d'«enfer» cette période de l'après-thèse »², mais elle conserve de nombreux soutiens. Les sentiments de l'historienne et sa situation dans le champ de l'histoire sont deux domaines différents, mais il est étonnant

1. Annette Wieviorka, « Olga Wormser-Migot, une historienne de la déportation », *Le Monde*, 8 août 2002.

2. Sylvie Lindeberg, « *Nuit et brouillard* », *op. cit.*, p. 257.

3. Dans cette lettre au R. P. Riquet, le président de l'association, elle impute ce silence « à des causes variées sur lesquelles [elle] préfère ne pas [s]l'appesantir désormais ». AN, 72 AJ/2155.

4. AN, 72 AJ/679, procès-verbal de la réunion du 4 février 1974.

de s'en tenir au seul premier aspect. En février 1974, l'historienne reprend ainsi contact avec le Réseau du souvenir, après quelques mois de « silence »³. Au même moment, lors d'une réunion de la Commission Déportation, le CH2GM lui confie la tâche de réfléchir à un article méthodologique sur la Statistique des déportés⁴. Sa participation à l'*Histoire des Juifs en France*, les deux volumes *L'Ère des camps* et *L'Ère concentrationnaire*, et même ses publications dans *Historia*, datant tous de la période de la polémique, témoignent d'une historienne non exclue du champ de l'édition. En mars 1975, elle participe aux États-Unis à un colloque sur le génocide, aux côtés des meilleurs spécialistes. Dans le livre qu'elle signe avec Vercors en 1979 contre les négationnistes, elle décrit ainsi son imposant réseau amical et professionnel :

« Je ne peux nommer tous ceux avec lesquels je lutte contre les «révisionnistes» et les falsificateurs, tous mes amis historiens, philosophes, sociologues, écrivains ; tous les spécialistes de la «solution finale» et des camps nazis, Billig ou Wellers, Poliakov ou Steinberg, Rutkowski ou Borwicz, les anciens des camps dont les souvenirs me hantent, Semprun ou Charlotte Delbo, Gilbert-Dreyfus ou Anne-Marie Bauer, Louis Martin-Chauffier ou Jean Cayrol, Desnos ou Fondane, Robert Antelme ou Anna Langfuss, ou des milliers d'autres et tous ceux qui luttent contre le racisme et

la prescription des crimes de guerre. Ils se reconnaîtront. »¹

Sur le fait ensuite que cette polémique empêcha l'historienne d'assouvir ses ambitions universitaires, on ne saurait répondre sans savoir si elle fut candidate à la liste d'aptitude. Comme l'écrit Sylvie Lindeperg, Olga Wormser-Migot, âgée de 56 ans au moment de sa soutenance et non agrégée, n'était pas forcément en position d'être recrutée.²

Au sein du monde déporté, après « l'assassinat » prétendument perpétré par Serge Choumoff, Olga Wormser-Migot a conservé le soutien de déportés influents, dont les dirigeants de la FNDIRP, en premier lieu Marie-Elisa Nordmann-Cohen. La fédération a donné une large place aux « thèses capitales »³ d'Olga Wormser-Migot après la soutenance et la réaction de Serge Choumoff. À l'inverse, les travaux et interventions publiques d'Olga Wormser-Migot sont signalés par *Le Patriote résistant* pendant toute la polémique. De même, au Réseau du souvenir, dont l'historienne est membre depuis 1957, ni l'erreur ni la polémique ne sont évoquées⁴. Les liens n'ont donc été que partiellement rompus avec les anciens déportés. En revanche, il est vrai que l'autre grande fédération de déportés,

l'UNADIF-FNDIR, vilipende l'attitude de l'historienne⁵ et que les ponts sont coupés avec l'ADIR.

Ces réactions contrastées s'expliquent probablement par les liens amicaux et politiques de l'historienne avec des membres des principaux groupements d'anciens déportés. Ces éléments nuancent l'analyse de Sylvie Lindeperg qui écrit que « du jour au lendemain, Olga se trouve coupée de sa base, mise à l'index par une partie du milieu déporté qu'elle considère comme sa seconde famille »⁶, sans préciser qu'une autre « partie », non négligeable, l'a soutenue.

Une erreur devenue embarrassante (1978-1979)

Le fait que la perception d'une erreur évolue selon les groupes sociaux et à l'intérieur de ces groupes sociaux a été précédemment montré. Le cas de l'erreur étudiée ici illustre également le fait que cette perception évolue en fonction du contexte. L'affaire Faurisson, qui démarre véritablement à la fin de l'année 1978, démonétise en partie la thèse d'Olga Wormser-Migot, exclusivement en raison de cette erreur utilisée par le négationniste, et confère à Serge Choumoff une reconnaissance cherchée en vain pendant plusieurs années.

1. Vercors, Olga Wormser-Migot, *Assez mentir !*, Paris, Ramsay, 1979, p. 33.

2. Sylvie Lindeperg, « *Nuit et brouillard* », *op. cit.*, p. 251.

3. *Le Patriote résistant*, n° 350 et n° 351, décembre 1968 et janvier 1969.

4. Notamment dans le bulletin de l'association, voir AN, 72 AJ/2168.

5. Maurice Braun, « De la nécessité de supprimer les légendes de l'histoire de la déportation » *Le Déporté*, n° 293, février-mars 1973.

6. Sylvie Lindeperg, « *Nuit et brouillard* », *op. cit.*, p. 257. L'usage du simple prénom « Olga » participe du caractère foncièrement commémoratif du propos de Sylvie Lindeperg, d'autant qu'il s'accompagne de la dénomination de « Choumoff » (sans prénom) pour désigner le contradicteur de l'historienne.

aussi sur ses contacts avec Faurisson en 1977-1978, pour mieux réaffirmer sa position de 1968 sur les chambres à gaz des camps de l'Ouest et occulter la polémique qui l'a suivie⁴.

Pourtant, l'affaire Faurisson est le moment d'une disqualification majeure pour l'historienne. Celle-ci n'est pas explicite comme dans le texte de Serge Choumoff, mais sa violence symbolique n'en est pas moins forte. En effet, l'affaire Faurisson signe la fin de la position de retrait des historiens universitaires observée précédemment. S'il est incontestable que les propos de Faurisson en 1978 sont incomparables aux assertions d'Olga Wormser-Migot en 1968, l'engagement des historiens universitaires est cette fois remarquable. Cette intervention publique prend la forme d'une tribune collective⁵ de 34 « historiens français venus d'horizons divers », spécialistes de toutes les périodes, publiée dans *Le Monde* le 21 février 1979. Or, Olga Wormser-Migot n'est pas associée à cette réaction. Surtout, la « courte bibliographie » fournie à la fin de l'article ignore sa thèse. L'omission est volontaire, la bibliographie étant présentée à Serge Choumoff par un des signataires comme une « prise de position contre la thèse d'Olga Wormser-Migot »⁶. De

1. Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin, « Le jour où *Le Monde* a publié la tribune de Faurisson », *Le Monde*, 21 août 2012, pp. 12-13, cit. p. 13.

2. Georges Wellers, « Abondance de preuves », *Le Monde*, 29 décembre 1978 ; Olga Wormser-Migot, « La solution finale », *Le Monde*, 30 décembre 1978. Voir Valérie Igouenot, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Seuil, 2000, pp. 235-237.

3. Vercors, Olga Wormser-Migot, *Assez mentir !*, *op. cit.*, pp. 76-77.

4. *Ibid.*, pp. 78-79.

5. « La politique hitlérienne d'extermination : une déclaration d'historiens », *Le Monde*, 21 février 1979, p. 23.

6. Archives Serge Choumoff, lettre à Serge Choumoff, 21 avril 1979.

surcroît, le *Ravensbrück* de Germaine Tillion et le *Mauthausen* de Michel de Boüard – soit deux travaux évoquant les chambres à gaz – figurent dans la bibliographie, mais pas la brochure de Serge Choumoff. Enfin, deux travaux d'Olga Wormser-Migot sont mentionnés¹, mais dans la rubrique « Témoignages et documents », et non dans les « Analyses historiques et sociologiques », manière de ramener l'historienne à la dimension mémorialiste de son œuvre.

Parallèlement à cette disqualification symbolique, on observe, peut-être selon le phénomène classique des vases communicants, une revalorisation du travail de Serge Choumoff, qui obtient enfin la reconnaissance recherchée. Ainsi, sa brochure est l'objet d'un compte rendu signé par André Kaspi dans *Le Monde juif*², sept ans après sa publication. Dans *Les Assassins de la mémoire*, Pierre Vidal-Naquet explique qu'il ne voit « aucune raison de mettre en doute l'existence [des chambres à gaz] de Ravensbrück, du Struthof, de Mauthausen » et, pour cette dernière, renvoie à la « démonstration » de Serge

Choumoff qui « réfute de façon convaincante les quelques pages écrites à ce sujet par O. Wormser-Migot ». Il ajoute que cette démonstration a « convaincu des historiens comme P. Renouvin et J.-B. Duroselle »³. Surtout, de nouveaux travaux approfondissent la première édition de 1972 et confèrent à Serge Choumoff une place dans l'historiographie des gazages⁴. Fort de ce capital scientifique, il ne manque jamais une occasion de critiquer la thèse d'Olga Wormser-Migot.

Cependant, rien n'indique que cette affaire ait durablement modifié la place d'Olga Wormser-Migot dans l'historiographie de la déportation. L'analyse de la bibliographie sur le sujet publiée dans les années 1980-1990 montre que sa thèse est régulièrement citée par les spécialistes de la Seconde Guerre mondiale, sans que l'erreur sur les chambres à gaz soit mentionnée ou discutée. On évitera ici d'évoquer la moindre omerta : sans doute cette situation s'explique-t-elle avant tout par la volonté de ne pas entretenir une confusion entre cette erreur et la négation générale des chambres à gaz par

1. Olga Wormser et Henri Michel (textes choisis et présentés par), *Tragédie de la déportation, 1940-1945. Témoignages de survivants des camps de concentration allemands*, Paris, Hachette, 1954 ; et *La Déportation*, brochure pédagogique parue en 1964 ; auxquels s'ajoute la référence à sa participation à l'écriture de *Nuit et brouillard*.

2. *Le Monde juif*, 35^e année, n° 94, avril-juin 1979, p. 72.

3. Pierre Vidal-Naquet, *Les Assassins de la mémoire*, Paris, La Découverte, 1987, p. 193. Il évoque toutefois les « scorées » de histoire de la déportation : « La mythomanie a joué son rôle ainsi que la propagande, parfois aussi une certaine concurrence entre non-Juifs et Juifs, jadis analysée par O. Wormser-Migot, les premiers revendiquant l'égalité dans la souffrance avec les seconds. » *Ibid.*, pp. 149-150.

4. Serge Choumoff est à l'initiative du collectif, qui publie, sous la direction d'Eugen Kogon, Hermann Langbein et Adalbert Rückerl, d'abord en allemand en 1983 puis l'année suivante en français, *Les Chambres à gaz secret d'État*, Paris, Points-Seuil, 2000. Il résume ses nouveaux acquis sur les gazages à Mauthausen dans deux articles édités en 1986 dans le *Monde juif*, n° 123 et 124. Germaine Tillion les reprend en annexe dans la troisième édition de son *Ravensbrück*, avec également un texte sur les gazages à Hartheim (Paris, Points-Seuil, 1988, p. 361-465). En 2000, Serge Choumoff synthétise ses acquis dans *Les Assassins nationaux-socialistes par gaz en territoire autrichien, 1940-1945*, Vienne, Bundesministerium für Inneres, 2000. Voir Thomas Fontaine, « Un témoin-historien en quête de légitimité », à paraître dans les actes du colloque « Témoins et témoignages », organisé par la FMD en décembre 2012.

Faurisson et ses disciples, amalgame irrecevable, d'ailleurs parfois pratiqué par Serge Choumoff¹.

Une requalification par l'erreur ?

Le décès d'Olga Wormser-Migot marque une inflexion dans la perception de cette erreur, puisque c'est dans l'hommage nécrologique qu'elle rend à l'historienne qu'Annette Wieviorka propose pour la première fois cette analyse de l'affaire : « Pourtant au-delà de l'erreur [...], Olga Wormser-Migot avait vu juste »². Il ne s'agit pas là d'une affirmation liée à la nature particulière de l'exercice nécrologique, mais d'une position de fond, répétée ensuite dans des travaux scientifiques, Sylvie Lindeperg adoptant la même lecture de l'erreur dans son ouvrage sur *Nuit et Brouillard*. Les deux chercheuses tendent ainsi à une réhabilitation du parcours et de l'œuvre de leur aînée :

« L'historienne a donc bel et bien commis une erreur, même si la distinction qu'elle établit demeure tout à fait pertinente. Elle a par ailleurs pris très nettement ses distances à l'égard des témoignages, dont elle formule une critique parfois sévère en même temps qu'elle note avec perspicacité l'entrée en force dans les récits de déportés du thème de la chambre à gaz. Elle a enfin l'intuition d'une concurrence des mémoires qui

1. Ainsi, lorsqu'il écrit : « Cette thèse influenza d'ailleurs certains auteurs, dits justement "négationnistes", qui n'hésitèrent pas à étendre la négation de la chambre à gaz de Mauthausen aux chambres à gaz d'Auschwitz ». Pierre-Serge Choumoff, *Les Assassins nationaux-socialistes par gaz en territoire autrichien, 1940-1945*, *op. cit.*, p. 15.

2. Annette Wieviorka, « Olga Wormser-Migot, une historienne de la déportation », *art. cit.*

3. Annette Wieviorka et Sylvie Lindeperg, *Univers concentrationnaire et génocide*, *op. cit.*, p. 36.

4. Olga Wormser-Migot, *Le Système concentrationnaire nazi*, *op. cit.*, p. 160.

5. Annette Wieviorka et Sylvie Lindeperg, *Univers concentrationnaire et génocide*, *op. cit.*, p. 38.

trouvera sa pleine amplitude à partir des années 1980, mais qu'elle contribue déjà involontairement à aviver. »³

L'historienne aurait donc eu raison sur l'essentiel. Les processus constitutifs du système concentrationnaire et du génocide des Juifs étant différents, l'erreur sur les chambres à gaz dans les camps de l'Ouest – ceux du système, opposés aux centres de mise à mort de l'Est – permet de clarifier la situation et de pointer les exagérations des anciens déportés résistants et politiques qui cherchent à s'approprier une chambre à gaz symbole du génocide : Olga Wormser-Migot laisse penser que celle-ci est, par définition, réservée aux Juifs.⁴

La polémique qui suit est considérée tout aussi qualifiante que l'erreur elle-même et tend à éléver Olga Wormser-Migot au rang de martyr de la profession :

« Sa tragique mésaventure illustre les risques du métier, la quête incertaine de la vérité, la difficulté d'écrire l'histoire sous la surveillance des témoins, la solitude enfin de ceux qui font œuvre pionnière. »⁵

La démonstration ne s'embarrasse pas de nuances lorsqu'Annette Wieviorka estime que « mise à l'index après la soutenance de sa thèse, la totalité de son travail fut alors invalidée. La mémoire a

triomphé. »¹ Est-il nécessaire de préciser que nous ne partageons pas cette opinion, ne serait-ce que parce que l'on peine à saisir en quoi le rétablissement d'une vérité historique illustrerait le triomphe de la mémoire ?

CONCLUSION

Doit-on, par souci de réflexivité, situer notre propre étude dans la logique de disqualification/requalification qui a été jusque-là à l'œuvre dans l'analyse de l'erreur d'Olga Wormser-Migot depuis 1968 ? Peut-être soupçonnerait-on dans notre propos une volonté de «redisqualification» de l'historienne ou – ce qui reviendrait au même – un projet de requalification de ses détracteurs. Si telle était la réception de ce texte, notre objectif ne serait pas atteint. Nous avons considéré cette erreur comme un angle d'observation du fonctionnement du champ historique de 1968 à nos jours et de l'historiographie du système concentrationnaire et du génocide.

Les dynamiques mises en évidence nous semblent nettes. Une première phase se caractérise par la volonté des historiens de métier de ne pas entrer dans ce qui est perçu comme une polémique mémorielle, alors qu'il s'agit en premier lieu d'une controverse scientifique. Ensuite, la nécessité fait foi et l'entrée en scène des négationnistes apparaît comme un facteur déterminant du changement de position des historiens quant à leur rôle d'expert

sur l'histoire en général, en ne se limitant plus à leur domaine d'activité. Dès lors, la rectification de l'erreur d'Olga Wormser-Migot devient un important acquis pour l'historiographie de l'univers concentrationnaire nazi – et la tentative de présenter cette erreur comme une « erreur qualifiante » demeurera probablement comme l'une des figures paradoxales des résistances de certains chercheurs à accepter les controverses, surtout lorsqu'elles émanent d'acteurs situés hors du champ des historiens de métier. Enfin, notre étude met en lumière un phénomène jusque-là peu analysé, soit le fait que la mémoire de la discipline historique, saisie ici dans le cas d'une thèse et de son auteur, connaît aussi de fortes fluctuations. La mémoire de l'histoire s'avère un champ d'étude aussi porteur de sens que l'histoire de la mémoire.

L'erreur d'Olga Wormser-Migot sur les chambres à gaz de Ravensbrück et de Mauthausen

1. Annette Wieviorka, « Conclusion », in Tal Bruttmann, Laurent Joly, Annette Wieviorka (dir), *Qu'est-ce qu'un déporté ? Histoire et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS, 2009, pp. 403-411, cit. pp. 408-409.

EJ

Un livre très attendu : *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, de François Azouvi¹

Thomas FONTAINE et Yannis THANASSEKOS

L'historiographie dominante retient généralement l'idée que, jusqu'aux années 1970 et surtout 1980, le génocide des Juifs et sa spécificité ne tenaient qu'une très faible place dans les mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Selon ce paradigme, ce « silence » n'aurait été fissuré qu'après le tournant initié par le procès Eichmann, à Jérusalem, en 1961 :

« Ces usages de la mémoire ne laissent aucune place au génocide des Juifs. Aucune de ces visions n'est à même d'intégrer la destruction des Juifs d'Europe, autrement que sur la marge comme un épiphénomène, une conséquence secondaire du "fascisme" ou de la "barbarie nazie". »²

Le livre récent de François Azouvi, intitulé *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, propose un tout autre point de vue, grâce à une analyse à la fois fouillée et limpide de la production littéraire, philosophique, artistique et scientifique depuis 1944 : « Faut-il donc que nous soyons aveuglés par la croyance en un silence général sur

l'extermination des Juifs, au lendemain de la guerre, pour ne pas voir ce qui, pourtant, crève les yeux. »³

Selon l'auteur, non, le génocide ne fut pas un thème oublié, loin s'en faut : un processus de prise de conscience, de connaissance et de mémorialisation débute dès l'immédiat après-guerre, pour se diffuser progressivement et atteindre finalement la scène publique puis la sphère étatique et une reconnaissance officielle. Ce processus fut « normal » selon François Azouvi, se diffusant d'un cercle à l'autre, après avoir débuté par un travail important dans le petit cercle des élites intellectuelles. Au sein de ces élites se trouvent d'anciens déportés résistants qui, en apportant leur témoignage, ont surtout livré une réflexion sur la criminalité nazie. François Azouvi rappelle avec justesse qu'on ne peut reprocher aux livres de David Rousset ou de Robert Antelme de ne pas évoquer Auschwitz et une réalité qu'ils n'ont pas connue. Ajoutons que si la formule, souvent reprise de David Rousset dans *L'Univers concentrationnaire*, conclut à une différence de degré et non de nature entre les camps de concentration et d'extermination⁴,

certains passages des *Jours de notre mort* (1947) sont explicites sur ce qui s'était déroulé à Auschwitz-Birkenau¹.

François Azouvi met en avant le fait méconnu que, poussées par la honte, les élites chrétiennes initieront une vaste réflexion sur le génocide et sa spécificité dont les effets se poursuivront jusqu'au concile de Vatican II. Ainsi, loin d'être diluée et masquée dans une présentation générale et indistincte de la criminalité nazie, la spécificité du génocide des Juifs a d'emblée été pensée.

Les années 1950, avec leur « impressionnante série » de romans, de films, de récits, « entament le processus d'ac-culturation de l'opinion française »². Mais c'est en 1963 – et non en 1961 avec le procès Eichmann – que la pièce de Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, par la polémique qu'elle provoque, fait entrer le génocide dans l'espace public. Des milliers d'articles et de réactions accompagnent la sortie de la pièce centrée sur le silence de la papauté face au génocide ; et cette fois, le débat traverse le monde juif et touche surtout les non-juifs. C'est en cela qu'il marque un tournant.

Comme par capillarité, l'étape suivante est celle d'une reconnaissance dans l'espace public et dans la sphère étatique, à coups de dynamiques judiciaire et politique, dont les symboles sont le procès Barbie et la déclaration de repentance

du président Jacques Chirac en 1995. Pour François Azouvi, commencé dans l'immédiat après-guerre, le cycle de la reconnaissance du génocide des Juifs et de sa spécificité s'arrête là, dès lors que l'État assume publiquement sa responsabilité. Le processus achevé, les nouveaux épisodes ne sont désormais que des répétitions des précédents.

Dès la fin des années 1980, précise-t-il, « le génocide des Juifs a trouvé [...] son œuvre : *Shoah* [le film de Claude Lanzmann] ; son concept : le crime d'être né ; sa cérémonie mémorielle et cathartique : le procès Barbie. Il a trouvé son témoignage exemplaire, celui qui va s'imposer partout comme le récit sur Auschwitz : *Si c'est un homme* de Primo Levi. [...] Le génocide a trouvé également son historiographie, avec la traduction en 1988, vingt-sept ans après la première version en anglais, de *La Destruction des Juifs d'Europe* de Raul Hilberg »³.

C'est aussi à ce moment, dans ces années 1980, que « s'impose la thèse qui prévaut encore si largement : celle d'un immense silence commandé par un refoulement général qui n'aurait cédé que dans les années 1970 ou 1980 »⁴. Un deuxième paradigme, qui n'a pas été développé par François Azouvi – mais qu'il faut tout autant revoir ! –, est complémentaire à cette thèse. Il avance

1. François Azouvi, *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard, 2012.

2. Annette Wieviorka, *Déportation et génocide*, Paris, Plon, 1992, p. 328.

3. François Azouvi, *Le Mythe du grand silence*, op. cit., p. 60.

4. David Rousset, *L'Univers concentrationnaire*, Paris, Minuit, 1946, pp. 50-51.

l'idée d'une occultation délibérée de la mémoire du génocide par une mémoire résistante – avant tout communiste et accessoirement gaulliste –, habituellement résumée sous le vocable ambigu de « résistancialisme » : « Exagérément présentée comme dominante, voire écrasante, *la légende rose* [d'une France presque unanimement résistante] se voyait [...] attribuer une fonction d'écran qui avait contribué à l'enfouissement de la mémoire des Juifs déportés de France et retardé la reconnaissance publique de la complicité de l'État dans la mise en œuvre de la "solution finale". »¹

Dans ce processus de reconnaissance, François Azouvi n'oublie pas de réfléchir au rôle joué par le « syndrome de Vichy » et le « retour du refoulé » sur la mémoire de l'État français : « La mémoire empêchée de la Collaboration devient par contagion la mémoire empêchée de l'extermination des Juifs », précise-t-il ainsi, mais « s'il y a en France un "syndrome de Vichy", il n'y a pas de "syndrome de la Shoah" ».²

Au total, le corpus mobilisé par François Azouvi est particulièrement impressionnant et ce n'est pas trop de souligner que ses conclusions bouleversent l'historiographie de la mémoire du génocide en France. Pour autant, la faible réception scientifique et médiatique de son ouvrage inquiète et interroge. Dans tous les champs institutionnalisés de la recherche scientifique, l'élaboration et la consécration de paradigmes théoriques ou

interprétatifs résultent de consensus codifiés au sein des communautés scientifiques concernées – consensus qui procèdent non seulement de procédures de confrontations critiques de théories ou d'interprétations concurrentes afin d'en sélectionner la plus valide ou la plus féconde, mais aussi de rapports de force au sein desdites communautés, rapports de force qui induit l'environnement social, politique, économique voire médiatique des champs concernés. La discipline historique ne fait pas exception, c'est de la même manière qu'elle consacre et codifie ses paradigmes théoriques et interprétatifs. Mais ici, plus sans doute que dans d'autres disciplines, lorsque de tels consensus paradigmatisques s'installent dans la durée jusqu'à revêtir les traits d'une pensée unique, lorsqu'ils imposent le silence à d'autres points de vue et marginalisent d'autres voix, en mobilisant notamment des ressources extérieures au champ scientifique (environnement social, politique, idéologique, éditorial et médiatique), alors l'historiographie se dogmatise, se stérilise et s'appauvrit.

C'est un philosophe extérieur au champ traditionnel de l'historiographie de la mémoire du génocide qui a revu le paradigme dominant et ouvert d'autres pistes de recherche... Aux historiens de poursuivre ses pistes de réflexion, de les discuter ou de les critiquer. Car, selon nous, l'ouvrage de François Azouvi est désormais incontournable pour tous

1. Pierre Laborie, *Le Chagrin et le venin, La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Montrouge, Bayard, 2011, p. 109.

2. François Azouvi, *Le Mythe du grand silence*, op. cit., pp. 283-284.

Un livre très attendu : *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, de François Azouvi

travaux futurs sur ce thème. Espérons également qu'il nourrisse les réflexions des enseignants à qui on demande depuis des années maintenant de transmettre un paradigme de manière particulièrement caricaturale. Il suffit à ce propos de lire les instructions officielles de l'Éducation nationale sur le thème des mémoires de la Seconde Guerre mondiale¹ et leur traduction dans les manuels pour se convaincre du chemin à parcourir et de l'ampleur des enjeux.

Pour cette raison aussi, ce livre était vraiment attendu et il y a urgence à le lire !

1. Citons simplement un extrait des instructions officielles pour les classes de terminale, séries ES et L, d'avril 2012 : « C'est la nécessité de panser ces blessures qui a déterminé la construction des premières mémoires. Celle de l'héroïsation nationale de la France libre, de la Résistance et de la Déportation qui fut construite au travers des récits des combats et des sacrifices ; celle, d'abord oubliée (l'oubli est tout autant la caractéristique des mémoires que le souvenir) des victimes du génocide confrontées à la fois au caractère d'abord inexprimable de leurs souffrances et à la volonté d'occultation du rôle joué par certains Français dans le crime ; celle des prisonniers de guerre ou des anciens du STO ; celles des "Malgré-nous" Alsaciens et Lorrains... » http://media.eduscol.education.fr/file/lycee/41/0/LyceeET_Ressources_Hist_02_Th1_Q2_memoires_213410.pdf. Site consulté le 9 décembre 2013.

Interview de François Azouvi autour de son ouvrage *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*¹

Yannis THANASSEKOS et Thomas FONTAINE

Votre livre est avant tout celui d'un philosophe positionné à l'extérieur du champ historiographique. Jusqu'ici, les interventions des philosophes dans le domaine historiographique visaient essentiellement des questions de méthodologie et d'épistémologie, le cas le plus significatif étant celui de Paul Ricœur, bien sûr. Avec vous, un pas supplémentaire a été franchi. Vous intervenez de plain-pied à l'intérieur même de l'enquête historique proprement dite, au cœur même du travail de l'historien, puisque vous rectifiez, documents à l'appui, un paradigme historiographique socialement et solidement installé jusqu'ici. Autrement dit, bien que philosophe, vous faites œuvre d'historien. Est-ce à dire, comme certains l'ont affirmé, que la question du génocide est trop importante pour la laisser aux seules mains des historiens ou, pour le dire politement, est-ce bien là, s'agissant de la criminalité spécifiquement nazie, d'un objet historique qui appelle immanquablement une approche pluridisciplinaire ?

François Azouvi : Je ne crois pas du tout que ce soit un objet trop important pour être laissé aux seuls historiens, certainement pas. Ce que je constate en revanche, c'est qu'ils ne s'y sont pas attaqués dans la longue durée, d'une part, et, d'autre part, qu'ils sont restés la

plupart du temps dans une approche résolument disciplinaire. Les spécialistes du cinéma ont écrit sur le cinéma et la Shoah, les spécialistes de littérature ont regardé du côté des romans et de la Shoah, etc. Or, de toute évidence, on ne peut pas sur un sujet pareil se cantonner à une seule dimension. Je pense qu'on commet là une erreur très préjudiciable. Dans la mesure où il s'agit de montrer comment, par quelles voies, le génocide des juifs a complètement envahi les sociétés occidentales, on est bien forcé de prendre en compte tous les domaines dans lesquels cet événement a été reçu et pensé. Quand on se limite à l'histoire des commémorations, à l'histoire politique, à l'histoire du cinéma ou à l'histoire d'un roman, on manque complètement l'objet. L'objet, c'est un fait social total, comme disait Marcel Mauss. Il faut lui donner ses multiples dimensions.

Si ce travail n'avait pas été fait pour la France, est-ce qu'il a été entamé ailleurs ? Plus généralement, est-ce qu'il y a eu un contexte, des éléments, des recherches, des circonstances qui ont nourri votre réflexion et qui ont rendu possible votre travail ?

Fr. A. : Oui, c'est après avoir lu le livre de Peter Novick, *L'Holocauste dans la vie*

américaine, que j'ai eu l'idée du mien. Je l'ai trouvé passionnant et il m'a fait apparaître la nécessité du sujet s'agissant de la France. J'ai regardé ce qui existait et j'ai découvert, à ma stupéfaction, que le travail n'avait pas été fait alors qu'il avait été effectué pour les États-Unis, pour Israël, pour l'Allemagne. Il restait la France. Or, le cas français est, à l'évidence, et pour des raisons diverses, de première importance. Par ailleurs, je suis comme tout le monde, c'est-à-dire que l'air du temps nous invite à des réflexions sur la mémoire.

Pouvez-vous nous préciser cet « air du temps » ?

Fr. A. : J'ai été très instruit par le livre de Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, qui m'avait intéressé tant par son contenu que par la polémique qu'il avait déclenchée. Ce fut une polémique étrange, parce que s'il y avait quelqu'un dans le paysage français qui était complètement insoupçonnable, me semble-t-il, c'était vraiment lui. La réaction violente qu'il a suscitée, y compris dans son entourage proche, m'a fait réfléchir. Il y a eu aussi les polémiques autour des livres de Todorov, de Littell... Tout cela à un moment s'aggrave et puis, en fin de compte, on se dit : c'est ce livre qu'il faut écrire. Mais je dois vous dire que, pendant toute la période de gestation, j'ai été persuadé que quelqu'un d'autre allait le publier avant moi. Parce qu'il me paraissait tellement évident que le sujet s'imposait et que le vide était manifeste.

Les sources et les documents que vous mobilisez pour contester « le Mythe du grand silence » en France étaient déjà là, depuis des années, avant 2000. Pensez-vous qu'il y a eu à la fin des années 1990, au début des années 2000, une conjoncture qui a en quelque sorte libéré l'espace d'interprétation de la réception du génocide, rendant ainsi possible un ouvrage comme le vôtre ?

Fr. A. : Je ne pense pas. J'ai plutôt l'impression inverse, en réalité. Je réponds à votre question à la lumière de la façon dont mon livre a été reçu. Il a été reçu par un grand silence, et par deux prix ! Il y a eu quelques articles, y compris de bons articles, mais, globalement, la presse s'est tue, et en particulier la presse de gauche. *Libération* n'a pas dit un mot, *Le Monde* a fait une brève trois mois après, *Télérama* pas un mot non plus, *L'Observateur* a consenti à réagir après que le Centre national du livre m'eut récompensé... Je m'attendais à un vrai débat, parce que je savais bien que j'attaquais des historiens consacrés et que, moi, j'étais débutant dans ce domaine. Or, c'est la stratégie du silence qui a prévalu. Le sentiment que j'ai aujourd'hui, c'est que le moment n'est pas encore venu de pouvoir dire ces choses, que la doxa à ce sujet est encore toute puissante, à la fois de la part des historiens qui ont fait carrière autour de la thèse du « grand silence », et aussi de la part de grandes figures – je pense aux Klarsfeld, par exemple, à qui je fais pourtant un sort très favorable dans mon livre.

Mérité d'ailleurs...

1. Interview réalisée le 14 novembre 2013 à Paris.

Fr. A. : Bien sûr, mais ils n'ont pas réagi. Ni eux ni Simone Veil, ni Claude Lanzmann...

Et dans les revues historiques ?

Fr. A. : Très peu de chose.

Henry Rousso, lui, a réagi, en proposant un compte rendu dans Marianne et en débattant avec vous.

Fr. A. : Mais il est le seul. Il a été plus que *flair play*, il a été remarquable parce que je bouscule ses thèses, mais il est entré dans le débat. Il a argumenté, m'a fait des objections que je trouve intéressantes. Bref, il a fait ce que normalement tout historien concerné par mon travail aurait dû faire : discuter, critiquer.

Vous pensez donc que c'est toujours la doxa du « grand silence » qui prédomine ?

Fr. A. : Je le pense, mais j'ai une nuance à apporter à ce jugement, c'est votre présence ici, l'intérêt que quelqu'un comme Simon Perego¹ témoigne à l'endroit de mon livre, d'autres encore. Je pense que, dans la jeune génération, dans la génération de ceux qui sont en train de faire des thèses ou qui les ont terminées, il y a là plus de liberté. Pour eux, mon livre existe, il occupe une place, ils s'y intéressent et je dirais qu'ils le lisent de façon plus naturelle.

Pensez-vous que le silence autour de votre ouvrage est dû au fait que vous êtes

perçu comme extérieur au champ historique ou est-ce à cause de la thèse que vous défendez ?

Fr. A. : Les deux !

Un article de Michael Bernstein, intitulé « Hommage à l'extrême. La Shoah et l'hyperbole de la catastrophe », paru en 1998 dans le numéro 101 de la revue Le Débat, avait une position très proche de la vôtre et n'a pas non plus fait l'objet de discussions et de commentaires. Il mobilise, certes, moins de sources que vous, mais sa thèse est, pour faire bref, que, s'il a fallu du temps, ce n'était pas pour « briser le silence » – car silence il n'y a pas eu dès 1948-1949 – mais pour élaborer et imposer un certain type de discours sur la Shoah, un discours hyperbolique de la catastrophe et de l'apocalypse. Il associe à cela la recherche tortueuse de la nomination de l'événement – « chose », « chose sans nom », « abomination métaphysique », « novum », « mysterium tremendum », etc.

Fr. A. : C'est vrai. Il a raison et, d'ailleurs, c'est quelque chose que je me reproche après coup d'avoir insuffisamment marqué : le changement de paradigme dans la compréhension de l'événement, autour des années 1980. Je l'ai fait, mais de manière un peu oblique, sans thématiser pour lui-même ce changement. Cela vient du fait qu'il y a des traces de ce discours hyperbolique dès 1944, notamment chez les intellectuels chrétiens. La continuité m'a plus frappé

que la rupture. Mais j'aurais dû marquer l'une et l'autre.

Qu'est ce qui vous a inspiré ce titre : Le Mythe du grand silence ?

Fr. A. : Cela vient de l'historienne américaine, Hasia Diner, dont le livre s'intitule : *We Remember with Reverence and Love : American Jews and the Myth of Silence after the Holocaust, 1945-1962*. Comme vous le voyez, le vent de l'historiographie est en train de tourner : je ne suis pas seul à dénoncer la mythologie du grand silence. En Israël, Anita Shapira, elle aussi, s'attaque à cette mythologie.

Concernant tous ces éléments de connaissance et de mémorisation du génocide que vous mettez à jour, à partir de quand pensez-vous qu'ils deviennent un savoir suffisamment construit pour être établi comme un élément fort d'une mémoire collective ? À partir de quand le génocide est-il vraiment entré dans la mémoire collective ?

Fr. A. : J'ai du mal à vous répondre parce que je pense qu'il y entre en plusieurs fois. Et je crois qu'il faut abandonner l'idée : « avant, il n'y était pas, après il y est ». Il y a plusieurs seuils. L'un d'eux est évidemment la représentation du Vicaire¹, en France comme dans les autres pays occidentaux. Je ne pense pas, pour ce qui est de la France, que le procès Eichmann soit l'un de ces seuils. Henry Rousso est d'accord avec moi là-dessus. Je crois qu'il y a là une

illusion rétrospective. Si le procès a été capital en Israël, cela n'a pas été le cas pour la France, qui était occupée à cette date par les « événements » d'Algérie. Et puis cela se passait à Jérusalem, pas à Paris.

Le procès Eichmann est un événement en Israël, un tournant...

Fr. A. : Oui, et cela s'explique parfaitement bien, mais on a extrapolé à partir du cas israélien. Je pense aussi que l'erreur vient du fait qu'on a plaqué sur les années 1960 l'importance que nous donnons aujourd'hui à l'événement. Nous sommes là dans un exemple type de projection rétrospective... C'est *Le Vicaire* qui est le véritable événement, le moment charnière. Les années qui précèdent ont permis l'accumulation d'un grand savoir, d'une véritable connaissance de l'événement dans la société française. Mais avec *Le Vicaire*, il se produit quelque chose de tout à fait neuf : le génocide des juifs devient l'affaire des non-juifs. Cela me paraît capital. C'est pour cela que je dis qu'il entre à ce moment dans l'espace public au sens d'Habermas, c'est-à-dire dans l'espace de la critique, parce que les catholiques se sentent interpellés. Or, en France, ils sont la majorité.

Il entre dans l'espace public de façon, effectivement, tout à fait polémique.

Fr. A. : Je suis profondément convaincu de la grande valeur des polémiques dans la fabrication des images sociales.

¹ Simon Perego, doctorant au Centre d'histoire de Sciences-Po, prépare une thèse sur les mémoires et les représentations de l'expérience de la Seconde Guerre mondiale au sein du monde juif en France entre 1944 et 1967.

¹ Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, Paris, Seuil, 1963 (trad. Françoise Martin et Jean Amsler), 318 p., réédition 2002. La première de cette pièce de théâtre a eu lieu en France en 1963, au théâtre de l'Athénée, à Paris.

En philosophie, la polémique est très souvent considérée comme une sorte de sous-catégorie ou de basse œuvre. Les philosophes sont censés se trouver sur la première marche du podium, puis leur doctrine se dégraderait en polémiques. Je ne crois pas du tout à cette vision-là, je crois au contraire que la polémique, c'est la vie de l'esprit. C'est la vie des idées et tant qu'une doctrine ou une œuvre ne font pas polémique, c'est qu'elles ne sont pas vraiment encore entrées dans la chair sociale, dans le tissu social.

Vous ne trouvez pas que ce rejet de la polémique est un phénomène plutôt récent ? En effet, dès le XVIII^e siècle, les pamphlets sont un genre courant et le XIX^e siècle n'a pas été avare en polémiques dans le domaine philosophique, loin s'en faut !

Fr. A. : Oui, c'est vrai. C'est peut-être un phénomène récent.

Et la littérature, le cinéma, le théâtre sont les vecteurs les plus efficaces de cette polémique, jouent-ils un plus grand rôle que la production savante ?

Fr. A. : Bien sûr. La production savante joue un rôle décisif pour fabriquer du savoir, c'est un truisme, et parfois aussi pour nourrir les œuvres de fiction. Mais les romans, le cinéma ou le théâtre ont une place beaucoup plus importante dans la construction d'une représentation sociale.

Quel rôle attribuez-vous aux victimes du génocide qui ont survécu dans la formation de ce savoir ? À l'image de ceux qui

ont travaillé très tôt sur cette question au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), des survivants se sont également attelés à la production d'un savoir sur leur expérience. Est-ce que leur travail a eu un rôle particulier ou une ampleur particulière, comme cela est le cas de plusieurs déportés résistants devenus historiens ?

Fr. A. : Oui, bien sûr. Même si ces auteurs du CDJC ne font pas des succès de librairie comme le font des romanciers, à l'instar de Pierre Gascar, de Roger Ikor, d'André Schwarz-Bart ou d'Anna Langfus qui reçoivent le prix Goncourt dans les années 1950 et au début des années 1960. Les premiers romans d'Elie Wiesel ont eu surtout un succès d'estime... Il y a le journal d'Anne Franck qui est un cas à part, parce que ça a été un best-seller. Mais je pense que cette ligne-là est quand même très importante pour fabriquer une mémoire, une conscience, une sensibilité, je dirais. Oui, une sensibilité, parce que les travaux des historiens ont la froideur qui convient à des ouvrages de ce type, tandis qu'avec les récits des survivants, on est dans la gamme du vécu et c'est très important pour incarner l'événement.

À ce propos, des voix de plus en plus insistantes nous disent aujourd'hui que, pour ce qui est de la compréhension du génocide et des crimes nazis, la littérature peut faire mieux que l'histoire. Une sorte de nouvelle doxa d'après laquelle, la discipline historique ayant échoué à nous faire comprendre Auschwitz, c'est à la littérature de prendre le relais et c'est l'avalanche de romans que nous connaissons.

Fr. A. : Je suis perplexe parce que je pense plusieurs choses à la fois. Ce conflit entre témoignages et travaux d'historiens, cette idée que les témoignages auraient plus de vérité, ils ne datent pas d'aujourd'hui. On trouve cela de façon assez récurrente dans la période que j'ai étudiée. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, cela a pris une forme peut-être plus agressive. Je pense – c'est une de mes thèses – que l'extraordinaire fortune de la fictionnalisation de la Shoah depuis une quinzaine d'années signifie que le processus de reconnaissance de l'événement est achevé. Je pense que, dans les années 1980-1990, le travail de la mémoire d'Auschwitz s'est achevé en France. Il s'est achevé au sens où, chez Hegel, l'histoire est finie. Elle continue quand même, certes, mais sur un mode différent, sur le mode de la répétition notamment, sur le mode de la caricature parfois, et je pense que la fictionnalisation est aussi l'un des symptômes de cet achèvement. Bien sûr, il va continuer à y avoir des travaux d'historiens, mais enfin, je crois qu'aujourd'hui on sait à peu près tout ce qu'il y a à savoir... Je pense qu'il y aura toujours place pour des travaux plus philosophiques, d'interprétation, je pense par exemple au travail de Marcel Gauchet, des œuvres de réflexion sur le phénomène totalitaire, sur le délire nazi. Mais je ne suis pas sûr que l'on découvre encore des quantités de faits qui bouleverseront notre connaissance. Alors, d'un côté, les témoins meurent, de l'autre, l'histoire en est réduite à débattre de questions de détail... alors, il reste la fiction.

Vous montrez très bien la prise de conscience du génocide d'emblée, dès 1944-1945. Nous avons été surpris par la faible place que vous réservez au procès international de Nuremberg. Cela nous a d'autant plus surpris que c'était un des éléments du Mythe du grand silence, cette idée que le génocide avait été absent à Nuremberg, alors qu'il apparaît par exemple dès l'argumentaire du procureur général...

Fr. A. : Vous avez tout à fait raison et c'est un manque dans mon livre. Pour le coup, c'est un manque dont je me suis aperçu moi-même en l'écrivant. Il y en a d'autres... Je n'ai pas bien su intégrer l'événement à mon récit. J'ai été constamment partagé entre le désir d'être complet et le souci de ne pas répéter ce qui se trouvait ailleurs. Cela m'a fait faire parfois des choix, aller vite sur certains points. De la même façon, d'ailleurs, je n'ai pas non plus parlé des procès de France, du procès Pétain, par exemple, pour la même raison. Parce que je ne voyais pas comment dire du neuf par rapport à ce que j'avais déjà lu.

Vous rappelez la réalité d'un « syndrome de Vichy », selon l'expression, mais vous avancez qu'il n'y a pas eu un « syndrome de la Shoah ». Est-ce que cela signifie que l'existence d'une chape sur la question de Vichy n'a pas affecté la formation d'une conscience sur le génocide ?

Fr. A. : C'est compliqué. Je maintiens qu'il n'y a, à mon avis, pas eu de « syndrome de la Shoah » en France, et qu'il y a quand-même eu un « syndrome de Vichy » ; je suis convaincu par les arguments de

Henry Rousso. Est-ce que l'un a contaminé l'autre ? À l'évidence, le syndrome de Vichy a contaminé la question juive du fait du « retard à l'allumage » de la part de l'État. Si l'État français n'avait pas été impliqué dans la collaboration, il n'y aurait pas eu la même résistance de la part de nos dirigeants à juger les criminels. J'ai été, par exemple, très frappé quand j'ai lu les récits de ceux qui entouraient Mitterrand : Jacques Attali ou d'autres. Même dans le cas de Barbie, Mitterrand a été incroyablement réticent. Il a cédé à la pression de certains de ses proches, à commencer par Robert Badinter. Sans parler même des présidents antérieurs. Donc, là, je crois qu'il y a vraiment eu une contamination de la mémoire juive par la mémoire de Vichy. Mais je pense que ce syndrome de Vichy n'a pas empêché la conscience du génocide d'entrer dans l'opinion française.

Finalement, vous présentez un processus que vous qualifiez de normal, de progressif, par « cercles concentriques qui vont en s'élargissant et qui finissent par occuper tout l'espace » jusqu'à la sphère étatique. À ce schéma, Henry Rousso préfère toujours l'idée d'une « révolution dans la perception du passé » selon les décennies, soulignant le « fossé qui existe entre la place quantitative et qualitative du souvenir de la Shoah dans le débat public des années 1990 et 2000 et celle qu'elle avait en 1945 ou en 1963 ». Que lui répondez-vous sur ce point ?

Fr. A. : Je crois qu'il a raison. Quantitativement, c'est un fait évident, et qualitativement, je crois, comme je vous le disais,

qu'on a changé de paradigme, quelque part dans les années 1970-1980.

Du fait de l'entrée dans la sphère de l'État et donc seulement du fait de l'action politique ?

Fr. A. : Pas seulement parce qu'on est face à un phénomène international. Le génocide des juifs devient l'emblème du mal. Et il est vrai que c'est une coupure majeure ; elle est qualitative avant d'être quantitative et elle se fait dans tous les pays occidentaux. Donc, l'explication par l'entrée de l'État français dans le travail mémoriel, au cours des années 1970, ne suffit pas. Je pense que la montée du consensus antitotalitaire dans tous les pays occidentaux y est pour beaucoup. L'effondrement de l'idéologie communiste et, a fortiori, évidemment la chute du Mur participent à la fabrication de cette conscience antitotalitaire occidentale. Alors, dans ce contexte, le génocide des juifs prend la valeur de paradigme du mal. Je n'épuise pas le phénomène en disant cela, je le sais.

L'événement est-il désormais sacré ?

Fr. A. : Oui, c'est cela. Une sacréisation de l'événement ! Ce phénomène n'est pas une création ex nihilo dans les années 1980, je vous le disais. La sacréisation de la Shoah commence dès 1944, et les écrivains catholiques sont les premiers à le faire... On voit bien comment cela monte à bas bruit dans les années 1940, 1950, 1960... il y a vraiment une sacréisation de l'événement qui va croissante et qui, dans les années 1970 et 1980, devient une

sorte d'évidence. En 1985, il y a *Shoah* de Claude Lanzmann qui, pour moi, marque l'apogée de ce phénomène de sacréisation : le film lui-même et, ce qui est surtout intéressant, les commentaires du film, avec l'utilisation massive d'un vocabulaire théologique, religieux. Lanzmann parle de résurrection, d'incarnation, d'événement origininaire, etc.

Tout y est...

Fr. A. : Oui, avec un discours qui à ce moment-là est parfaitement recevable. Personne, ou presque, ne dit : « Mais enfin, arrêtez ! De quoi parle-t-on ? »

On pourrait dire que le film Shoah a fini par remplacer l'événement...

Fr. A. : Oui, absolument ! Et d'ailleurs, dans les mêmes années, le troisième volume de *Temps et Récit* de Paul Ricœur consacre des pages très fortes à Auschwitz, dans lesquelles le philosophe n'est jamais à court de superlatifs pour sacréiser l'événement, c'est « l'unique unique », le *tremendum horrendum* symétrique du *tremendum fascinosum* par lequel Rudolf Otto qualifiait le sacré. On a le sentiment que Ricœur, si vous me permettez, cherche à monter sur le plus de majuscules possibles pour qualifier l'événement, on est dans la sacréité la plus complète. C'est aussi le moment où Élie Wiesel demande aux juifs de revendiquer l'Holocauste « comme un chapitre glorieux » de leur histoire. Ce phénomène de sacréisation de l'horreur a pour moi, quand même, quelque chose d'un peu

mystérieux, je vous l'avoue. Mais, en tout cas, c'est un fait qu'Auschwitz est devenu le paradigme du mal.

Si les mémoires de la déportation résistante n'ont jamais été « hégémoniques » dans les années 1950-1960, ne laissent-elles pas, à partir des années 1970, un espace plus grand aux autres mémoires ?

Fr. A. : Cela peut se dire dans les deux sens ! La sacréisation de la mémoire juive contribue à marginaliser la mémoire de la résistance.

Tout à fait. Justement, selon vous, la doxa du grand silence sur le génocide serait-elle solidaire d'une autre doxa, qui lui est contemporaine, celle d'une mémoire de la résistance qui, de la Libération jusqu'aux années 1980, aurait délibérément occulté la mémoire du génocide ?

Fr. A. : Je ne suis pas très compétent pour vous répondre. Je n'ai pas constaté une telle occultation délibérée, voilà ce que je peux dire.

Les auteurs que vous citez comme exemple du Mythe du grand silence incluent dans leurs travaux, sans exception, cette thématique de l'occultation délibérée de la mémoire du génocide par la mémoire politique et résistante.

Fr. A. : Oui, bien sûr. Je crois que ce sont les deux pièces du même puzzle.

Le Mythe du grand silence est-il également solidaire d'une autre thèse d'après laquelle le critère de l'unicité de la Shoah ne serait pas de l'ordre de l'éthique – au

sens où toute horreur est unique – mais de l'ordre de la spécificité du peuple exterminé, du peuple juif ?

Fr. A. : Bien sûr. Et je m'inscris complètement en faux là-dessus ! Je pense que l'on a à faire là à un vrai discours idéologique, pour le coup. D'abord, la notion de peuple juif est quelque chose qui me laisse très perplexe, comme elle laissait perplexe Raymond Aron. Je pense qu'il faudrait déjà histori-ciser considérablement cette notion parce que elle n'a pas le même sens aujourd'hui et en 1950. Et, d'autre part, de quoi parle-t-on quand on dit que l'unicité du génocide dépendrait de son objet, c'est-à-dire du peuple juif ? Alors, à ce compte-là, le génocide arménien serait spécifique parce que c'est le peuple arménien qui était visé, le génocide cambodgien à cause du peuple cambodgien, etc. C'est ridicule !

Dès l'immédiat après-guerre et au moins jusqu'aux années 1970, on pense à l'extermination des juifs en termes d'universalité, comme un crime uni-versel. Aujourd'hui, cette dimension d'universalité est dévalorisée, critiquée même car elle occulterait l'identité juive des victimes. Pensez-vous qu'il s'agit ici aussi d'une thèse erronée ?

Fr. A. : Absolument ! La perspec-tive d'universalité a été extrêmement présente au début et elle a permis de penser le génocide. Je pense aussi qu'il est préjudiciable de perdre cet horizon d'universalité et de rabattre le géno-cide sur la seule dimension juive. Paul

Thibaud a écrit là-dessus des choses que je crois très exactes.

Comme chez Ricœur pour qui, les victimes d'Auschwitz « sont, par excellence, les déléguées auprès de notre mémoire de toutes les victimes de l'histoire » ?

Fr. A. : Oui ! Si vous voulez, je crois qu'il faut chercher à tenir ensemble les deux bouts de la chaîne. D'un côté, il faut résister à la tentation (ou à la tentative) de diluer ce qu'il y a eu de juif dans le génocide, danger de dilution qui est présent dans les années d'après-guerre par exemple. Je dirais qu'on peut aller trop vite à l'universel, et dire : « que le génocide soit arrivé aux juifs, c'est une péripétrie inessentielle, car c'est l'espèce humaine qui est lésée... » On ne peut pas faire cela, parce que l'extermination des juifs est quand même inscrite dans une longue histoire de la persécution. Il faut gar-der le moment de la particularité juive dans la dialectique qu'impose la compréhension du génocide. Il ne faut pas passer trop vite à l'universel. Mais je pense aussi qu'il ne faut pas rabattre le génocide des juifs sur la seule dimen-sion juive. La perspective d'humanité est absolument capitale ! Là-dessus, il faut relire quelques bons auteurs, à commencer par Hannah Arendt.

Et comment expliquez-vous ce mouvement de pensée qui consiste à récuser, depuis les années 1970-1980, ce principe d'univer-salité visant à saisir la signification, le sens, de cet événement sursignifié ? Y a-t-il un contexte plus général qui a favorisé un tel mouvement ?

Fr. A. : Oui, je pense que c'est une partie de la réponse à la question que vous posiez tout à l'heure, à propos de la sacralisation et de l'absolutisation de l'événement. On est dans la même périodisation. C'est en même temps que tout cela se fabrique, à la fois la sa-cralisation du génocide et son repli sur la seule dimension juive. On est, dans ces années-là, dans un moment d'exal-tation des différences, à l'échelle de l'Occident tout entier.

Du point de vue de la réception, il y a un autre point qui nous intéresse parce qu'il concerne la transmission de cette mé-moire en milieu scolaire : c'est le passage du Mythe du grand silence dans l'ensei-gnement. Ce passage, on le voit dans les manuels scolaires, prend souvent sinon toujours des formes vraiment caricatu-rales – comme lorsqu'on laisse entendre qu'avant l'œuvre de Claude Lanzmann, il n'y aurait aucune allusion au génocide. Nous avons noté que vous aviez commencé à réfléchir sur ce qui allait devenir votre ouvrage dans le cadre d'un séminaire avec vos étudiants. Nous aimions connaître leurs réactions car, sans doute, étaient-ils eux-mêmes imprégnés du Mythe du grand silence ?

Fr. A. : Ils étaient un peu surpris. Parfois récalcitrants.

Ah, ça, c'est intéressant, pour le coup !

Fr. A. : Oui, parfois un étudiant explo-sait : « Mais, enfin, ça ne peut pas être vrai ! » Au début, j'avais des anciens déportés dans mon séminaire. Certains d'entre eux n'ont pas supporté que je

leur explique que leur voix avait été en-tendue ! Ce qui est d'ailleurs très inté-ressant parce que, au fond, ils acceptent l'idée qu'il y a eu le silence, qu'ils ont crié dans le désert, mais ils ne supportent pas l'idée qu'ils ont été entendus. C'est passionnant, comme phénomène...

Et comment la communauté juive, des familles, les associations ont-elles reçu votre travail ?

Fr. A. : Surtout par le silence ! J'ai eu quelques débats, dont un au mémo-rial de la Shoah qui s'est bien passé, avec Henry Rousso, mais finalement peu de réactions.

Avez-vous présenté votre ouvrage en Israël ?

Fr. A. : J'ai fait trois débats-confé-rences devant des publics très diffé-rents et c'était très intéressant parce que c'étaient des publics exigeants, qui connaissaient vraiment le sujet et son historiographie. Dans un cas, c'était devant un public d'enfants cachés. Ils étaient donc acteurs de l'événement. Certains ont réagi, et de façon très ins-tructive pour moi. J'avoue que ce que j'ai fait en Israël m'a davantage intéressé que ce qui s'est déroulé en France.

Et pas de courrier de lecteurs, notamment d'enseignants ?

Fr. A. : Si, des courriers de lecteurs, pas mal. Favorables. Des courriers d'en-fants de résistants. Des courriers de non-juifs.

Des résistants ?

Fr. A. : Oui. Me disant : « Vous dites ce qu'on a toujours pensé. »

L'intuition de tout cela a donc existé chez beaucoup de gens, même parfois avec des petits bouts de recherche...

Fr. A. : Mais bien sûr ! Par exemple, dans mon entourage, le nombre de non-juifs qui m'ont dit : « Oui ! Bien sûr ! Vous enfoncez des portes ouvertes ! »

Malgré tout, pour revenir à cette question de l'enseignement des mémoires du génocide, n'êtes-vous pas inquiet, en toute honnêteté, quand on voit comment cette doxa a imprégné les programmes scolaires de façon caricaturale, en ajoutant le temps pris pour changer un programme scolaire ?

Fr. A. : On peut être inquiet à mon avis pour deux raisons. D'abord parce que – mais c'est habituel – il y a toujours une inertie des programmes par rapport à la recherche. Mais aussi pour une raison beaucoup plus profonde, que nous avons esquissée tout à l'heure, quand je vous disais que les déportés n'acceptent pas bien que leur parole ait été entendue. C'est qu'en fait le repli dans la souffrance a quelque chose de doux, si j'ose dire, s'agissant d'eux. Ils se sont habitués à penser que leur solitude a été totale, non seulement pendant la tragédie, mais après. Et à cette croyance, ils ne désirent pas renoncer. Quant à ceux qui, nés après la guerre, campent sur l'idée d'un grand silence qu'eux seuls auraient trouvé, ils sont dans un rôle formidablement valorisé ; ils n'accepteront pas facilement d'en sortir.

Mais est-ce que cette persistance de la doxa sur le plan historiographique n'est pas due aussi à un certain type de réflexes ou d'habitus propres aux corporisations disciplinaires ? De camper sur son paradigme ?

Fr. A. : Oui, sûrement. Je dirais que c'est le plus normal, le plus élémentaire, le plus habituel. Certains historiens ont bâti toute leur carrière sur cette idée. Ce n'est pas facile d'en changer. Henry Rousso n'est pas dans ce cas, il pense, il réfléchit, il avance.

Merci beaucoup, un grand merci.

Fr. A. : Merci à vous.

EJ Silence et oubli de la mémoire de la Shoah : une «illusion» historiographique ?

Sébastien LEDOUX - L'auteur prépare actuellement une thèse sur l'histoire du « devoir de mémoire » à Paris I (Panthéon-Sorbonne), au sein du laboratoire du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle.

Résumé : L'historiographie française a pour habitude de qualifier la période 1950-1970 comme celle de l'oubli ou du silence de la Shoah. Ce discours scientifique, fixé à la fin des années 1980, est contredit par certains faits historiques comme les pratiques mémorielles concernant la rafle du Vel' d'Hiv', organisées dès les années 1950. Une telle trace invite à requalifier cette séquence chronologique en portant l'attention cette fois sur les différents « niveaux de mémoire » du génocide. Par ailleurs, l'élaboration de cette erreur historiographique relevant d'une « illusion » (Bourdieu) permet de revenir sur le rôle des cadres sociaux dans la remémoration d'un événement. Inscrits dans ces cadres, les historiens sont investis non seulement à « faire l'histoire » mais aussi à remplir une fonction sociale en construisant un rapport spécifique au passé et au futur à partir du présent.

Summary: French historiography tends to consider 1950-1970 as a period of "forgetting" or silence on the Holocaust. This academic discourse, emerging in the 1980s, is nonetheless contradicted by certain historical events and facts, such as the Vel' d'Hiv' anniversary commemorations, organized regularly since the 1950s. Looking at the trajectory of these events, this article seeks to consider this chronological sequence in a new way, now focusing on multiple "levels" of Holocaust memory. Furthermore, considering this historiographical error as an "illusion" (Bourdieu) allows for an exploration of social frameworks in the event's memorial construction. As part of that social framework, historians are not only invested in "writing history" but also fulfill a social function, elaborating a specific relationship to both the past and the future from the perspective of the present.

Mots-clés : mémoire de la Shoah, niveaux de mémoire, Vel' d'Hiv', historiographie.

Dans son texte *L'illusion biographique* publié en 1986, Pierre Bourdieu fait observer que tout « récit propose des événements qui [...] tendent ou prétendent à s'organiser en séquences ordonnées selon des relations intelligibles ». Le sociologue ajoute que « le récit autobiographique s'inspire toujours, au moins pour une

part, du souci de donner sens, de rendre raison, de dégager une logique à la fois rétrospective et prospective, une consistance et une constance, en établissant des relations intelligibles, comme celle de l'effet à la cause efficiente, entre les états successifs, ainsi constitués en étapes d'un développement nécessaire »¹.

1. Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques*, Paris, Seuil (Points Essais), 1996 [1986], p. 82.

L'analyse du procédé d'écriture de l'histoire de la mémoire de la Shoah fait écho à cette observation et soulève la question d'une « illusion » historiographique élaborée en France à partir de la fin des années 1980. Les thèmes du « silence » et de « l'oubli » de la mémoire de la Shoah apparaissent au cours de ces années dans le discours scientifique, et en particulier historique, pour qualifier l'évolution des mémoires du génocide avant cette date. Ces deux notions structurent dès lors l'historiographie du sujet. Pourtant, au regard de l'exemple d'une association et de ses actions, l'Amicale des anciens déportés juifs de France (AADJF), ces deux notions de « silence » et d'« oubli » n'apparaissent pas opérantes pour appréhender l'histoire de cette période des années 1950-1970.

Le « silence » est généralement défini par la négative ou l'absence, opposé à la parole (« fait de ne pas parler, de rester sans parler ; de ne pas exprimer son opinion, de ne pas répondre », etc.) ou au bruit (« absence de bruit, d'agitation ; interruption de son », etc.¹). Si l'on suit cette définition du silence, on peut avancer, à l'appui des sources disponibles de lAADJF, que le silence ne saurait constituer une notion opératoire pour restituer l'histoire de la mémoire de la Shoah, compte tenu des prises de paroles publiques effectuées au cours des années 1950-1970, dans le cadre de cérémonies commémorant l'expérience de la déportation et de l'extermination des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

1. *Le Petit Robert*, 1982, p. 1814.

2. Marie-Claire Lavabre, « De l'oubli dans les réflexions sur la mémoire "collective" », in Denis Peschanski (éd.), *Mémoire et mémorialisation. De l'absence à la représentation*, vol.1, Paris, Hermann, 2013, p. 12.

3. *Ibid.*, p. 16.

Concernant le thème de l' « oubli » qui apparaît dans les années 1980 comme un incontournable de toute évocation de la mémoire de la Shoah, il est impérieux de signaler comme préalable général son « statut incertain [...] dès lors que celui-ci est également considéré en tant qu'il serait "collectif" ou "social" »². L'oubli induirait ainsi du « "refoulé" parfois, de l'"occulté", de l'"interdit", de l'"ignoré", de ce qui es "tu", "dénier, bref de ce qui est absent, de ce qui n'"est pas en mémoire", entendue comme "mémoire publique", publicisée littéralement, socialement partagée, souvenirs évoqués et donc objet de communication »³. À l'appui de cette typologie, les traces des archives de lAADJF viennent au contraire signaler la présence de souvenirs évoqués publiquement lors des commémorations organisées par l'association.

L'exemple de cette amicale et de son rôle permet de revenir sur la fixation de l'historiographie autour de ces deux notions de « silence » et d'« oubli », pour mieux les interroger et questionner les « niveaux de mémoire » du génocide.

LES ACTIONS MÉMORIELLES DE L'AMICALE DES ANCIENS DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE (AADJF)

L'amicale

Fondée en septembre 1945, dirigée par Nahum Fansten jusqu'en 1967 puis par Henry Bulawko, l'Amicale des anciens déportés juifs de France (AADJF) situe

ses actions exclusivement auprès des rescapés juifs, des familles juives des disparus et de l'hommage aux Juifs vivant en France, victimes de la politique d'extermination¹. Dès 1945, elle organise l'aide aux familles des disparus et aux « rescapés » sous de multiples formes. En 1965, l'AADJF rappelait ainsi ses objectifs : « resserrer les liens de tous les anciens déportés juifs, combattants des Ghettos, internés, familles de disparus, et victimes du nazisme de tous les pays d'Europe occupés et vivant en France depuis la fin de la guerre, de défendre les droits des victimes du nazisme, de lutter contre le retour du fascisme pour qu'il n'y ait JAMAIS PLUS D'AUSCHWITZ, de perpétuer le souvenir de nos martyrs »². Ses responsables revendiquent à maintes occasions la nécessité de « faire ressortir le caractère exceptionnel du martyrologue juif. Des déportés de toutes origines ont été acheminés sur Auschwitz, mais (à l'exception des tsiganes) seuls les juifs devaient y être voués à la destruction totale. Des familles, des communautés entières y périrent dans les chambres à gaz et dans les fours crématoires. Le seul crime de ces innocentes victimes était d'appartenir au peuple juif »³.

Dans le but de maintenir ce souvenir du martyrologue juif, l'amicale entreprend à partir des années 1950 des actions, non seulement pour conserver la mémoire

du génocide en France, mais aussi pour le faire reconnaître publiquement dans l'espace national. Pour cela, elle organise de très nombreuses commémorations relatives à l'expérience de la déportation et de l'extermination des Juifs. Au cours des années 1950-1970, l'association va ainsi progressivement prendre en charge diverses commémorations liées à des événements ou à des lieux spécifiques des persécutions antisémites de la Seconde Guerre mondiale en France : au Vel' d'Hiv', à Beaune-la-Rolande et à Pithiviers, à Drancy d'où partirent la plupart des Juifs pour Auschwitz. Développons l'action de l'Amicale pour le premier de ces lieux.

La commémoration du Vel' d'Hiv'

Même si elle n'est pas le fait de l'AADJF, une cérémonie commémorative pour les arrestations massives de Juifs à Paris, parqués au Vélodrome d'Hiver les 16 et 17 juillet 1942, eut lieu dès juillet 1946 pour l'inauguration d'une plaque à la mémoire des « trente mille hommes, femmes et enfants juifs victimes des persécutions raciales » qui « furent parqués en ce lieu sur l'ordre de l'occupant nazi. Puis, séparés les uns des autres, ils furent déportés en Allemagne dans les camps d'extermination ». Le nombre des arrestations mis en avant au sein du mouvement associatif restera pendant très longtemps celui de « 30 000 », correspondant à

1. Nous avons pu exploiter le fonds d'archives de l'association, sous le nom AADJF, qui se trouve au Centre de documentation juive contemporaine (Mémorial de la Shoah), constitué d'une cinquantaine de cartons qui n'étaient pas classés lors de leur dépouillement en 2009.

2. Extrait du « Rapport d'activité de 1965 » de l'association, archives AADJF.

3. Extrait d'une lettre du président de l'amicale, Nahum Fansten, adressée le 4 décembre 1963 aux membres du Comité international d'Auschwitz qui doivent alors créer un monument à Auschwitz-Birkenau, archives AADJF.

l'objectif fixé au départ par les autorités allemandes, et non celui effectif de 12 884 arrestations¹. Au cours de cette cérémonie officielle d'inauguration de la plaque, l'État français est présent par l'intermédiaire de Laurent Casanova, alors ministre communiste des Anciens Combattants du gouvernement provisoire. Celui-ci prononce à cette occasion un discours dans lequel « il dénonce la propagande de Vichy qui sous l'Occupation, disait au peuple : "Donnez-leur des Juifs et nous aurons la paix". Il termine en criant : "Honte aux traîtres et aux assassins qui ont servi l'ennemi" »². La spécificité du crime antisémite est bien reconnue et le rôle de Vichy dans ce qui représente l'arrestation la plus importante de Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale n'est absolument pas occulté, ni même « euphémisé ».

Le 16 juillet 1952, c'est l'AADJF qui organise la commémoration du dixième anniversaire « des rafles monstrueuses du 16 juillet 1942 dont furent victimes 30 000 juifs de Paris et des environs »³, devant la plaque apposée en 1946 sur l'enceinte du Vélodrome d'Hiver. Le comité de patronage de la cérémonie, constitué par l'amicale, rassemble des responsables d'associations juives (Fédération des associations des anciens combattants et volontaires juifs, UJRE, USJF, Hachomer Hatzair, CRIF), des

responsables de la communauté religieuse (le grand rabbin de France, le grand rabbin de Paris), de déportés politiques (FNDIRP), des responsables des droits de l'Homme (MRAP), des intellectuels (André Spire, Pierre Paraf, Henri Hertz), et des avocats. En revanche, aucun représentant du gouvernement n'est présent dans ce comité. Alors qu'au lendemain de la guerre l'État français y a participé, ces commémorations publiques du Vel' d'Hiv', organisées dès lors par l'Amicale, rassemblent presque exclusivement des membres de la communauté juive. En juillet 1955, l'AADJF organise, avec deux autres associations (Les Anciens de la résistance juive et l'Association indépendante des anciens déportés juifs), « la grande commémoration solennelle en souvenir des 30 000 Juifs, victimes des rafles monstrueuses du 16 juillet 1942 »⁴.

Au début des années 1950, la remémoration de l'événement devient ainsi « l'affaire des Juifs » et non de la nation française, ce que l'éditorial de la revue du *Monde juif* déplore en 1950, en dénonçant la « solitude juive »⁵. Or, l'AADJF va tenter d'attirer les pouvoirs publics à « sa » commémoration, afin aussi d'obtenir une plus grande légitimité au sein de la communauté juive. En voulant décloisonner ce cadre communautaire, elle cherche à conserver le leadership sur le plan des pratiques commémoratives. Les

1. Des 12884 Juifs arrêtés lors de cette rafle, seuls 811 personnes reviendront après la guerre. Maurice Rajfus, *La Rafle du Vel' d'Hiv'*, Paris, PUF, 2002 ; Laurent Joly, *Vichy dans la « solution finale ». Histoire du Commissariat général aux questions juives. 1941-1944*, Paris, Grasset, 2006.

2. Cette source provient en fait du service des renseignements du ministère de l'Intérieur, archives du cabinet du ministre de l'Intérieur, carton AN_F1a_3369, « La Palestine et la question juive », 1946.

3. Affiche de l'association annonçant la commémoration, archives AADJF.

4. Carton d'invitation de l'AADJF pour la cérémonie commémorative du 12 juillet 1955, archives AADJF.

5. Éditorial, *Le Monde juif*, n° 33, juillet 1950, p. 1.

commémorations du génocide apparaissent alors « comme l'un des lieux où s'expriment avec force les divisions internes à "la" communauté juive »¹. En effet, à partir de 1957, une deuxième cérémonie commémorant la rafle a lieu le même jour, au Mémorial du martyr juif inconnu qui vient de se créer rue Geoffroy-l'Asnier, à l'initiative d'Isaac Schneersohn qui a eu pour cela le soutien des pouvoirs publics. Le risque pour les dirigeants de l'AADJF est alors de voir cette cérémonie supplanter celle organisée depuis quelques années au Vélodrome par leur association.

Cette volonté de décloisonner la commémoration du cadre strictement communautaire et religieux est également en cohérence avec la position politique de ses dirigeants. Henry Bulawko est l'un des fondateurs, en 1954, du cercle Bernard Lazare, mouvement sioniste de gauche engagé dans la lutte contre l'antisémitisme avec d'autres mouvements antiracistes non-juifs. L'amicale sollicite ainsi régulièrement le patronage du MRAP pour la cérémonie du Vel' d'Hiv'². Ses responsables sont aussi politiquement proches de la FNDIRP, la principale fédération d'anciens résistants et déportés politiques au sein de laquelle le PCF avait une représentativité importante. Les représentants de cette dernière sont régulièrement invités à prendre la parole au cours de ces cérémonies commémoratives. Loin

d'imposer une dilution de la spécificité de la déportation des Juifs, ils évoquent alors également les persécutions antisémites dont les Juifs ont eu à souffrir.

Les sollicitations de l'amicale auprès des pouvoirs publics trouvent des réponses. À partir du début des années 1960, l'association obtient ainsi systématiquement la présence de l'État français à la commémoration du Vel' d'Hiv', en sollicitant le ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Chaque année, ce ministère accepte sa participation en accordant son « haut patronage » et en envoyant, selon les années, un représentant à la journée commémorative³. En 1963, le ministre des Anciens Combattants, Jean Sainteny, accepte de placer la commémoration du Vel' d'Hiv' sous sa présidence⁴.

Dans cette intention de sortir la mémoire de l'événement des cadres de la communauté juive et de le faire connaître dans l'espace public, l'AADJF sollicite également, à partir des années 1960, les médias, la presse écrite et la télévision. Son président, Nahum Fansten, écrit ainsi en 1963 au directeur du journal télévisé, Raymond Marcillac, pour qu'il accepte de « consacrer une séquence du journal télévisé à cette cérémonie qui groupe régulièrement plusieurs milliers de personnes »⁵. En fait, le journal télévisé consacre un

1. Simon Perego, « Les commémorations de la destruction des Juifs d'Europe au Mémorial du martyr juif inconnu du milieu des années 1950 à la fin des années 1960 », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 193, 2010, p. 506.

2. Lettre de Pierre Paraf, président du MRAP, 2 juin 1964, archives AADJF.

3. Voir par exemple le courrier du 4 juillet 1961 du capitaine Varo (ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) adressé à N. Fansten, archives AADJF.

4. Lettre du 28 juin 1963 du commandant Hochart (ministère des ACVG) adressé à N. Fansten, archives AADJF.

5. Lettre du 1^{er} juillet 1963, archives AADJF.

court reportage à la commémoration du Vel' d'Hiv' lors de son édition du soir chaque année depuis 1954¹. On y voit la plupart du temps la plaque commémorative filmée en gros plan avec l'inscription « trente mille hommes, femmes et enfants juifs victimes des persécutions raciales », puis un rassemblement de plusieurs dizaines de personnes devant, avec gerbe de fleurs. Si le reportage se situe à la fin du journal télévisé et dure environ trente secondes, la commémoration est malgré tout évoquée publiquement chaque année. Le premier long reportage consacré à l'événement par la télévision date de juillet 1972, à l'occasion du 30^e anniversaire de la rafle². Dans un nouveau contexte qui fait suite au retentissement du film *Le Chagrin et la Pitié* (1971) et au scandale soulevé par la grâce de Touvier par Pompidou (mai-juin 1972), on y entend un témoin de la rafle, Lazare Pitkowicz, évoquer les arrestations effectuées « uniquement par des policiers français », puis Henry Bulawko qui insiste sur l'arrestation, ce jour-là, de 4 000 enfants, presque tous exterminés dans les chambres à gaz, et enfin Vladimir Jankélévitch qui affirme la nécessité de ne pas oublier car « trente ans après, la blessure fait toujours aussi mal »³.

Cet exemple de la commémoration du Vel' d'Hiv' le montre, au cours des années 1950-1960, la mémoire du génocide

a donc été portée très activement par l'AADJF avec l'organisation de cérémonies publiques, soutenues par l'État français, pour témoigner de l'expérience de la déportation et de l'extermination des Juifs de France. Non seulement cette expérience n'est pas éludée ou englobée dans la déportation résistante et « politique », mais elle constitue le cœur de discours commémoratifs résolus à transmettre l'événement. Ces cérémonies, qui donnent lieu à des échanges d'expériences individuelles dans un cadre collectif créé pour l'occasion, peuvent être ainsi considérées, suivant l'historien Marc Bloch commentant le sociologue Halbwachs, comme des « faits de communication entre individus »⁴ construisant une mémoire collective de l'événement.

COMMENT LE « SILENCE » SE FIXA : L'HISTORIOGRAPHIE DE LA MÉMOIRE DU GÉNOCIDE À LA LUMIÈRE DE L'EXEMPLE DE LA COMMÉMORATION DU VEL' D'HIV'

L'historiographie française de la mémoire du génocide

Pour comprendre le moment de fixation de cette historiographie, la notion des cadres sociaux de la mémoire, élaborée par Halbwachs, se révèle pertinente⁵. Au cours des années 1980, le souvenir du génocide s'énonce ainsi publiquement

1. Archives INA.

2. Reportage de sept minutes au journal télévisé du 16 juillet 1972, ORTF, archives INA.

3. *Ibid.*

4. Marc Bloch, « Mémoire collective : tradition, coutume. À propos d'un livre récent », *Revue de synthèse historique* (40), 1925, p. 79.

5. Maurice Halbwachs, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 [1925], et *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 [1950].

dans des conditions sociales, c'est-à-dire « des "idées", des "conventions", des "croyances", des "notions" »¹ dans et par lesquels une multiplicité d'acteurs interviennent : acteurs politiques, médiatiques, judiciaires, scientifiques et culturels. Le discours des historiens est donc formulé au sein d'un « moment discursif »² précis, mobilisé pour répondre en urgence à un fait érigé en « problème public » : la lutte contre le négationnisme, reliée alors à la montée du Front national en France³. Ce problème public « se joue dans une dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs ainsi que de propositions de solutions »⁴. Il semble ainsi que le discours scientifique a servi à construire ces « récits descriptifs et interprétatifs » en proposant comme solution la publicisation de la mémoire de la Shoah, et conséquemment, en attirant l'attention sur l'oubli collectif de cette mémoire dans les années précédentes.

Dans un livre publié en 2012, François Azouvi revient sur l'imposition de cette chronologie de la mémoire du génocide, établie par différents chercheurs dans ces années 1980⁵. Il évoque le

rôle d'auteurs comme Shmuel Trigano, Annie Kriegel ou Annette Wieviorka, ainsi que le numéro spécial de la revue *Pardès*, paru en 1989, intitulé « Penser Auschwitz », dirigé par Shmuel Trigano, et auquel participent ces trois auteurs. Shmuel Trigano parle ainsi du « silence de la conscience juive » après la Shoah, « puis au silence succéda la clamour, dès la fin des années 1970, en partie venue des États-Unis, en partie née ici et ravivée par la manifestation agressive du révisionnisme »⁶.

Si l'on peut mettre en doute que le numéro de cette revue ait pu constituer un « moment capital »⁷ dans la construction de l'historiographie de la mémoire de la Shoah, il convient de signaler que cette historiographie s'est bien construite à ce moment précis d'une forte présence de la mémoire de la Shoah dans l'espace public. Cela intervient par le biais de processus interdiscursifs mêlant sans cesse, à partir du milieu des années 1980, discours scientifiques, politiques, médiatiques, judiciaires et culturels⁸.

Pour en rester au discours scientifique, les travaux de l'historienne Annette Wieviorka se sont rapidement

1. M.-C. Lavabre, « De l'oubli dans les réflexions sur la mémoire "collective" », *op.cit.*, p. 20.

2. « Le terme désigne le surgissement dans les médias d'une production discursive intense et diversifiée à propos d'un même fait », Sophie Moirand, « L'impossible clôture des corpus médiatiques. La mise au jour des observables entre contextualisation et catégorisation », in « Approche critique des discours : constitution des corpus et construction des observables », *Tranel* (40), 2004, p. 73.

3. Voir Valérie Igouenot, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Seuil, 2000.

4. Daniel Céfai, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol.14, n°75, 1996, p. 47.

5. François Azouvi, *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard, 2012, pp. 372-378.

6. Shmuel Trigano, « Un non monument pour Auschwitz », in « Penser Auschwitz », *Pardès*, n°9-10, 1989, pp. 13-14.

7. F. Azouvi, *Le Mythe du grand silence*, *op.cit.*, p. 374.

8. Voir Sébastien Ledoux, « Le procès Barbie. Construction d'un objet de transmission du génocide juif en France », in Catalina Sagarra et Murielle Paradelle (éd.), *Génocides : la transmission des mémoires*, 2014, à paraître.

imposés comme une référence sur la mémoire de la Shoah, bien au-delà de la communauté historienne. Sa thèse en particulier, publiée en 1992, a servi immédiatement de point d'appui scientifique dans le discours des médias pour dénoncer l'amnésie française relative aux crimes antisémites de Vichy¹. Intitulée de façon significative lors de sa publication *Déportation et génocide. Entre mémoire et oubli*², la thèse d'Annette Wieviorka est consacrée à l'histoire de la déportation en France à la fin de la guerre et à la prise de conscience du génocide des Juifs dans la période de l'après-guerre (1945-1947) au sein de la communauté juive et nationale. L'un des axes de ce travail est de démontrer que la spécificité du génocide des Juifs a été rapidement englobée dans la mémoire communiste de la déportation, particulièrement au sein des associations d'anciens déportés, pour y être finalement diluée rapidement, dès la fin des années 1940. « La mémoire d'Auschwitz devient ainsi une composante de la mémoire communiste » remarque-t-elle, en analysant par exemple l'inauguration, en juin 1949, du monument d'Auschwitz au Père Lachaise, avant d'ajouter : « Il a fallu pour cela faire silence sur le fait que les seuls enfants de France qui y moururent, et dont le souvenir est rappelé par la plaque, étaient juifs »³.

1. Voir par exemple l'éditorial du journaliste Edwy Plenel, à la suite du non-lieu en faveur de Touvier, qui cite la thèse d'A. Wieviorka, *Le Monde*, 22 avril 1992, p. 1.

2. Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette (Pluriel), 2008 [1992].

3. *Ibid.*, p. 140.

4. *Ibid.*, p. 439.

5. A. Wieviorka, « La construction de la mémoire du génocide en France », *Le Monde juif*, n° 149, septembre-décembre 1993, pp. 23-38.

6. *Ibid.*, p. 24.

Le travail considérable d'Annette Wieviorka à partir d'archives des années 1944-1949 lui permet de signaler l'importance des témoignages concernant la déportation des Juifs dans l'immédiat après-guerre, ce qui allait à l'encontre d'une idée reçue dans les années 1980. Dans le même temps, sa périodisation de la mémoire du génocide pour les années suivantes la conduit à affirmer que « le génocide sort de l'oubli » après le procès Eichmann en 1961, avec les voix des déportés qui, à nouveau, rédigent et publient des récits après une éclipse d'une dizaine d'années⁴.

Un an plus tard paraît un article consacré entièrement à la périodisation de la mémoire de la Shoah en France⁵. L'historienne distingue quatre temps : le temps de sa perception pendant la guerre, puis celui, très court, de la découverte de l'univers concentrationnaire et de l'ampleur du génocide (1945-1947), le temps de la guerre froide, « un temps contrasté où coexistent reflux de la parole et mise sur pied de nouveaux vecteurs de la mémoire »⁶, enfin la quatrième phase où « émerge la mémoire juive » à partir du début de la coexistence pacifique.

À l'intérieur de la quatrième phase ainsi définie, directement rattachée aux débats de la guerre froide dans lesquels « le génocide des Juifs ne tient aucune

place »¹, Annette Wieviorka distingue différentes périodes : la coexistence pacifique, après 1958, qui marque le début de la construction de la mémoire juive, puis la crise de 1967-1968, avec en particulier « la guerre des Six jours qui marque la rupture »². À partir de là, le sentiment d'un divorce entre les Juifs de France et la politique française cristallise la construction d'une mémoire proprement juive de la déportation et de l'extermination. L'auteur inscrit la périodisation de la mémoire de la Shoah en France la référant essentiellement à un contexte international.

Les travaux d'Annette Wieviorka ont marqué de leur empreinte l'historiographie de la mémoire de la Shoah jusqu'à nos jours, le cadre chronologique proposé étant ensuite très souvent repris.

Le livre de la sociologue Nicole Lapierre, publié en 1989, concernant un travail de recherches sur les traces des Juifs de Plock, grosse bourgade du centre de la Pologne qui comptait une importante communauté juive, illustre de manière significative ce fait³. Comme elle l'écrit elle-même, ce travail a pour origine une dimension très personnelle (son père est né à Plock), liée à la découverte de son histoire familiale et d'un questionnement sur sa judéité⁴. En souhaitant dépasser ce caractère intime, elle définit l'enjeu de son entreprise scientifique

en ces termes : « accepter le silence, c'est permettre l'ultime et pervers prolongement de l'entreprise d'anéantissement »⁵. La sociologue évoque à cet égard « le silence impressionnant et dense » des parents qui ne livrent pas leurs récits à leurs enfants, « convaincus de ne jamais pouvoir être compris, tant ce qu'ils auraient à dire est difficile à exprimer, dans le silence général de la société »⁶. Dans l'introduction de la réédition du livre en 2001, Nicole Lapierre développera encore le thème du silence : « Il y a eu le temps du silence des victimes, qui était surtout celui de la surdité embarrassée du monde, du lendemain de la Libération au milieu des années 1970 »⁷.

La parution de ce livre donne lieu à divers comptes rendus dans des revues scientifiques. Celui de l'anthropologue Françoise Zonabend, paru dans la revue *L'Homme*, est très symptomatique des éléments sémantiques de ce « moment discursif » :

« Il y a peu de temps encore, tous les témoins faisaient silence à propos du génocide juif. Dans les familles dont de nombreux membres avaient disparu, ceux qui avaient échappé à la déportation, tout comme ceux qui, par miracle, étaient revenus des camps de la mort, se taisaient. Au niveau des communautés nationales, une même amnésie flottait. Il aura fallu

1. *Ibid.*, p. 29.

2. *Ibid.*, p. 32.

3. Nicole Lapierre, *Le Silence de la mémoire. À la recherche des Juifs de Plock*, Paris, Le Livre de poche, 2001 [1989].

4. *Ibid.*, p. 27-38.

5. *Ibid.*, p. 38.

6. *Ibid.*, p. 30

7. *Ibid.*, p. 17.

attendre le film de Claude Lanzmann, *Shoah*, pour que soit répercute dans le présent, clamée en quelque sorte, montrée à travers des témoignages actuels et non plus par le truchement d'archives, la cruauté du génocide. C'est à braver cette volonté d'oubli, à tenter de forcer les trous de mémoire que présentent tous les adultes juifs de l'après-guerre, à faire en sorte que le passé éclaire le présent, que s'attache ici Nicole Lapierre. »¹

L'auteur termine son compte rendu en ces termes :

« Pour ranimer cette mémoire trouée, tenter de briser le silence d'une génération et lutter contre l'amnésie du génocide, il convient de rétablir la parole interrompue, sonder les mémoires amnésiques, d'interroger sans cesse les gardiens du silence. »²

Contenant tous les énoncés de la configuration sémantique autour du « silence » (« amnésie », « oubli », « trous de mémoire »), le texte vient affirmer une généralité concernant à la fois les Juifs et des communautés nationales, à partir d'une étude de cas.

On peut observer par ailleurs que les processus interdiscursifs ont été déterminants pour l'imposition d'une historiographie de la mémoire de la Shoah dans l'espace public. Ainsi, en 1991, le journaliste à *L'Express*, Éric Conan,

1. Françoise Zonabend, « Compte-rendu », *L'Homme*, vol. 30, n° 114, p. 177.

2. *Ibid.*, p. 179.

3. Éric Conan, *Sans oublier les enfants. Les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, 19 juillet 1942-16 septembre 1942*, Paris, Le Livre de Poche, 2006 [1991].

4. *L'Express*, n° 2025, 27 avril 1990.

5. *Ibid.*, p. 12.

publie un livre : *Sans oublier les enfants. Les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, 19 juillet 1942-16 septembre 1942*³. L'ouvrage fait suite à un article écrit dans *L'Express* qui (re)découvre le drame des enfants arrêtés pendant la rafle du 16 juillet 1942 et envoyés aux camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers avant leur déportation à Auschwitz⁴. L'auteur explique dans son avant-propos qu'il s'est rendu sur les lieux des camps d'internement et de transit, à Pithiviers et Beaune-la-Rolande, pour retrouver les traces de cet événement dramatique :

« À Pithiviers, rien, strictement rien, ne rappelle ce qui s'est produit au cours de cet été 1942. Un petit monument, caché derrière une haie, indique simplement que des juifs furent internés tout près, sur le site de l'actuel terrain de sport. À Beaune-la-Rolande, un monument plus visible fut érigé en 1963 à l'entrée de l'ancien camp, aujourd'hui remplacé par un lycée technique. Sur le marbre sont gravés des noms. Noms de femmes, noms d'enfants. Mais aucune précision permettant de comprendre. Au cimetière, il y a une tombe commune pour quelques enfants « victimes de la barbarie hitlérienne ». Morts dans quelles circonstances ? Mystère. La mémoire des habitants semblait aussi lisse. »⁵

Pourtant, là encore, la trace des diverses actions commémoratives de

l'AADJF relate une situation différente. En effet, celle-ci a fait ériger un monument commémoratif à Pithiviers dès 1951, avec la mention : « N'oublions jamais. En ce lieu furent internés par les occupants hitlériens le 14 mai 1941 plusieurs milliers de juifs. Déportés par la suite dans les camps en Allemagne où la majorité y trouva la mort ». Pour Beaune-la-Rolande, l'Amicale a lutté auprès des pouvoirs publics (municipalité, ministère de l'Agriculture¹) au début des années 1960, lors de la disparition du camp, pour faire élever un monument commémoratif, réalisé en 1965. Surtout, l'association organise, depuis les années 1950, des pèlerinages au mois de mai de chaque année pour les anciens déportés juifs, au départ de Paris jusqu'aux camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. À l'occasion des commémorations publiques qui ont alors lieu, il est rappelé le sort des internés juifs de ces camps, y compris celui des enfants. Les discours sont prononcés par des responsables associatifs (AADJF, FNDIRP), mais aussi par des représentants des autorités locales (maires) ou dès les années 1960, par les préfets et, au début des années 1980, par un membre du gouvernement (message de Jean Laurain, ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à la cérémonie du 13 mai 1984).

Plus largement, quelle est la place de l'AADJF dans cette historiographie ?

Le rôle de l'AADJF et l'analyse de la commémoration du Vel' d'Hiv'²

Dans la thèse d'Annette Wieviorka, quelques lignes seulement sont consacrées à la fondation de l'AADJF en 1945, pour signaler que sa direction réunit communistes, sionistes de gauche et bundistes³.

Dans le chapitre « Commémorer » de cette thèse, l'auteure présente les « lieux de mémoire » de la déportation des Juifs. Alors que le cœur de la thèse est consacré aux années d'après-guerre, ce chapitre sur la mémoire de la Shoah se prolonge jusqu'aux années 1970. Or, l'historienne ne mentionne pas les commémorations de la rafle du Vel' d'Hiv', organisées pourtant à partir du début des années 1950 par l'AADJF, et qui a vu la participation de l'État français à partir des années 1960. Une commémoration où l'évocation de l'expérience de la déportation et de l'extermination des Juifs a été partagée sans aucune ambiguïté par ceux qui étaient présents.

Dans un nouvel article publié dans la revue des *Annales ESC* en 1993⁴, l'historienne revient sur les commémorations qui viennent de se dérouler, principalement celle du 50^e anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv'. Elle signale le « contraste [...] saisissant » entre les commémorations de l'après-guerre et celle de 1992 : « Celles de l'après-guerre marquent pour les Juifs de France le désir de réintégrer

la communauté nationale, réintégration d'ailleurs extrêmement réussie ; celles de 1992, toutes centrées autour des responsabilités de la France dans la destruction des Juifs, ravivent une plaie non cicatrisée¹. Dans ce texte, l'auteure distingue deux niveaux d'expression de la mémoire du génocide. En se positionnant à rebours du sens commun (« contrairement à ce qui a été dit ici ou là »), Annette Wieviorka signale que « la communauté juive organisée n'a pas oublié de commémorer ses morts tant par la célébration publique que par l'érection des monuments »². La chercheuse cite au passage les commémorations de Drancy, du Vel' d'Hiv, et du soulèvement du ghetto de Varsovie, ajoutant que « les monuments de pierre destinés à garder le souvenir du génocide sont multiples et n'ont jamais été recensés », avant de qualifier ces lieux comme « discrets, hors de la vie publique », dans lesquels chaque année se déroulent des cérémonies³. Si les deux mémoriaux de la synagogue de la rue de la Victoire, inaugurés en 1949, et celui du mémorial de la rue Geoffroy-L'Asnier, inauguré quant à lui en 1956, ont eu une « portée plus large », ils sont surtout, selon l'historienne, le « signe évident d'une acculturation de la mémoire à la France », cette mémoire du génocide « empruntant massivement ses éléments au "culte républicain des

morts" »⁴. En conclusion de sa démonstration domine l'idée que si l'on trouve la trace d'actions publiques mémoriales, celles-ci viennent signaler surtout une occultation de la spécificité de la mémoire de la Shoah.

L'historienne revient rapidement, à la fin des années 1990, sur la mémoire du Vel' d'Hiv' en précisant que l'événement « a été, dès la fin de la guerre, commémoré année après année et que les commémorations ont été très vite le fait de la Commission du souvenir du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) qui avait instauré une sorte de rituel »⁵. Pourtant, les archives de l'AADJF signalent l'intervention du CRIF dans l'organisation de la commémoration seulement au début des années 1980, lorsque la mémoire de la Shoah devient un « problème public »⁶. Non seulement, le CRIF ne participe pas à l'organisation de la commémoration du Vel' d'Hiv' auparavant, mais, dans un contexte de concurrence entre différentes associations de la communauté juive, l'AADJF lui reproche, au début des années 1960, l'absence de tout représentant à cette cérémonie, comme l'indique un courrier du président de l'amicale adressé au président du CRIF en 1963 :

« Le comité directeur de l'Amicale des anciens déportés juifs de France m'a chargé de vous exprimer sa protestation

1. « Courrier de N. Fansten au ministère de l'agriculture », 15 février 1961, archives AADJF.

2. Pour le rôle particulier d'Henry Bulawko, secrétaire général, puis président de l'AADJF à partir de 1967, dans l'histoire de la commémoration du Vel' d'Hiv'. S. Ledoux, « Henry Bulawko, témoin oublié d'un événement consacré : la rafle du Vel' d'Hiv' », in Jacques Walter et Béatrice Fleury (éd.), *Le Témoin consacré, le témoin oublié*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2014, à paraître.

3. A. Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, op.cit., p. 129.

4. A. Wieviorka, « 1992. Réflexions sur une commémoration », *Annales ESC*, n°3, mai-juin 1993, pp. 703-714.

1. *Ibid.*, p. 714.

2. *Ibid.*, p. 704.

3. *Ibid.*, p. 704.

4. *Ibid.*, p. 709.

5. A. Wieviorka, « Le Vel' d'Hiv' : histoire d'une commémoration », in *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, Autrement, 1999, p. 162.

6. S. Ledoux, « Le procès Barbie. Construction d'un objet de transmission du génocide juif en France », op.cit.

contre l'absence systématique d'un représentant du CRIF aux cérémonies commémoratives que notre association organise régulièrement. [...] De même étiez-vous absent de la cérémonie du 16 juillet, devant l'ancien Vélodrome d'Hiver, au cours de laquelle a été inauguré le très important monument, abritant désormais définitivement la plaque commémorative, rappelant le martyrologue de 30 000 Juifs de Paris sous l'Occupation. Constatant que cette absence est permanente depuis plusieurs années, nous ne pouvons l'attribuer au simple hasard. Elle reflète plutôt une tactique désobligeante, blesante pour les familles des victimes, et un manquement au devoir de la fonction que vous assumez. C'est contre ceci que nous exprimons notre indignation. »¹

Un tel hiatus entre la construction d'une historiographie centrée sur le silence ou l'oubli de l'événement et les souvenirs énoncés et partagés publiquement au cours des années 1950-1970 par des témoins a été relevé par certains de ces derniers au début des années 1980. Ainsi, lors du XX^e colloque des intellectuels juifs, organisé à Paris en décembre 1984, rassemblant Claude Lanzmann, Yosef Hayim Yerushalmi, Emmanuel Lévinas entre autres, Henry Bulawko, président de l'AADJF, s'insurge contre un discours rétrospectif sur le « silence » empruntant alors de

plus en plus au vocabulaire de la psychanalyse :

« On dit que certains rescapés ont refoulé leurs souvenirs en eux, qu'ils n'ont pas voulu parler à leur enfant quand ils eurent remis les pieds dans une vie dite normale. Ce n'est pas le cas de tous. Beaucoup ont tenu à parler, ils l'ont fait jusqu'à s'enrouer ! [...] il devint évident que notre parole se heurtait à l'incompréhension ; qu'elle était en fait incapable de transmettre notre vécu. Quelques-uns d'entre nous s'obstinent, ils savent qu'ils sont les derniers des Mohicans et ils continuent d'élever la voix, de raconter, d'écrire. »²

Et l'ancien déporté de rappeler ce fait le concernant personnellement :

« La charge que l'on m'a confiée est apparemment aisée : témoigner ! Voilà quarante ans que je le fais par la parole et par la plume. »³

Dans ce nouveau « moment discursif », centré sur l'oubli de la mémoire de la Shoah, son témoignage sur ces années 1950-1970 devient paradoxalement inaudible.

Autre témoin porteur de la mémoire de l'extermination dans la même période, Vladimir Jankélévitch. Le philosophe s'est engagé depuis la fin des années

1. « Courrier du président de l'AADJF au président du CRIF, 7 janvier 1963 », archives AADJF. Cette absence du CRIF à la commémoration organisée au Vélodrome d'Hiver par l'amicale s'explique vraisemblablement par le fait qu'une autre commémoration a lieu le même jour au Mémorial du martyr juif inconnu, organisée depuis 1957.

2. Henry Bulawko, 1986. « Intervention de Henry Bulawko, président de l'amicale des anciens déportés et résistants juifs de France », in *Mémoire et Histoire*, XX^e colloque des intellectuels juifs de langue française, Paris, Denoël, 1986, pp. 77-78.

3. *Ibid.*, p. 76.

1940 à la reconnaissance du génocide¹. Il se rend régulièrement, à partir des années 1950, aux différentes commémorations liées au martyr juif, notamment celles pour la rafle du Vel' d'Hiv' organisées par l'AADJF. Une correspondance régulière existe entre lui et les dirigeants successifs de l'Amicale. Ainsi le 5 juillet 1956, il écrit au président de l'AADJF :

« Monsieur, je n'ai pas besoin de vous dire que mon adhésion vous ait, comme les années précédentes, toute acquise. Nous ne serons jamais trop fidèles au souvenir des martyrs du 16 juillet 1942. Bien cordialement à vous. Vl. Jankélévitch. »²

L'engagement de Jankélévitch pour la reconnaissance de la mémoire du génocide n'est pas resté cantonné dans une sphère privée ou communautaire. À l'occasion du vote par le Parlement français, le 26 décembre 1964, d'une loi reconnaissant l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, vingt ans après la fin de la guerre, Jankélévitch publie dans les colonnes du journal *Le Monde* une tribune intitulée « L'imprescriptible »³. Le professeur à la faculté des lettres et sciences humaines de Paris interpelle l'opinion publique sur la nécessité de ne pas oublier les victimes juives de l'extermination au nom de l'imprescriptibilité des crimes

1. Voir F. Azouvi, *Le Mythe du grand silence*, *op.cit.*

2. Lettre de Vladimir Jankélévitch à Nahum Fansten, 5 juillet 1956, archives AADJF.

3-5. Vladimir Jankélévitch, « L'imprescriptible », *Le Monde*, 3-4 janvier 1965, p. 3.

6. Vladimir Jankélévitch, « L'imprescriptible », *Revue administrative*, n° 103, 1965, pp. 37-42. Le texte est également publié dans *Pardonner ? aux éditions Le Pavillon* en 1971, puis au Seuil, en 1986, sous le titre *L'Imprescriptible*.

7. V. Jankélévitch, « Préface », in Henry Bulawko, *Les Jeux de la mort et de l'espoir*, Clamecy, Encres, 1980, pp. 7-8.

8. Bernard-Henri Lévy prononce un discours quelques mois auparavant au Mémorial du martyr juif inconnu pour commémorer le souvenir des victimes juives de la déportation : B.-H. Lévy, « Discours au Mémorial », *Tel Quel* (82), hiver 1979, pp. 95-99.

commis par les nazis. Tout le texte est un appel contre l'oubli du « massacre méthodique, scientifique, administratif de six millions de Juifs »⁴, qualifié par l'auteur de crime « infini », « insoutenable », « inexpiable », qui « n'est pas un crime à l'échelle humaine »⁵.

Dans une version légèrement modifiée, le texte est publié un mois plus tard dans la *Revue administrative* sous le titre « L'imprescriptible »⁶.

En 1980, le philosophe revient sur son engagement dans les actions pour la reconnaissance de la mémoire du génocide des Juifs, dans la préface de la réédition du livre de témoignage de son ami Henry Bulawko :

« Il y a trente-cinq ans aujourd'hui que nous nous retrouvons avec Bulawko aux mêmes tribunes, dans les mêmes cérémonies, les mêmes commémorations qui, infatigablement, attestent la même tragédie. [...] Henry Bulawko est présent à tous les rendez-vous qui jalonnent les annales de l'effroyable martyrologue. »⁷

On comprend, dès lors, pourquoi le philosophe réagit vivement dans un entretien au *Nouvel Observateur* en 1980, alors que de nouveaux acteurs, tel Bernard-Henri Lévy, s'impliquent dans la reconnaissance de la mémoire du génocide⁸ :

Le Nouvel Observateur : « Pour vous, la guerre, la Résistance, c'est donc l'événement décisif ?

Jankélévitch : Comment aurait-il pu en être autrement ? Il s'est passé quelque chose d'innommable, d'irréparable, ce qui m'a touché au plus profond. C'est un miracle si je n'ai pas été anéanti. Et j'ai eu le sentiment que ce miracle m'obligeait à témoigner ; c'est pourquoi je suis intervenu chaque fois que l'antisémitisme montrait sa hure. Voilà bien longtemps maintenant que je m'égosille à la Mutualité, que je proteste dans les cortèges et les manifestes.

Le Nouvel Observateur : Mais il y a, ces derniers temps, quelques raisons d'être inquiet...

Jankélévitch : Les raisons d'être anxiex, hélas !, n'ont pas manqué. Quand je vois des gens découvrir aujourd'hui que l'antisémitisme ça existe, je me dis bien sûr, mieux vaut tard que jamais. Je suis content que des jeunes hommes comme Bernard-Henri Lévy prennent la relève. Il est plus frais que moi, il a encore des réserves, d'éloquence et d'énergie. Moi, je dois être économique de mes colères maintenant. Mais l'on arrive aussi à être un peu agacé par les nouveaux croisés qui, dans le grand public, découvrent aujourd'hui que les juifs ont été persécutés. Cette sollicitude à retardement est un peu dérisoire. »¹

Ces deux porteurs de mémoire qu'ont été Henry Bulawko et Vladimir

Jankélévitch dans les années 1950-1970, utilisent le même vocabulaire (« s'enrouer, « s'égosiller ») pour attester d'une prise de parole énoncée publiquement à de multiples reprises pendant ces années. Pourtant, le rappel de ces témoignages devient inaudible dans cette mise en récit centrée sur l'oubli de la mémoire de la Shoah qui les place, en quelque sorte, en porte à faux.

QUESTIONNER LES « NIVEAUX DE MÉMOIRE » DU GÉNOCIDE

Le discours sur le silence est produit dans le contexte des années 1980 qui donne au statut de la mémoire de la Shoah une place et des enjeux qu'elle n'avait pas auparavant. Dans le domaine scientifique, la question de la mémoire de la Shoah a été aimantée par la question de son oubli, posée comme « problème public », en lien direct avec les thèses négationnistes portées publiquement et la mobilisation de différents acteurs pour y répondre. Pourtant, le couple antinomique mémoire/oubli qui devient alors un leitmotiv de tout discours sur le sujet n'apparaît pas comme une catégorie opérante. La notion des « niveaux de mémoires »² ou d'« échelles de mémoires »³ apparaît beaucoup plus pertinente pour analyser la contradiction entre le « silence » évoqué systématiquement et la parole des archives. L'« on omet ainsi de différencier les

niveaux d'expression de mémoire – privés ou publics, individuels ou collectifs, spontanés ou stratégiques, nés de la volonté des acteurs ou hérités des cadres sociaux. »¹

C'est à travers ce souci de différencier les niveaux d'expressions mémoires que le chercheur Simon Perego explique cette périodisation de la mémoire de la Shoah : « Ainsi, c'est parce que l'on place la focale au niveau national, en cherchant à voir pourquoi la « mémoire » du génocide des Juifs peine à s'imposer sur la scène publique, que l'on considère souvent les années 1950 et 1960 comme « le temps du silence ». Le constat, tout à fait valide, d'une absence de la « mémoire » du génocide dans l'espace public ne préjuge pourtant en rien de l'existence, « en interne », d'une « mémoire juive ». »²

Pourtant, en se référant une nouvelle fois aux actions mémorielles de l'AADJF, il semble difficile de cantonner « en interne » l'évocation et le partage des souvenirs relatifs au génocide et d'attester d'une absence de cette mémoire dans l'espace public lors de cette période. L'AADJF a organisé des commémorations, mobilisant ainsi, suivant la définition de Robert Frank, « une remémoration collective autour d'un événement ou d'un personnage, tendant à rassembler une communauté à l'occasion de l'anniversaire de cet événement ou de ce personnage ».

Elle a ainsi chaque année cherché à rassembler une communauté au-delà de la communauté juive, tout en gardant intact l'évocation de l'expérience de la déportation et de l'extermination des Juifs. Les responsables de l'amicale, comme acteurs de la société civile portant la mémoire du génocide, ont créé une instance de médiation entre leur groupe associatif et l'espace public, à travers l'organisation de ces commémorations publiques pour lesquelles ils ont régulièrement sollicité différents acteurs associatifs, politiques (ministère des Anciens Combattants, représentants de l'État, élus locaux) et médiatiques (presse, télévision).

La question est alors de savoir si ces sollicitations sont restées « inaudibles ». Or, les acteurs publics et médiatiques ne restent pas silencieux face aux demandes de Nahum Fansten puis d'Henry Bulawko. Ils répondent aux sollicitations de l'amicale par le biais de courriers, de la délégation de représentants associatifs ou des pouvoirs publics, de discours prononcés à l'occasion des commémorations, de reportages rendant compte des commémorations dans les médias. La mémoire du génocide des Juifs ne se manifeste pas seulement « en interne », à l'intérieur de la communauté juive, mais bien dans l'espace public suscitant des « faits de communication » entre différents acteurs pour rappeler le

1. « La Vérité par hasard », entretien avec Vladimir Jankélévitch dans *Le Nouvel Observateur*, n° 792, semaine du 14-20 janvier 1980, pp. 77-78.

2. Voir Sarah Gensburger et M.-C. Lavabre, « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire ». La sociologie de la mémoire en tierce position », in Bertrand Müller (éd.), *L'Histoire entre mémoire et épistémologie. Autour de Paul Ricoeur*, Lausanne, Payot, 2004, pp. 75-96.

3. Voir Maryline Crivello (éd.), *Les Échelles de la mémoire en Méditerranée*, Paris, Actes Sud, 2010.

1. S. Gensburger et M.-C. Lavabre, « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire ». La sociologie de la mémoire en tierce position », *op.cit.*, p. 87.

2. S. Perego, « Les commémorations de la destruction des Juifs d'Europe au Mémorial du martyr juif inconnu du milieu des années 1950 à la fin des années 1960 », *op.cit.*, p. 474.

3. Robert Frank, « La mémoire empoisonnée », in Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (éd.), *La France des années noires*, t. 2, Paris, Seuil, « Points histoire », 2000, p. 506.

souvenir du génocide. C'est d'ailleurs la volonté de sortir du cadre strictement communautaire qui a guidé les responsables de l'Amicale et qui a provoqué des réponses des pouvoirs publics à l'échelle locale et nationale.

Les thèmes du silence et de l'oubli tendent pourtant à s'imposer finalement chez les historiens dans les années 1980, un fait qui s'explique par ce qui constitue « l'ambivalence constitutive »¹ de leur métier : ils se sont engagés à « faire l'histoire » de la mémoire de la Shoah en investissant aussi une « fonction sociale – la construction d'un rapport spécifique au présent et au passé, au passé à partir du présent, voire du futur que nous anticipons »². Aussi, à ce stade de l'historiographie de la mémoire de la Shoah, actuellement en plein renouvellement, il paraît indispensable de différencier deux faits.

Tout d'abord, que « la mémoire du génocide des Juifs peine à s'imposer sur la scène publique »³ dans les années 1950-1960, même si un tel constat doit lui aussi être nuancé⁴, les archives de l'Amicale en portent la trace. Nous rappellerons le faible niveau de représentation du pouvoir exécutif pour les commémorations de la rafle du Vel' d'Hiv', signe qu'elles ne sont pas un objet central des politiques

mémoriales lors de cette période. Le constat est le même pour les médias, autre acteur majeur de mémorialisation dans l'espace public. L'article du journaliste du *Monde* du 27 décembre 1958, consacré à la démolition du Vélodrome d'Hiver, n'évoquant pas une seule fois les arrestations de juillet 1942, va dans le même sens⁵.

Cependant, les archives de l'AADJF montrent qu'on peut difficilement parler d'oubli ou de silence de cette mémoire dans l'espace public, à moins de circonscrire l'espace public aux plus hauts responsables de l'État ou aux grands médias, et de réduire au silence l'action et la voix de ces hommes qui l'ont portée publiquement afin qu'elle soit partagée par le plus grand nombre des Français. Que ce partage soit resté limité peut signifier davantage qu'une intention d'occulter la Solution finale, que ce passé n'ait pas alors été institué par suffisamment de sens, ni porteur d'enjeux, comme il le sera dans les années 1980, dans un contexte historique très différent de celui des années 1950-1960.

Enfin, là comme ailleurs, il paraît indispensable de distinguer l'intention de transmission du souvenir d'un événement, et l'effet réel produit sur les mémoires à l'échelle individuelle et collective, donc de « ne pas confondre les mises en récit du passé, trop souvent

appelées « mémoire officielle », et les représentations partagées, trop souvent pensées a priori comme « mémoire collective »¹. Ce n'est pas parce que la « mémoire nationale » semble intégrer progressivement la mémoire de la Shoah en France dans les années 1980-1990 par le biais de ses institutions politiques, médiatiques et judiciaires – encore faudrait-il là aussi pouvoir préciser le degré de cette appropriation au niveau individuel – que l'on peut parler d'oubli de cette même mémoire auparavant, tant au niveau individuel que collectif. De surcroît, la qualification d'une période d'oubli pour la mémoire de la Shoah, exprimée sans cesse à partir des années 1980, appelle une observation générale sur la notion d'oubli qui « ne peut par définition se manifester, être revendiquée que quand l'oubli n'est pas installé »². Les différentes manifestations de la mémoire de la Shoah, mobilisée dès lors par une pluralité d'acteurs déterminants de la mémorialisation (politiques, médiatiques, judiciaires), attestent ainsi en creux l'absence de son oubli pour la période précédente.

1. Jacques Revel, *Un parcours critique. Douze exercices d'histoire sociale*, Paris, Galaade, 2006, p. 6.

2. *Ibid.*, p. 12.

3. S. Perego, « Les commémorations de la destruction des Juifs d'Europe au Mémorial du martyr juif inconnu du milieu des années 1950 à la fin des années 1960 », *op.cit.*, p. 474.

4. Voir F. Azouvi, *Le Mythe du grand silence*, *op.cit.*

5. Guy Muller, « La démolition du Vel' d'Hiv », *Le Monde*, 27 décembre 1958.

1. M.-C. Lavabre et Dimitri Nicolaïdis, « Peut-on agir sur la mémoire... en Méditerranée ? Le cas algérien », in Maryline Crivello (éd.), *Les Échelles de la mémoire en Méditerranée*. Paris, Actes Sud, 2010, p. 416.

2. M.-C. Lavabre, « De l'oubli dans les réflexions sur la mémoire "collective" », *op.cit.*, p. 18.

EJ Négationnisme et erreurs historiographiques

Valérie IGOUNET - Historienne, chercheuse rattachée à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP-CNRS).

Résumé : Dans l'histoire du négationnisme, Robert Faurisson occupe une place centrale. Il a apporté à cette propagande ce dont elle avait besoin pour ne plus végéter, pour s'exporter et ressembler à un discours digne de ce nom. Avec lui, le « révisionnisme » ne puiserait pas ses origines dans l'antisémitisme mais dans une soi-disant recherche scientifique objective. À la fin des années 1970, l'affaire Faurisson lui ouvre la voie à la médiatisation en France et à l'étranger. Il s'agit de revenir sur sa méthode de décryptage des textes et, par extension, sur la démarche des négationnistes. La genèse de la négation faurissonienne et son élaboration sont significatives. Elles font apparaître la façon dont l'enseignant de lettres utilise l'erreur historique, la manipule et fait dire au texte l'inverse de ce qu'il affirme exposer. Elles exposent clairement la réalité de ce que recouvre cette idéologie antisémite, entreprise de perversion intellectuelle et morale.

Summary: Robert Faurisson has definitely found a place in the history of negationism. The man has brought to this propaganda everything needed to get a new start, to export itself and to have a noteworthy discourse. With him, «revisionism» doesn't come from antisemitism but from a so-called objective scientific research. At the end of the seventies, «the Faurisson case» allows him to go from the unknown to the known, in France as well as abroad. The idea is to return to his approach for understanding texts and, by extension, to the reasoning of revisionists. The construction of Faurisson revisionism and its development are significant. They reveal how this university teacher of French literature uses historical errors, manipulates them and makes the meaning the opposite of what they really say. They clearly expose the reality of what this anti-Semitic ideology covers up, an intellectual and moral perversion.

Mots-clés : négationnisme, antisémitisme, erreur historique, témoignage.

Robert Faurisson occupe une place centrale dans l'histoire du négationnisme en France. Il a apporté à cette propagande ce dont elle avait besoin pour ne plus végéter et ressembler à un discours digne de ce nom. En 1978, il parvient à faire parler de lui, en France, par la publication d'une partie de ses thèses dans *Le Monde*¹.

Il est alors maître de conférences en littérature du XX^e siècle à l'université de Lyon-II. À partir de ce moment, Robert Faurisson s'inscrit comme le chef de fil du négationnisme. Ses écrits s'exportent à l'étranger. Les traductions de ses thèses se multiplient. Ses passages en Europe, aux États-Unis et, au début des années 2000 en Iran,

illustrent la réception et la diffusion de ses thèses.

L'affaire Faurisson n'est pas arrivée par hasard. Depuis des années, cet homme tentait de s'imposer dans l'espace public français avec une image : celle d'un chercheur, animé par le seul désir de faire entendre ses thèses « historiques ». En quelques années, il réussit à structurer et à instrumentaliser un discours, à le rendre présentable et à le diffuser à un niveau international. Avec lui, le « révisionnisme » ne puiserait pas ses origines dans l'antisémitisme mais dans une soi-disant recherche scientifique objective. Son portrait, dressé par ses hagiographes, laisse apparaître un homme banal. Un père de famille quelconque, sportif accompli, qui réside à Vichy. Un enseignant de littérature qui, un jour, découvre presque par hasard, un sujet historique : celui du génocide des Juifs. Un homme apolitique dont le parcours révélerait peu d'engagement si ce n'est une adhésion au sein d'un syndicat d'enseignement de gauche et quelques actions pouvant se revendiquer de cette obédience. Enfin, une personne qui aimerait par-dessus tout une chose : la vérité. L'idéologue a construit sa vie comme il a élaboré son discours : sur le mensonge. Il occulte son passé et ses engagements politiques à l'extrême droite.

Il s'agit de revenir sur sa méthode de décryptage des textes et, par extension, sur la démarche des négationnistes. La genèse de la négation faurissonienne et son élaboration sont significatives. Elles font apparaître la façon dont l'homme de lettres utilise l'erreur historique, la

manipule et fait dire au texte l'inverse de ce qu'il affirme exposer.

LA DÉCOUVERTE DES « MYTHES »

Au début des années 1960, Robert Faurisson explique découvrir deux « mythes », un historique et l'autre littéraire. Le premier concerne les « chambres à gaz ». À l'été 1960, Robert Faurisson lit la lettre de Martin Broszat dans le journal allemand *Die Zeit*. Elle est intitulée « Keine Vergasung in Dachau ». Le directeur de l'Institut d'histoire de Munich explique que la chambre à gaz de Dachau, inachevée à la libération du camp, n'a jamais été utilisée pendant la guerre à des fins exterminatrices. L'historien poursuit :

« L'extermination massive des juifs par l'emploi des gaz a commencé en 1941-1942 et a eu lieu exclusivement en quelques rares emplacements choisis à cet effet et pourvus des installations techniques correspondantes, avant tout dans le territoire polonais occupé (mais en aucun endroit de l'Ancien Reich) : à Auschwitz-Birkenau, à Sobibor-sur-Bug, à Treblinka, Chelmno et Belzec. »¹

Le raisonnement de Robert Faurisson détourne l'essence même des propos de Martin Broszat. Il se résume à ces quelques lignes : depuis le procès de Nuremberg, la chambre à gaz de Dachau a été utilisée afin de prouver l'existence des camps d'extermination. En 1960, sa fonction exterminatrice serait remise en cause par Martin Broszat, autorité

1. Robert Faurisson, « "Le problème des chambres à gaz" : ou "La rumeur d'Auschwitz" », *Le Monde*, 29 décembre 1978.

1. *Die Zeit*, 19 août 1960.

scientifique reconnue. Robert Faurisson se pose alors la même question pour les autres camps. Auschwitz-Birkenau devient son centre d'intérêt : « Je trouve que, lorsqu'on a à faire à un vaste sujet, comme on n'est pas capable de l'embrasser, il faut en chercher le cœur, puis le cœur du cœur », explique-t-il. « Or, le cœur du cœur de ce vaste sujet (...) (l'Holocauste, la Shoah, le génocide ou l'extermination physique des juifs), c'est Auschwitz. Donc je me suis intéressé à Auschwitz. Et le cœur d'Auschwitz, ce sont les préputées chambres à gaz. »¹

Le second « mythe » – littéraire – concerne Arthur Rimbaud et *Le Sonnet des voyelles*. L'homme de lettres affirme que les sonnets écrits par le poète n'ont qu'un sens : il est érotique. Fin 1961, il se fait connaître par l'« affaire Rimbaud ». Celle-ci éclate dans la presse et expose les talents de provocateur de Robert Faurisson. Elle montre également les réactions mitigées vis-à-vis de l'analyse textuelle de l'enseignant. Si certains affirment leur étonnement suite au décryptage proposé, d'autres critiquent les propos de cet homme, qui se prétend spécialiste de Rimbaud et qui livre des analyses pour le moins inacceptables. L'affaire Rimbaud va jusqu'à opposer l'universitaire René Étiemble et l'enseignant de Vichy dans les colonnes du *Monde*. Deux faits sont à retenir de ces épisodes. Le premier est que les analyses littéraires et historiques de Robert Faurisson s'inscrivent dans une démarche intellectuelle similaire : celle

de la remise en cause. Provocatrices et novatrices, elles tendent vers une unique interprétation. Elles montrent également leurs limites intellectuelles. Par ses propositions d'interprétation, Robert Faurisson veut être le premier à déconstruire ce qu'il considère comme le grand mensonge interprétatif sur Rimbaud et, plus tard, celui sur les chambres à gaz.

Le glissement vers la négation historique s'opère progressivement. Au milieu des années 1960, Robert Faurisson recherche des références en la matière. Il les trouve dans deux milieux rigoureusement opposés. Ses premières lettres adressées à Paul Rassinier² datent de 1964. Robert Faurisson a entendu parler de cet homme qu'il va vite considérer comme un historien. Près de dix années après sa sortie (et donc tardivement), Robert Faurisson se met à lire *Le Mensonge d'Ulysse*, un ouvrage capital dans la littérature négationniste. Il entre en contact avec Paul Rassinier. Les deux hommes se plaignent. Ils ont en commun cette interprétation qui nie le génocide des Juifs. Robert Faurisson lui pose de nombreuses questions. Il se dit convaincu par l'attitude et les réponses de son interlocuteur. Mais leur relation reste au stade de la correspondance (1964-1967). Paul Rassinier meurt subitement en juillet 1967.

À peu près au même moment, Robert Faurisson écrit à des historiens pour leur

demander ce qu'ils pensent de l'existence des chambres à gaz d'Auschwitz. Olga Wormser-Migot raconte que, dès 1965, elle reçoit des lettres de cet enseignant dont elle ignore tout. Elle vient de publier *Quand les Alliés ouvrirent les portes*, un ouvrage écrit pour le vingtième anniversaire de la libération des camps¹. En septembre 1974, ils se rencontrent au domicile de l'historienne. Son entreprise s'inscrit dans une démarche globale. Car, en parallèle, Robert Faurisson s'adresse à d'autres spécialistes de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et à d'anciennes déportées comme Charlotte Delbo, pour leur demander leur sentiment personnel « sur un point particulièrement délicat de l'histoire contemporaine : les chambres à gaz hitlériennes vous semblent-elles avoir été un mythe ou une réalité ? » et leur « opinion sur la possibilité d'existence de ces chambres à gaz ». Sa stratégie est évidente. Inconnu au moment de l'écriture de ses lettres (il est enseignant de littérature dans le supérieur), dont une d'entre elles est publiée par *Le Canard Enchaîné*² – il entend faire réagir et surexpliquer les réponses des quelques destinataires. L'historienne Olga Wormser-Migot en fait partie.

Pour quelles raisons Robert Faurisson a-t-il décidé de contacter l'historienne ? Le négationniste considère trouver dans l'itinéraire d'Olga Wormser-Migot des ressemblances avec le sien. L'historienne est l'auteur d'une thèse (première thèse d'histoire en langue

française), publiée en 1968, sur « le système concentrationnaire nazi (1933-1945) » dans laquelle elle revient, entre autres, sur l'utilisation des témoignages. Dans un chapitre intitulé « Le problème des chambres à gaz », elle affirme, à tort, leur inexistence dans les camps de l'Ouest, notamment à Ravensbrück et Mauthausen ; une erreur corrigée ensuite par les anciens déportés Germaine Tillion et Serge Choumoff³.

Robert Faurisson ne tient pas seulement à exploiter les erreurs d'Olga Wormser-Migot afin de valider son raisonnement et d'affirmer sa thèse. Il veut aussi s'approprier d'autres aspects de la vie de l'historienne : les critiques des déportés à propos de ses écrits, la souffrance de l'historienne et l'attitude de l'université qui ont suivi. Surtout, il tente de la manipuler et de l'utiliser comme caution scientifique. Un échange de lettres suit leur entrevue. La plupart d'entre elles seront diffusées sur papier dans un premier temps et, ensuite, sur le site internet personnel de Robert Faurisson.

Dans cette perspective, un des tracts fondateurs de la méthode faurissonienne reprend le titre du chapitre choisi par l'historienne – « Le problème des chambres à gaz » –, ce que Robert Faurisson n'oubliera pas de mentionner. Il l'envoie, à la fin des années 1970, à plusieurs spécialistes de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Il ne manque pas d'y préciser sa fonction de maître de conférences à Lyon 2 et

1. Entretien de Valérie Igouen avec Robert Faurisson, 9 avril 1996.

2. Paul Rassinier (1906-1967), ancien militant pacifiste, communiste, socialiste et anarchiste, a été déporté en Allemagne et député après la guerre. Il est reconnu comme un des pères fondateurs du négationnisme. Sur Paul Rassinier, Cf. Florent Brayard, *Comment l'idée vint à M. Rassinier : naissance du révisionnisme*, Paris, Fayard, 1996 ; Nadine Fresco, *Fabrication d'un antisémite*, Paris, Seuil, 1999.

1. Olga Wormser-Migot (avec Vercors), *Assez mentir !*, Paris, Ramsay, 1979, p. 78.

2. Du 17 juillet 1974.

3. Sur ce point, lire dans ce numéro l'article de Thomas Fontaine et Bertrand Hamelin, p. 44.

sa spécialité : « critique de textes et de documents ». La forme du texte est soignée. L'organisation textuelle reprend les règles de présentation du travail scientifique : notes en bas de page, références à des auteurs éminents, utilisations canoniques de citations et usages – abusifs – de guillemet. L'apparence de scientificité veut fonder l'honorabilité du négationnisme. Le texte paraît dans *Le Monde*¹. Nous sommes en pleine affaire Faurisson. Le jour même, le quotidien publie un article de Georges Wellers, « Abondance de preuves ». Le lendemain, c'est Olga Wormser-Migot qui prend elle-même la plume pour évoquer « La solution finale ». L'historienne ne s'adresse nullement à Robert Faurisson, qui n'est pas nommé. Elle fait une mise au point historique sur l'histoire de l'extermination par les nazis. Pour autant, elle ne revient pas sur ses propres travaux et sur son erreur datant de la publication de sa thèse. Ces deux papiers ne font pas que combattre le négationnisme. Ils contrecarrent ces thèses.

LE NÉGATIONNISME, ENTREPRISE DE PERVERSION INTELLECTUELLE ET MORALE

Dans la démarche intellectuelle de Robert Faurisson, il faut voir une cohérence de Rimbaud à Auschwitz. Pour lire et interpréter les documents historiques, Robert Faurisson se met dans la peau d'un profane et ne tient aucunement compte du contexte historique. Il isole chaque mot ou information donnés par

les documents et leur confère un sens unique, à partir d'un postulat originel : les chambres à gaz n'ont jamais été utilisées pour gazer des hommes. Une fois établi, le négationniste s'engage à faire « parler » les documents exclusivement dans le sens qui sert sa thèse. À partir de là, s'il rencontre des preuves qui l'invalident, il détournera leur signification. Il ne falsifie donc pas les documents au sens propre du terme. Il ne les rature pas ou n'en change pas les termes. Il en détourne la signification majeure. En littérature, la polysémie est son ennemi rhétorique ; en histoire aussi.

Au centre de cette instrumentalisation figure le témoignage historique et la soi-disant mise au jour d'erreurs historiques. Parce qu'elles constituent un document incontournable, les sources orales deviennent une des cibles privilégiées des négateurs de la Shoah. Venant des témoins directs de l'événement, elles sont, dans leur ensemble, disqualifiées. Il s'agit de mettre en évidence leurs contradictions, entendues dans la bouche des survivants, qualifiées d'incohérences et interprétées comme une erreur factuelle. Feignant l'hypercriticisme, le négationnisme vide et dépouille les témoignages de leur substance pour n'y voir que des dissemblances et/ou des inventions.

Cette négation est spécifique aux années 1980-1990. Ceux qui l'incarnent (les Français Robert Faurisson, Henri Roques, les Américains Arthur Butz, Fred Leuchter, etc.) exploitent les erreurs historiographiques et/ou insistent sur un angle technique afin de prouver

1. Robert Faurisson, « "Le problème des chambres à gaz" : ou "La rumeur d'Auschwitz" », *art.cit.*

l'impossibilité du fonctionnement des chambres à gaz des camps d'extermination. Le cas d'Henri Roques est tout aussi emblématique que celui de Robert Faurisson. Il sait qu'en s'attaquant au témoignage Gerstein¹, il s'inscrit dans la continuité des travaux de ses prédécesseurs. Sa thèse² consiste à relever et à montrer certaines incohérences du rapport Gerstein. Par exemple, des déclarations de l'ancien SS – prises isolément – font apparaître une impossibilité évidente entre les dimensions de la pièce qu'il mentionne et le nombre de victimes qui y sont enfermées ; un article du *Monde juif* (janvier-mars 1964) rapporte qu'entre 700 et 800 personnes sont présentes dans une pièce de 93 m². La méthode négationniste ne vise pas seulement à mettre au jour cette erreur. Elle la surexplote tout en aboutissant à la nullité du témoignage Gerstein et, par extension, à l'impossibilité de prendre en compte l'ensemble des témoignages dans l'établissement de l'histoire de la Shoah. Il faut préciser ce fait : l'exploitation de certaines erreurs historiographiques se réalise dans un contexte mémoriel et scientifique précis.

Faut-il voir un lien entre l'émergence du négationnisme en France, à la fin des années 1970, et le volume de la production française historiographique sur l'histoire du génocide des Juifs ? Après les années de guerre, les premiers

récits des déportés apparaissent. À partir des années 1950, quelques historiens suivent et inscrivent leurs travaux dans l'histoire de la Solution finale. L'ouvrage du Français Léon Poliakov, *Bréviaire de la Haine* (1951), y fait référence pendant un long moment. Pendant les années 1960 et 1970, la production scientifique française sur l'histoire de la Shoah contraste avec celle des travaux américains, allemands et israéliens. En 1979, le nombre d'ouvrages français sur ce thème augmente de nouveau ; ce qui peut être vu comme une sorte de mise au point face au négationnisme. Certains titres ne trompent pas. *La Solution finale et la mythomanie néonazie. L'existence des chambres à gaz et le nombre des victimes* (1979), de Georges Wellers, s'adresse aux personnes de « bonne foi ignorant les faits réels et qui risquent, pour cette raison, de prêter l'oreille aux dénigrement et aux affirmations gratuites des apologistes du nazisme ». Raul Hilberg, auteur de *La Destruction des Juifs d'Europe* (1961), perçoit dans le négationnisme une sorte de stimulation pour la recherche historique :

« Je dirai que, d'une certaine manière, Faurisson et d'autres, sans l'avoir voulu, nous ont rendu service. Ils ont soulevé des questions qui ont eu pour effet d'engager les historiens dans de nouvelles recherches. Ils ont obligé à rassembler

1. Après avoir assisté à une exécution par chambre à gaz dans le camp d'extermination de Belzec, le SS Kurt Gerstein rédige un rapport dans lequel il fait une description de ce qu'il a vu. Ce rapport sera utilisé notamment pendant le procès de Nuremberg.

2. *Les « Confessions » de Kurt Gerstein. Étude comparative des différentes versions*. Édition critique, thèse de lettres, université de Nantes, 1985. Suite à la soutenance de cette thèse (15 juin 1985), Alain Devaquet, ministre délégué chargé de la Recherche, demande une enquête au recteur de l'académie de Nantes. Celle-ci aboutit à l'annulation de la soutenance pour irrégularités administratives le 2 juillet 1986.

davantage d'informations, à réexaminer les documents et à aller plus loin dans la compréhension de ce qui s'est passé. [...] Les chambres à gaz, c'est évidemment l'accusation la plus terrible. Les gens qui les ont construites et qui ont opéré dans les camps ont pris soin de ne rien laisser derrière eux après la guerre. Ils savaient qu'on leur demanderait justice, puisque c'est principalement par ce moyen que s'est opérée l'extermination. »¹

Les travaux scientifiques sur l'histoire de l'extermination nazie ont apporté de nombreuses connaissances et précisions sur ce thème. C'est certainement aussi pour cette raison que le discours faurissonien a mué. Depuis le début des années 2000, les officines comme l'Institut d'histoire révisionniste de Los Angeles voient leurs commandes de livres sur le thème du négationnisme « traditionnel » chuter. Le discours « scientifique », « technique », a disparu pour laisser place à une rhétorique, strictement politique, basée sur un « antisionisme » radical. Celui-ci relie les mouvances islamistes et les milieux néo-nazis et annonce une diffusion vers certaines couches de la population, issues de l'immigration. Cette orientation scelle, notamment en Iran, les unions entre islamistes radicaux et ultra-sionistes/antisémites.

Le négationnisme du XXI^e siècle s'inscrit bien dans le courant islamiste radical. Le contexte israélo-arabe agit de plein fouet dans l'internationalisation

du discours antijuif et dans son évolution. À partir du début des années 2000, les attentats à New York (11 septembre 2001) et la seconde Intifada (2002) réactivent le négationnisme. Pour l'ancien président iranien Mahmoud Ahmadinejad, la Shoah n'est qu'un prétexte à l'existence d'Israël. En se concentrant sur la dénonciation du « sionisme », le négationnisme ne souligne plus les incohérences d'une histoire technique du génocide des Juifs, ne relève plus certaines erreurs. Il met en évidence l'aspect conspirationniste et montre la dangerosité du « pouvoir judéo-sioniste », incarné en premier lieu par l'État d'Israël.

Si la négation de la Shoah a voulu s'imposer dans le champ de l'historiographie comme un discours soi-disant scientifique, porté par le désir de pointer les erreurs historiographiques liées à l'histoire de l'extermination des Juifs, de nombreux aspects ont immédiatement montré la nullité de ses prétendues aspirations. Dès ses origines, le négationnisme dévoile un discours à trois composantes idéologiques : l'antisémitisme, l'antisionisme et l'anticommunisme. Réhabiliter un passé, dédouaner Vichy et se substituer à l'antisémitisme recouvrent ses principaux objectifs. Véritable entreprise idéologique, le négationnisme sert, aujourd'hui, de « marquage » au sein de courants extrémistes. Il est un des fondamentaux du patrimoine discursif de l'extrême droite.

1. « Les archives de l'horreur », *Le Nouvel Observateur*, 3-9 juillet 1982, p. 71.

EJ De l'erreur historiographique au théâtre. *Le Vicaire et la question du silence de Pie XII. 1963-2013*

Muriel GUILLOT-NAUDIN - Agrégée d'histoire. Membre du laboratoire GSRL (Groupe sociétés, religions, laïcités).

Résumé : Alors que la question de l'attitude du pape pendant la Seconde Guerre mondiale avait été très rarement traitée par les historiens jusqu'en 1963, le scandale planétaire suscité par *Le Vicaire* de Rolf Hochhuth durant les années 1963-1966 confère un immense écho à la thèse du silence de Pie XII : le dramaturge allemand y accuse en effet le souverain pontife d'avoir été indifférent au sort des juifs et d'avoir choisi de se taire sur la destruction des juifs d'Europe pour sauvegarder les intérêts matériels de l'Église et préserver ses relations avec l'Allemagne, allié de poids dans la lutte contre le communisme. Pie XII aurait donc ménagé Hitler pour faire rempart à Staline. Partiellement en porte-à-faux avec la production scientifique ultérieure, cette thèse n'en constitue pas moins aujourd'hui un des fondements de la légende noire du pape : elle a en effet fixé pour de nombreuses décennies le paysage mémoriel et historiographique de la question de l'attitude du pape.

Summary: Historians seldom discussed Pius XII's attitude during World War II until 1963, when Rolf Hochhuth published *Der Stellvertreter (The Deputy)*. This play caused an international scandal – especially between 1963 and 1966 – as it accused the Pope of having remained silent about the Holocaust. Rome would have tried to protect its interests, and to preserve its relations with Germany which was considered to be an ally in the fight against communism. According to Hochhuth, Pius XII would have maintained cordial relations with Hitler to oppose Stalin. This idea has been partially rejected by scientists ever since; however, it is still part of the current black mythology about Pius XII, and has determined for many decades the way his attitude has been debated, both at memorial and historiographical levels.

Mots-clés : silences de Pie XII, historiographie, Vatican II, génocide.

Le pape est un criminel ». Cette réplique qui retentit sur la scène d'un théâtre de Berlin-Ouest le 21 février 1963 donne le ton de la pièce d'un jeune auteur jusqu'alors inconnu des cercles littéraires allemands, Rolf Hochhuth. Intitulé *Der Stellvertreter*, traduit en français sous le titre du *Vicaire*, ce drame met en scène Pie XII, le pape de la Seconde

Guerre mondiale, qu'il accuse de s'être tu devant le génocide des juifs alors qu'il était au courant des massacres en cours. Il soutient que, loin d'avoir été une autorité morale exemplaire, le souverain pontife a choisi de se taire pour ne pas affaiblir l'Allemagne, dernier rempart occidental contre le déferlement des hordes communistes en Europe.

Le scandale international soulevé par la mise en cause du pape confère un immense écho à la thèse de Rolf Hochhuth. Parti de RFA, le scandale se propage en effet par ondes de choc successives dans la majorité des pays européens et aux États-Unis. Pas moins de 70 versions de *Der Stellvertreter* sont jouées entre 1963 et 1967 dans 17 langues différentes, suscitant à chaque fois des réactions passionnées dans la presse écrite et audiovisuelle. Négligeant souvent la dimension littéraire de la pièce, ces commentaires portent avant tout sur la validité des hypothèses formulées par Hochhuth : « Rolf Hochhuth a-t-il raison ? » C'est donc sur le terrain historique que rapidement les avocats et les procureurs de Pie XII croisent le fer.

Or, la bibliographie sur le génocide, et plus encore, celle sur la question précise du silence du Vatican sur l'extermination est au début des années 1960 fort succincte. En raison de la proximité avec le conflit et de la difficulté à accéder aux archives, les historiens professionnels se sont, jusque là, peu penchés sur l'attitude du Vatican pendant la guerre. Fait assez inhabituel pour être signalé, l'auteur a d'ailleurs joint à son œuvre un dossier historique d'une soixantaine de pages visant à étayer ses accusations : « Les explications qui suivent, et qui portent uniquement sur des faits ou des déclarations contestées ou discutables, tendent seulement à prouver que l'auteur de cette pièce ne s'est pas permis de donner libre cours à son imagination que dans la stricte mesure où c'était nécessaire pour utiliser à la

scène les matériaux historiques bruts dont il disposait. La réalité a toujours été respectée. Elle a seulement été extraite de sa gangue. » Il précise encore que, dans la mesure où « les événements n'ont pas été relatés dans l'ordre à la manière d'un reportage, ni dans l'ordre de leur déroulement, mais ont subi une transposition littéraire, les personnages historiques créés dans cette pièce et leurs proches encore en vie ont le droit de savoir quelles sont les sources, souvent d'un accès difficile, qui ont autorisé l'auteur à présenter un personnage ou une scène sous tel ou tel jour »¹.

Sur bien des points, pourtant, les travaux scientifiques ultérieurs nuancent, voire infirment la version de Rolf Hochhuth sans que l'image globalement négative de la personnalité et de l'action du pape pendant le conflit qui s'est imposée à la faveur de cette immense controverse mondiale ne s'en trouve modifiée. Cette mémoire dominante ne fait pourtant pas disparaître une image favorable minoritaire. À bien des égards, *Le Vicaire* a donc fixé le paysage historiographique et mémoriel en suscitant dès les années 1960 deux historiographies à front renversé dont le caractère récurrent et la vitalité actuelle interrogent l'historien.

LES PREMIERS TRAVAUX SUR LE SILENCE DU VATICAN

Lorsque Rolf Hochhuth publie sa pièce sur le silence du pape, le terrain historiographique n'est pas entièrement vierge. Le premier historien du génocide, Léon Poliakov, s'est en

1. Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, Paris, Seuil, 2002, p. 257.

effet intéressé très tôt à la question du silence du Saint-Siège. Dès 1947, il publie certaines pièces du dossier dans *Le Monde juif*, la revue du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC). Le premier document publié est le rapport Bérard, qui explique que le Saint-Siège n'a émis aucune réserve sur le premier et le second statut des juifs adoptés par le régime de Vichy¹. Deux ans plus tard, Poliakov révèle l'existence de deux télégrammes accablants pour Pie XII envoyés par l'ambassadeur allemand auprès du Vatican, Ernst von Weizsäcker. Dans celui daté du 28 octobre 1943, au lendemain de la rafle des juifs de Rome, celui-ci écrivait que,

« bien que pressé de toutes parts, le Pape ne s'est laissé entraîner à aucune réprobation démonstrative de la déportation des Juifs de Rome. Encore qu'il doive s'attendre à ce que son attitude lui soit reprochée par nos ennemis et qu'elle soit exploitée par les milieux protestants des pays anglo-saxons dans leur propagande contre le catholicisme. Il a également tout fait dans cette épreuve délicate pour ne pas mettre à l'épreuve les relations avec le gouvernement allemand et avec les milieux allemands de Rome »².

En 1949, Léon Poliakov établit une première synthèse de la question dans

Le Monde juif, dans laquelle il met sévèrement en cause la réserve de la papauté, mais le pape n'est pas tenu pour seul responsable³. Deux ans plus tard, à la demande de son préfacier, le romancier catholique François Mauriac, il en atténue les conclusions dans le *Bréviaire de la haine* : tout en déplorant le silence du souverain pontife, il salue « l'action humanitaire inlassable et inoubliable » de l'Église « avec l'approbation ou sous l'impulsion du Vatican »⁴. À Rome même, explique-t-il, le souverain pontife a donné asile à des dizaines de juifs ; il a également offert 15 kilos d'or lorsque les nazis exigèrent une rançon exorbitante de la communauté juive. En se fondant sur l'exemple des Pays-Bas, il ajoute que c'est sans doute la peur de représailles qui l'a empêché de prendre ouvertement position : dans ce pays, la condamnation publique des persécutions antisémites par l'épiscopat avait été immédiatement suivie de la rafle et de la déportation des juifs, y compris les juifs convertis au catholicisme alors que les juifs protestants bénéficiaient d'un sursis⁵.

En dehors de Poliakov, les références au silence du pape sont rares : Gerald Reitlinger et Raul Hilberg y consacrent quelques pages dans leurs ouvrages respectifs, *The Final Solution* (1953) et *La Destruction des Juifs d'Europe* (1961)⁶.

1. Léon Poliakov, « Le Vatican vu par Vichy », *Le Monde juif*, 1^{re} année, n° 2, octobre 1946, pp. 2-4.

2. Léon Poliakov, « Les silences du Vatican », *Le Monde juif*, juin 1949, p. 10.

3. Léon Poliakov, « Le Vatican et la question juive », *Le Monde juif*, n° 38, décembre 1950, pp. 11-14 et n° 40, février 1951, pp. 3-5.

4. Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine : le III^e Reich et les Juifs*, Paris, Presse Pocket, 1993, p. 340 sq.

5. *Ibid.*, p. 341.

6. Gerald Reitlinger, *The Final Solution : the Attempt to Exterminate the Jews of Europe, 1939-1945*, New York, Beechhurst Press, 1953 ; Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Gallimard, « Folio histoire », p. 967. Éd. am. en 1961.

Le second revient comme Poliakov sur le silence du Vatican pendant la rafle de Rome et il fait état de l'allusion du pape à la persécution des juifs dans le radiomessage de Noël 1942, allusion qui suscite la déception d'Harold Tittman, le chargé d'affaires américain au Vatican : quand ce dernier lui fait part de son désappointement, Pie XII, surpris, lui répond qu'il est convaincu de s'être exprimé suffisamment clairement et qu'il ne peut dénoncer les crimes nazis sans dénoncer aussi les atrocités commises par les « Bolcheviks »¹. Hilberg évoque enfin le télégramme envoyé au régent Horthy le 25 juin 1944 par le pape pour lui demander que cessent les déportations et les interventions dans le même sens du nonce à Budapest².

Relativement précis en regard des archives disponibles, ces travaux ne suscitent qu'un intérêt très limité dans l'opinion publique³. Il est vrai que *Le Monde juif*, acheté à ses débuts à 200-300 exemplaires sur souscription uniquement, est une publication bien trop confidentielle pour lancer un quelconque débat sur la question du silence du pape⁴. Publié chez Calmann-Lévy, un éditeur ayant pignon sur rue, encensé par la critique, *Bréviaire de la haine* ne se vend guère. Poliakov rappelle d'ailleurs dans ses mémoires que le thème était alors

1. Raul Hilberg, *op. cit.*, p. 967.

2. *Ibid.*, p. 740.

3. Voir Muriel Guittat-Naudin, « Les silences de Pie XII » entre mémoire et oubli. 1944-1958 », *Revue d'histoire ecclésiastique*, vol. 106, 1, juillet-décembre 2011, pp. 215-239.

4. Léon Poliakov, *Mémoires*, Paris, Jacques Grancher éditeur, 1999, p. 199.

5. *Ibid.*, p. 202.

6. Voir Muriel Guittat-Naudin, *op. cit.*

7. L'ouvrage scientifique de M. Scheinmann donne corps à ces accusations dont la plupart sont d'ailleurs antérieures à la guerre. Voir M. Scheinmann, *Der Vatikan im Zweiten Weltkrieg*, Berlin, Dietz, 1954.

contrastait avec ce que les contemporains avaient retenu de l'action de Benoît XV : en proposant une paix blanche en août 1917, ce dernier s'était en effet attiré les foudres des deux camps en présence qui avaient estimé que cette initiative était contraire à la neutralité du Saint-Siège¹. Une historiographie discrètement favorable au pape s'était faite l'écho de cette reconstruction : parmi d'autres, le jésuite Paul Duclos, dans sa thèse de droit *Le Saint-Siège pendant la Seconde Guerre mondiale*, défendait l'impartialité du Saint-Siège au motif qu'elle ne l'avait nullement empêché de prendre position en faveur des Alliés et qu'elle avait permis de poursuivre tout au long du conflit une action charitable en faveur de toutes les victimes de la guerre².

À la fin des années 1950, cette légende dorée, en partie élaborée à Rome à la fin de la guerre et très largement acceptée par l'opinion publique, commence à se fissurer : de manière sporadique, Eugenio Pacelli est en effet mis en cause non seulement pour sa réserve pendant la guerre, mais aussi pour son silence sur la destruction des juifs d'Europe.³

« LE VICAIRE CHANGE L'HISTOIRE » ?

Un pape au pilori

Si Rolf Hochhuth se réclame publiquement des premiers historiens du génocide – Gérald Reitlinger et Léon

Poliakov notamment –, il s'inspire davantage d'intellectuels catholiques très critiques à l'égard de l'attitude de la papauté pendant la guerre. Or, la grille de lecture des événements qu'ils adoptent est avant tout ecclésiologique : ils condamnent en effet la théologie politique en vigueur dans l'Église de Pie XII – neutralité à l'égard des différents régimes politiques tant que ces derniers respectent les droits de l'Église – au motif qu'elle a conduit Rome à se taire sur les crimes commis par les régimes totalitaires ou autoritaires. Autrement dit, le Vatican a privilégié un catholicisme dit « politique », soucieux des intérêts des seuls catholiques au détriment d'un « catholicisme évangélique », soucieux des intérêts de l'humanité. Le dramaturge cite d'ailleurs en exergue de sa pièce les propos féroces de l'un d'entre eux, François Mauriac, dans la préface qu'il écrit pour le *Bréviaire de la haine* : « Nous n'avons pas eu la consolation d'entendre le successeur du Galiléen, Simon-Pierre, condamner clairement, nettement et non par des allusions diplomatiques, la mise en croix de ces innombrables « frères du Seigneur ». »⁴ Il s'inspire également d'un article sévère sur le concordat avec le Reich d'un autre intellectuel catholique, le juriste E. W. Böckenförbe, qui s'interroge ouvertement, en 1961, dans la revue

1. Nathalie Renoton-Beine, *La Colombe et les tranchées*, Paris, Cerf, 2004.

2. Paul Duclos, *Le Vatican et la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Pedone, 1955.

3. Fernand L'Huillier, historien de la faculté de Dijon, relève par exemple que si le Vatican a multiplié les gestes de charité, il n'a pas dénoncé officiellement la rafle des juifs de Rome le 16 octobre 1943. Voir Fernand L'Huillier, « Le Vatican dans la crise mondiale », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, octobre 1957, pp. 1-15, cit. p. 15.

4. François Mauriac, dans Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine*, *op. cit.*, p. 10.

catholique *Hochland*, sur le rôle joué par le catholicisme allemand dans l'accession d'Hitler au pouvoir en 1933 et sur l'absence de dénonciation du Concordat.¹

C'est dans ce contexte de remise en cause du mythe résistantiste de l'Église catholique allemande que s'inscrit la pièce de Hochhuth. Le portrait du pape y est cruel : alors que sa fonction l'obligeait à clamer haut et fort les exigences de la vérité et de la justice, le pape s'en est tenu à une prudente réserve. Il n'a pas davantage incité ses subordonnés à protester. Dans l'acte IV, Pie XII s'indigne ainsi de la protestation que Mgr Hudal aurait élevée au nom du Saint-Père auprès des autorités allemandes pour s'opposer à la rafle des juifs de Rome. Dans la première scène de la pièce, Mgr Orsenigo, nonce en Allemagne, confie avoir voulu protester à de nombreuses reprises contre les exactions nazies, mais il s'en est trouvé empêché par le silence du pape qui « préfère la paix à tout prix avec Hitler ». En regard de ces prélates courageux, en regard aussi de son prédécesseur, le fougueux Pie XI dont l'encyclique *Mit brennender Sorgen* en 1937 avait vigoureusement condamné le nazisme, le souverain pontife est présenté comme un être froid, sans âme, désincarné, indifférent aux souffrances humaines : à la fin de l'acte IV, alors que Riccardo, l'un des personnages, s'indigne de son refus de protester publiquement contre la rafle de Rome, Pie XII, tel Ponce Pilate, se lave les mains.

1. E. W. Böckenförbe, « Der deutsche Katholizismus im Jahre 1933 », *Hochland*, février 1961.

Si Hochhuth évoque, pour expliquer la réserve du pape, la peur de représailles qui le conduit à confier aux épiscopats nationaux, plus à même d'évaluer la situation locale que le Vatican, le soin de protester ou de se taire, il n'en privilie pas moins l'angle politique : le silence du souverain pontife est interprété comme un soutien à l'Allemagne, seule capable d'endiguer la marée communiste : « quoique Hitler ait fait contre les Juifs, affirme le père de Riccardo Fontana, il est le seul à pouvoir sauver l'Europe des Russes ». Il ajoute que sa volonté de préserver les intérêts matériels de l'Église a également pesé : le cours des actions possédées par l'Église l'intéresse davantage que le sort des juifs. Enfin, il personnalise un problème particulièrement complexe qui dépasse la seule personne d'Eugenio Pacelli : le silence de l'Église sur l'antisémitisme. C'est d'ailleurs avec *Le Vicaire* que les expressions « silence de la papauté » ou « silence du Vatican » jusque là usités s'effacent au profit du « silence de Pie XII ».

« La réalité confirme la fiction »

Empreinte d'inexactitudes et d'exagérations propres au genre théâtral, la pièce de Hochhuth, en proposant une reconstruction de l'histoire de la papauté durant la Seconde Guerre mondiale, n'en invite pas moins les historiens à se prononcer dans le procès ouvert par le dramaturge contre Pie XII. Dans le sillage du *Vicaire*, ce n'est pas moins de six ouvrages historiques en langue française qui sont publiés par des historiens amateurs et

professionnels entre juin 1964 et 1968¹, auxquels il faut ajouter des articles savants² et de nombreuses contributions de journalistes plus ou moins solides³. En octobre 1964, l'ouvrage du jeune historien israélien, Saul Friedländer, jette un nouveau pavé dans la mare. Dans *Pie XII et le III^e Reich. Documents*, l'historien publie des extraits d'archives allemandes conservées à Londres découvertes au hasard de ses recherches sur les relations entre les États-Unis et l'Allemagne. Souvent connus des spécialistes, classés par thème et accompagnés d'une courte présentation de l'auteur, ces documents confirment que Pie XII était au courant du génocide, ce dont aucun spécialiste ne doutait. Ils confirment surtout la germanophilie et l'anticommunisme du pape :

« sur deux points importants, les textes allemands concordent de manière impressionnante : d'une part, le souverain pontife semble avoir eu pour l'Allemagne une prédilection que ne paraît pas avoir atténué la nature du régime nazi qui ne s'est pas démentie jusqu'en 1944 ; d'autre part, Pie XII craignait une bolchevisation de l'Europe plus que tout autre chose et espérait, semble-t-il, que l'Allemagne

hitlérienne, éventuellement réconciliée avec les Anglo-Saxons, serait le rempart fondamental contre toute avance de l'Union soviétique vers l'Ouest. »⁴

Saul Friedländer prend garde de ne pas lier ouvertement germanophilie, anticommunisme et silence du pape : « au stade actuel de la documentation en l'absence des archives du Vatican, les réponses ne sauraient être cependant qu'hypothétiques. Nous nous abstiendrons par conséquent d'établir un lien, qu'aucun document irréfutable n'atteste, entre les deux constatations qui précèdent germanophilie et anticommunisme et le silence du Saint-Siège »⁵. Tel n'est pas le cas des lecteurs de son livre. Celui-ci est en effet perçu par l'opinion publique comme la confirmation de la pièce de Hochhuth : « Quand la réalité confirme la fiction », titre ainsi *L'Arche*, le mensuel du Fonds social juif unifié en novembre 1964.⁶

De manière plus polémique, le journaliste catholique contestataire italien Carlo Falconi s'appuie aussi sur la divulgation de documents yougoslaves et polonais pour condamner l'attitude du souverain pontife durant la

1. Jacques Nobécourt, *Le Vicaire et l'histoire*, Paris, Seuil, 1964 ; Saul Friedländer, *Pie XII et le III^e Reich. Documents*, Paris, Seuil, 1964 ; Carlo Falconi, *Le silence de Pie XII*, Monaco, Éditions du Rocher, 1965 ; Guenter Lewy, *L'Église catholique et l'Allemagne nazie*, Paris, Stock, 1965 ; Jeno Levai, *L'Église ne s'est pas tue. Le dossier hongrois. 1940-1945*, Paris, Seuil, 1966 ; Pinchas Lapide, *Rome et les juifs*, Paris, Seuil, 1967.

2. Voir, entre autres, John Conway, « The silence of Pope Pius XII », *Reviews of Politics*, vol. 7/1, janvier 1965, p. 105-131 ; Leonidas Hill, « The Vatican Embassy of Ernst von Weizsäcker. 1943-1945 », *Journal of Modern History*, 39 (1967), p. 138-159, Fernand L'Huillier, « La politique du Vatican dans la crise mondiale », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 63, 1966, pp. 1-22.

3. Voir, entre autres, René Deslile, « Pie XII et les Allemands », *France-Observateur*, n° 754, 15 octobre 1964, p. 7-10 ; Fadieh Lovsky, « Le Vicaire », *Foi et Vie*, t. 63, mars-juin 1964, pp. 15-172.

4-5. Saul Friedländer, *op. cit.* p. 219.

6. « Nouveaux documents sur Pie XII et le III^e Reich : quand la réalité confirme la fiction », *L'Arche*, n° 94, novembre 1964. Une du mensuel.

guerre. Son ouvrage, qu'il présente non comme un livre d'histoire mais comme un essai fondé sur des documents historiques, analyse en termes ecclésiologiques et moraux la conduite de Pie XII : pour Falconi, comme pour Hochhuth d'ailleurs, Pie XII est un personnage méprisable qui a trahi sa mission pour ne pas affaiblir les structures de l'Église. Autrement dit, « en présence de la diffusion de graves erreurs dogmatiques ou morales »¹, il a préféré défendre les intérêts des catholiques avant ceux de l'humanité souffrante. Largement anachronique, cette condamnation s'explique par le contexte du concile de Vatican II (1962-1965) qui discrédite largement la manière dont Pie XII a exercé le pouvoir dans l'Église et la compréhension qu'il avait de son ministère : avant le concile, le souverain pontife était en effet perçu comme le gardien du troupeau catholique et non comme le berger de l'humanité.

Même si ces travaux ne vérifient pas toujours toutes les hypothèses formulées par Hochhuth, ils confortent néanmoins l'image négative de Pie XII. À l'inverse, le journaliste hongrois Jeno Levai, auteur d'un livre noir sur le massacre des juifs hongrois dans l'après-guerre et spécialiste de l'extermination en Hongrie – il a été appelé à témoigner lors du procès Eichmann –, prend ouvertement la défense du pape dans *L'Église ne s'est pas tue*. Il avoue avoir écrit cet ouvrage pour

1. Carlo Falconi, *op. cit.*, p. 8.

2. Jeno Levai, *op. cit.*, p. 28.

3. *Ibid.*

4. Voir Livia Rothkirchen, « Vatican Policy and the Jewish Problem in Independent Slovakia », *Yad Vashem Studies*, vol. 6, 1967, pp. 27-53, et Theodore Lavi, « The Vatican's Endeavors on behalf of Rumanian Jewry during the Second World War », *Yad Vashem Studies*, vol. 5, 1963, pp. 405-417.

réfuter, preuves à l'appui, « les erreurs et les omissions des passages relatifs au sort des juifs hongrois » selon lesquelles le souverain pontife n'aurait rien dit et rien fait pour aider les juifs de ce pays². Jeno Levai divulgue en effet des documents d'archives prouvant l'intervention du nonce Angelo Rotta auprès du gouvernement hongrois pour protéger les juifs « conformément aux instructions du Saint-Siège et toujours au nom de Pie XII ».³

Un autre avocat juif du souverain pontife, l'ancien consul israélien à Milan, Pinchas Lapide, défend également le bilan du souverain pontife dans *Rome et les juifs*. S'il ne publie pas de documents nouveaux, l'auteur vulgarise des articles scientifiques, en particulier ceux de Livia Rothkirchen, spécialiste de la Slovaquie à Yad Vashem, et de Theodore Lavi sur la Roumanie⁴, qui confirment l'un et l'autre, surtout à partir de 1942, les interventions diplomatiques du Vatican en faveur des juifs dans ces deux pays. Il oublie cependant de préciser que les efforts des diplomates du Vatican portèrent, dans un premier temps, sur les juifs baptisés avant de s'étendre à tous. De manière plus tendancieuse, il soutient également que le souverain pontife a sauvé près de 800 000 juifs d'une mort certaine, créditant ainsi Pie XII de tous les sauvetages effectués par l'Église catholique. Si le pape n'a rien dit, du moins a-t-il agi.

Deux reconstructions clairement antagonistes du silence du pape émergent donc de cette production des années 1960. À charge, la première tendance devient rapidement dominante : Eugenio Pacelli est désormais perçu comme un pape silencieux et indifférent au sort des juifs pour de mauvaises raisons. À décharge, le second courant s'emploie, d'une part, à réfuter l'accusation de silence de Pie XII et, d'autre part, à expliquer sa réserve par la nécessité de ne pas mettre en danger la vie des juifs déjà cachés par l'Église et de ne pas aggraver les souffrances des victimes. Si cette première génération d'historiens contribue à éclairer de manière significative la question de la réserve du Saint-Siège pendant la guerre, le moralisme historiographique qui sous-tend la plupart de ces travaux biaise parfois les conclusions de leurs auteurs : les mêmes faits sont ainsi disséqués et analysés dans des sens parfois radicalement opposés. Tel est le cas des dénonciations à demi-mot de Pie XII dont l'influence est exagérée ou au contraire ignorée ; tel est le cas encore des interventions diplomatiques dont l'efficacité est majorée ou minorée. Ceux qui refusent d'interpréter le silence du pape en terme de défaillance morale ne sont guère entendus : à l'aune de la personnalisation de la question imposée par

Le Vicaire, les propos équilibrés d'un Jacques Nobécourt visant à restituer à la fois le contexte dans lequel Hochhuth a écrit sa pièce et le contexte dans lequel le souverain pontife a choisi la réserve ne suscitent qu'un intérêt limité¹. À la différence des auteurs précédemment cités – Falconi, Friedländer notamment – *Le Vicaire et l'histoire* ne bénéficie par exemple d'aucune traduction.

LE VICAIRE TOUJOURS À L'AFFICHE

L'éclatement du consensus

Le 27 février 2002 sort sur les écrans français l'adaptation cinématographique du *Vicaire, Amen*, mise en scène par Costa-Gavras. Bien plus modéré que *Le Vicaire*, le film n'en provoque pas moins un nouveau scandale qui révèle l'éclatement du relatif consensus qui avait émergé durant les années 1980. Pendant cette décennie, disposant de ce qui avait manqué à leurs prédecesseurs – les archives du Vatican –, une seconde génération de chercheurs, principalement des historiens du fait religieux, avait en effet élaboré un tableau d'ensemble qui avait corrigé en partie la reconstruction proposée par le courant historiographique critique né dans le sillage du *Vicaire*² : les différents travaux avaient confirmé que le souverain pontife n'avait dénoncé

publiquement ni les persécutions, ni le génocide, hormis en de vagues et rares allusions, mais qu'il avait contribué à sauver des juifs, soit en intervenant diplomatiquement, y compris pendant la rafle de Rome, soit en cachant les proscrits.

La plupart des spécialistes, en revanche, avaient montré que cette réserve ne résultait pas d'une quelconque ignorance, mais « d'une politique délibérée, d'un parti-pris de discréption » que Pie XII avait observés, certes, pendant le génocide, mais aussi lors des exactions commises en Pologne sur des populations catholiques dès le début de la guerre, et de manière générale, durant tout le conflit : alors que les puissances belligérantes le pressaient d'intervenir, le souverain pontife avait donc choisi de ne pas prendre parti pour un des camps en présence. Le choix de l'impartialité contraignit Pie XII à s'exprimer en termes généraux sur les exactions commises de part et d'autre. Si les raisons expliquant ce choix étaient plus discutées – crainte des représailles pour les uns qui avait conduit Pacelli à choisir la voie diplomatique pour dénoncer les crimes nazis et tenter d'alléger les souffrances des victimes de la guerre, espoir de contribuer à une paix négociée pour les autres –, tous s'accordaient néanmoins à récuser *Le Vicaire* sur trois points : alors que Hochhuth avait fait de Pie XII un homme méprisable, antisémite et

1. Jacques Nobécourt, *op. cit.*

2. Voir John Morley, *Vatican Diplomacy and the Jews during the Holocaust. 1939-1943*, Ktav Pub Inc, 1980 ; François Delpech, « La papauté et la persécution nazie », dans André Kaspi, Serge Klarsfeld, Georges Wellers (dir.), *La France et la question juive. 1940-1944*, Paris, Sylvie Messinger, 1981, pp. 197-209 ; Xavier de Montclos, *Les Chrétiens face au nazisme et au stalinisme. L'épreuve totalitaire. 1939-1945*, Paris, Plon, 1983 ; Owen Chadwick, *Britain and Vatican During the Second World War*, Londres, Cambridge University Press, 1986 ; Otto Dov Kulka, Paul R. Mendes-Flohr (dir.), *Judaism and Christianity Under the Impact of National Socialism*, Jérusalem, The Historical Society of Israel and The Zalman Shazar Center for Jewish History, 1987 ; Jean-Marie Mayeur « L'Église catholique », dans Jean-Marie Mayeur, André Vauchez, Marc Vénard (dir.), *Histoire du christianisme, t. 12 : guerres mondiales et totalitarismes (1951-1958)*, Paris, Desclée-Fayard, 1990, pp. 297-345.

1. Lettre du 20 février 1941, ADSS, 2, *Lettres de Pie XII aux évêques allemands. 1939-1944*, Città del Vaticano, Libreria editrice vaticana, 1966, p. 200.

2. Jean-Marie Mayeur, *op. cit.*, p. 327.

3. *Ibid.*, p. 328.

le *Zentrum* et la hiérarchie allemande qui s'étaient ralliés trop facilement à la dictature nazie. Plutôt que d'incriminer les silences de Pie XII, ne convenait-il pas de s'interroger sur les effets de la politique concordataire qui conduisit l'Église à se compromettre avec le nazisme ?¹ Il ne s'agissait pas tant du silence du pape que du silence de l'Église.

La résurgence de deux historiographies à front renversé

Alors que la connaissance historiographique sur la question des silences du Vatican a considérablement progressé depuis *Le Vicaire*, la controverse se ranime à l'orée des années 1990 avec une vigueur étonnante. Avec des hypothèses et des arguments quasi identiques à ceux utilisés lors du scandale des années 1960, l'abondante production européenne et anglo-saxonne actuelle, dont je ne retiendrai ici que les titres les plus significatifs, à quelques exceptions près, a accentué les clivages nés du *Vicaire*. Dans la lignée de la pièce, une historiographie très critique reprend en effet à son compte un certain nombre d'éléments à charge popularisés par Hochhuth, essentiellement son anti-

sémitisme, sa germanophilie et son anticommunisme. C'est le cas de l'ouvrage du journaliste John Cornwell, au titre significatif, *Hitler's Pope*² et du livre de l'historienne marxiste, Annie Lacroix-Riz, *Le Vatican, l'Europe, le Reich*³. Aux États-Unis, l'historienne Suzan Zuccotti défend même dans *Under his Very Windows. The Vatican and the Holocaust in Italy* l'idée selon laquelle le souverain pontife ne serait pas intervenu en faveur des juifs car aucun document ne prouve cette intervention⁴. Dans le camp opposé, des personnalités essentiellement italiennes et américaines présentent Pie XII comme le pape qui a sauvé les juifs⁵. Le rabbin conservateur américain David Dalin, professeur de sciences politiques et d'histoire à l'université catholique Ave Maria, soutient même qu'Eugenio Pacelli pourrait prétendre au titre de Juste des nations car son silence a permis de sauver de nombreuses vies juives⁶. Les journalistes spécialistes du Vatican Andrea Tornielli et Antonio Gaspari défendent une position identique⁷. Outre le livre de Pinchas Lapide, ce courant hagiographique s'appuie sur les travaux du père Blet – un des quatre éditeurs des *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre*

1. François Delpech, « La papauté et la persécution nazie », *op. cit.*, p. 209 sq.

2. John Cornwell, *Hitler's Pope*, New York, Viking, 1999. Rapidement traduit, cet ouvrage a déclenché à sa sortie une vive polémique aux États-Unis et en Europe.

3. Annie Lacroix-Riz, *Le Vatican, le Reich, l'Europe*, Paris, Armand Colin, 1996.

4. Susan Zuccotti, *Under his very Windows. The Vatican and the Holocaust in Italy*, New Haven, Yale University Press, 2002.

5. La mouvance néoconservatrice se démarque par ses prises de position en faveur du pape. Cf. Ronald Rychlak, *Hitler, the War and the Pope*, Huntington, Indiana, Our Sunday Visitor, 2000; Joseph Bottum, William Doino, *The Pius War : Responses to the Critics of Pius XII*, Lexington Books, 2010.

6. David Dalin, *Pie XII et les Juifs : le mythe du Pape d'Hitler*, Perpignan, Tempora, 2007.

7. Andrea Tornielli, *Pio XII, il Papa degli Ebrei*, Piemme, Casale mon., 2001, Antonio Gaspari, *Gli ebrei salvati da Pio XII*, Roma, Logos, 2001.

mondiale (ADSS) – qui publie en 1997 une synthèse commode de ces archives.¹

Un troisième courant, moins médiatisé que les deux précédents, tente d'expliquer les choix de Pie XII sans le condamner ou le disculper. L'ouvrage de John Roth et Carol Rittner, *Pius XII and the Holocaust*, fruit d'une rencontre d'historiens et de théologiens anglo-saxons, spécialistes de l'histoire de l'Église ou du dialogue judéo-chrétien, éclaire la question des silences du pape en croisant les approches historiques et ecclésiologiques² : plusieurs contributions dressent en effet un état des lieux des questions déjà bien documentées et des thèmes à approfondir (Michael Marrus, John Palikowski, Sergio Minerbi) ; une dernière partie montre que les appréciations divergentes du rôle de Pie XII pendant la guerre ont des répercussions fortes sur les relations judéo-chrétiennes aujourd'hui car elles révèlent des conceptions antagonistes de la conception de la mission de l'Église et de la papauté et de la nature des rapports que celle-ci entretient avec le judaïsme. En Europe, deux études apportent des éléments inédits : il s'agit de la première biographie historique d'Eugenio Pacelli,

Pie XII, diplomate et pasteur, publiée par Philippe Chenaux³, professeur à l'université du Latran, et de la somme de Giovanni Miccoli, *Les Dilemmes et les silences de Pie XII*⁴. Le premier analyse avec profit la période de formation de Pacelli en montrant qu'il est un pur produit de la diplomatie vaticane⁵. Le second, professeur à l'université de Trieste, tente une synthèse de la question à l'aune des nombreux fonds d'archives diplomatiques ouverts aux chercheurs. Miccoli réexamine notamment la question de l'anticommunisme du Vatican : s'inscrivant en faux contre la thèse formulée par Saul Friedländer, il soutient que ce n'est pas tant la nécessité de « ne pas affaiblir l'Allemagne dans sa lutte contre le communisme » qui explique la réserve de Rome, mais la « volonté de maintenir des relations avec celle-ci, en vue de cette œuvre de médiation et de pacification que le Saint-Siège jugea pendant longtemps souhaitable, même si elle n'était pas encore possible »⁶. Le chapitre sur la rafle de Rome montre que, dans ce cas comme dans d'autres, le Saint-Siège avait une marge de manœuvre limitée et que le souci d'éviter des maux plus grands – pas seulement pour les juifs,

1. Publié entre 1965 et 1981, les onze volumes des ADSS rassemblent des milliers de documents diplomatiques rédigés en latin ou en allemand issus de la Sécrétairerie d'État. Ils ont été sélectionnés selon des critères non communiqués par quatre historiens jésuites choisis par Rome et classés par thème : *Le Saint-Siège et la guerre en Europe. 1939-1940* (ADSS, 1) ; *Lettres de Pie XII aux évêques allemands* (ADSS, 2), *Le Saint-Siège et la situation religieuse en Pologne et dans les Pays baltes* (ADDS, 3), *Le Saint-Siège et les victimes de la guerre. Novembre 1942-décembre 1943* (ADSS, 7)....

2. Carol Rittner, John Roth (dir.), *Pope Pius XII and the Holocaust*, Leicester University Press, 2001.

3. Philippe Chenaux, *Pie XII, diplomate et pasteur*, Paris, Cerf, 2003.

4. Giovanni Miccoli, *Les Dilemmes et les silences de Pie XII*, Bruxelles, Complexe, 2005.

5. Une étude sur le milieu de la curie avant la guerre fournirait, à cet égard, un éclairage particulièrement bienvenu.

6. Giovanni Miccoli, *op. cit.*, p. 248.

mais aussi pour l'Église – pesa effectivement dans l'adoption d'une prudente réserve : « Le Vatican finissait donc souvent par s'en remettre à la compréhension de ses interlocuteurs ou à leur opinion, quand ils la lui donnaient : et la courtoisie des échanges, héritage d'anciennes traditions, l'amenait bien souvent à se bercer d'illusions. »¹ Cette incapacité à saisir l'essence du nazisme joua également à plein dans l'Église allemande dont le silence, tout au long de la guerre, lia les mains du pape. L'ouvrage s'achève par l'évocation de la culture catholique devant l'antisémitisme qui mériterait d'être plus amplement documenté afin de mesurer la porosité entre antisémitisme racial et antijudaïsme séculaire.

Pour autant, aucun de ces ouvrages équilibrés ne réussit à modifier la mémoire collective du pontificat qui s'enracine très largement dans l'immense controverse soulevée par *Le Vicaire*. Bien davantage que les travaux d'historiens, cette pièce a donc singulièrement modifié la compréhension de la question des silences de Pie XII et la perception du rôle de la papauté dans le monde ; elle a aussi contribué, pour une large part, à figer la mémoire collective du pontificat d'Eugenio Pacelli.

Comment s'affranchir de ce miroir déformant ? D'une part, en ouvrant les archives du pontificat de Pie XII comme Jean-Paul II s'y était engagé en 2002. Longtemps repoussée, l'ouverture serait

prévue en 2015. D'autre part, il est nécessaire de dépasser les clivages entre pourfendeurs et avocats de la papauté. À cet égard, la rencontre internationale organisée par le mémorial de Yad Vashem en 2008 entre des chercheurs favorables et hostiles au pape constitue une avancée considérable. Celle-ci a en effet abouti, quatre ans plus tard, à la rédaction d'une nouvelle légende figurant sous la photo de Pie XII dans le Mémorial – la première avait été vivement critiquée par le Vatican en 2007. Cette nouvelle légende, bien plus équilibrée que la précédente, prend désormais en compte les positions des procureurs et des avocats du pape. Un climat plus serein, conjugué à l'exploitation de nouveaux fonds d'archives – pas seulement diplomatiques –, permettra assurément d'explorer avec profit les chantiers ouverts par cette troisième génération d'historiens et, ce faisant, de « faire avancer l'histoire ».

1. *Ibid.*, p. 176.

EJ Chronique des enjeux d'histoire scolaire : à propos des erreurs historiographiques

Laurence DE COCK - Professeur agrégée au lycée Joliot Curie de Nanterre, chargée de cours à l'université Paris 7, associée au laboratoire ECP, université Lyon 2

Charles HEIMBERG - Professeur de didactique de l'histoire et citoyenneté - université de Genève

Préambule : La problématique des erreurs historiographiques a inspiré la rédaction de cette chronique pour interroger leur place, leur influence, voire leur prégnance, dans le champ scolaire. Au fil des exemples abordés, les auteurs reviennent ici sur quelques contenus du présent volume, et aussi quelques autres problèmes. Leur texte clôt ainsi ce dossier avec la préoccupation des conséquences de ces erreurs historiographiques pour la transmission scolaire d'une intelligibilité du passé. Dans les prochains volumes d'*En Jeu*, une chronique proposera régulièrement des réflexions sur l'histoire et sa didactique à l'école.

Mots-clés : erreur historiographique, histoire scolaire, stéréotype savant, faux utile, didactique.

« La seule grande faiblesse de toute l'école était l'absence de curiosité intellectuelle ; on n'avait pas l'idée que les idées pouvaient être excitantes, qu'elles posent des défis et qu'on peut leur en poser. Ce qu'on nous apprenait, bien ou mal, était servi sur un plateau : voilà de l'arithmétique, voilà de la géographie, voilà de l'histoire : tout était distribué comme des rations, jamais présenté comme des sujets de réflexion, comme quelque chose qui avait, en son temps, provoqué des conflits d'opinion, comme un élément d'un processus continu dans lequel, à bien y regarder, nous étions tous encore engagés. »

Richard Hoggart, scolarisé à Leeds durant l'entre-deux-guerres, in 33 Newport Street. *Autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, Paris, Seuil, 2013, p. 258. (1^{re} édition française 1991, édition originale 1988)

En quoi la question des erreurs historiographiques est-elle susceptible d'intéresser l'histoire scolaire et les problèmes didactiques qu'elle affronte ? Ne serait-il pas préférable, dans ce « lieu de vérité » qu'est l'école, de se contenter de s'en tenir à la connaissance historique établie par les chercheurs sans aller chercher trop de complications ?

L'enseignement et apprentissage scolaire de l'histoire est caractérisé par un

héritage qui pèse encore lourdement sur les représentations comme sur les pratiques. Les conférences sur l'éducation données en Sorbonne par le sociologue Émile Durkheim au cours des toutes premières années du XX^e siècle incarnent en quelque sorte ce passé de l'histoire scolaire qui a tant de peine à passer. En effet, dans *L'Éducation morale*, ouvrage publié à titre posthume qui rassemblait ses conférences, Durkheim insiste à

juste titre sur la fonction critique de l'apprentissage et sur la nécessité de faire connaître à l'élève les processus qui ont mené aux connaissances auxquelles il accède. Ainsi, dans le domaine des disciplines scientifiques, « au lieu de lui donner les résultats en bloc, on lui en fera sommairement l'histoire laborieuse, on lui dira comment l'humanité n'y est parvenue qu'à la suite d'expériences, de tâtonnements, d'échecs de toutes sortes »¹. Toutefois, dès lors qu'il s'agit d'histoire, le ton change radicalement et il n'est plus du tout question du même processus. En effet,

« Pour attacher l'enfant au groupe social dont il fait partie, il ne suffit pas de lui en faire sentir la réalité ; il faut qu'il y tienne effectivement par toutes les fibres de son être. [...] C'est le rôle du maître, et c'est là encore l'enseignement de l'histoire qui lui fournira le moyen d'atteindre ce but. »²

En d'autres termes, pour Durkheim, si l'erreur et l'expérimentation s'affirment légitimement au centre de l'apprentissage des sciences, il n'en va pas de même en histoire, où c'est la fabrication urgente de l'attachement et du sentiment d'appartenance qui devrait prévaloir dans les apprentissages.

En ce début de III^e République, on sait que Durkheim s'inscrit alors dans la lignée conventionnelle des théoriciens

d'un enseignement de l'histoire mis au service de l'édification du national et du républicain. Une dichotomie se profile ainsi entre des savoirs dont il importe d'examiner précisément la construction et d'autres, en histoire notamment, qu'il s'agit de présenter comme bien établis, dans l'intérêt suprême de l'édification de la nation. Mais peut-on aujourd'hui encore souscrire sans limite à cette vision réifiée et a-critique d'un contenu scolaire non soumis aux aléas de la construction scientifique ?

QUAND ELLES PASSENT DANS LES CONTENUS SCOLAIRES, LES ERREURS DURENT TRÈS LONGTEMPS

Le premier point que nous aimerions aborder concerne la manière dont certaines erreurs historiographiques, parfois anciennes, se maintiennent avec fermeté et perdurent dans la durée après avoir été transférées dans les contenus scolaires.

Par exemple, en Suisse, l'existence sur le plateau de villages palafittiques érigés sur pilotis au-dessus des lacs s'est longtemps imposée comme une représentation allant de soi dans les manuels scolaires et les leçons d'histoire. Depuis plusieurs décennies, cet imaginaire « lacustre » a toutefois été démenti par la recherche, ce qui ne l'a pas empêché de perdurer longtemps dans les esprits³. Cette vision d'une

1. Émile Durkheim, *L'Éducation morale*, Paris, PUF, 1963 (édition originale 1934), p. 222.

2. *Ibid.*, pp. 236-237.

3. Marc-Antoine Kaeser, « Le "mythe lacustre" et la construction de la Suisse au XIX^e siècle – Les archéologues et l'historiographie », *Le Cartable de Clío*, Le Mont-sur-Lausanne, LEP, n° 1, 2001, pp. 21-27 ; Marc-Antoine Kaeser, *Les Lacustres. Archéologie et mythe national*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004.

prétendue civilisation lacustre remontant à quelques milliers d'années correspondait en effet à des nécessités du présent en termes d'affirmation identitaire. Elle désignait des ancêtres prestigieux provenant non pas des zones de montagne, mais des régions de la Suisse moderne et industrielle, avec cette image de la plateforme lacustre sur pilotis qui rendait compte d'une Suisse inventive, capable de faire face aux dangers extérieurs. Mais il n'y a eu ni un ensemble unitaire de ces populations, ni des implantations au-dessus des lacs. Cette erreur historiographique était toutefois située et répondait, de manière erronée, à des questions ou des préoccupations du XIX^e siècle qu'il s'agit alors de restituer.

En France, malgré l'apparente désuétude de l'expression, désormais célèbre, « Il y a 2 000 ans, notre pays s'appelait la Gaule et ses habitants les Gaulois », le récit des origines du pays reste implicitement ancré dans l'héritage gaulois si l'on regarde le montage proposé dans les programmes d'histoire du CE2, première classe à étudier officiellement l'histoire. Il est certes connu, depuis les travaux de déconstruction de nombreux historiens¹, que cette filiation a été inventée pour appuyer l'idée d'un enracinement ancestral de l'identité française appelant l'essentialisation d'une entité gauloise

dont l'apogée se situe dans sa résistance proto-nationale aux conquêtes de César. Malgré tout, ce mythe des origines garde une utilité : il fournit un commencement au récit national et impulse une narration linéaire, événementielle, purement causale de l'histoire de France. Il donne donc ce sentiment sécurisant d'« avancer dans le temps » et de savoir d'où l'on part à défaut de savoir où l'on arrive. De même, l'épisode de la reddition de Vercingétorix déposant ses armes aux pieds de César garde cette dimension tragique de l'épopée que l'on suppose efficace pour l'apprentissage et la mémorisation des jeunes enfants. Il n'est ainsi pas rare que l'iconographie utilisée pour les enfants soit la même que celle des manuels anciens de la III^e République².

D'autres thématiques montrent à quel point les pratiques scolaires font persister des images et des idées fausses que des savants avaient élaborées dans le passé, mais dont la remise en question scientifique ultérieure peine à parvenir jusqu'à la classe d'histoire. Le didacticien de l'histoire Antonio Brusa en est ainsi arrivé à proposer le concept de stéréotype savant pour désigner ces idées fausses, forgées il y a longtemps, puis clairement démenties, par l'historiographie³. Beaucoup sont issues de

1. Pour la déconstruction du roman national, on peut citer Suzanne Citron, *Le Mythe national. L'histoire de France revisée*, Paris, L'Atelier, 2008, et Christian Amalvi, *Les Héros des Français. Controverses autour de la mémoire nationale*, Paris, Larousse, 2011 ; pour l'histoire des Gaulois, voir parmi les travaux nombreux de Christian Goudineau, *Par Toutatis ! Que reste-t-il de la Gaule ?*, Paris, Seuil, 2002 ; *Regard sur la Gaule. Recueil d'articles*, Arles, Actes Sud, 2007 ; *Le Dossier Vercingétorix*, Arles, Actes Sud, 2009.

2. Dossier « Faire de l'histoire-géographie-éducation civique à l'école primaire, quelques pistes de réflexion », <http://aggiornamento.hypotheses.org/362>, consulté le 2 janvier 2014.

3. Antonio Brusa, « Un recueil de stéréotypes autour du Moyen Âge », *Le Cartable de Clio*, Le Mont-sur-Lausanne, LEP, n° 4, 2004, pp. 119-129.

l'invention de la tradition¹ qui a marqué l'émergence des États-nations au cours du XIX^e siècle. L'une d'entre elles concerne cette représentation, que nous avons tous eu l'occasion de rencontrer dans nos parcours scolaires, de la société féodale comme une pyramide rationnellement ordonnée, alors qu'en réalité elle n'est partiellement pertinente que pour l'absolutisme des Temps modernes. Ces cas suggèrent aussi des continuités d'ethnogenèses qui font remonter très loin dans le temps de prétendues origines des nations pour mieux les affirmer dans le présent, ce qui fait obstacle à la déconstruction des mythes nationaux dans le cadre scolaire. Ils influencent nos rapports à l'altérité par le biais de quelques images fortes, comme celles qui sont liées aux « invasions » barbares ou aux croisades, dont les représentations les plus violentes et les plus exacerbées sont aussi des inventions du XIX^e siècle.

Il serait pour autant erroné d'en déduire la persistance d'un retard inhérent à la forme vulgarisée de l'histoire enseignée au sein de l'école. En réalité, la ténacité de ces « erreurs historiographiques » s'explique par le caractère spécifique de l'histoire scolaire qui a ses propres codes narratifs. Le récit scolaire de l'histoire est saturé de finalités qui combinent le cognitif, le civique et l'identitaire. Certaines avancées historiographiques pénètrent d'ailleurs assez rapidement dans les curricula lorsqu'on estime qu'elles répondent à une attente ou à une « demande sociale ». À titre d'exemple, la notion

1. Éric Hobsbawm & Terence Ranger (dir.), *L'Invention de la tradition*, Paris, Éd. Amsterdam, 2006 (édition originale 1983).

de « violence de guerre » portée par l'anthropologie historique de l'école de Péronne a été suivie d'une réécriture de l'historiographie scolaire de la Première Guerre mondiale. Le prisme culturel s'est, de la sorte, substitué à l'approche événementielle ou sociale de la guerre. L'historiographie scolaire a ainsi épousé une tendance à appréhender un avènement de manière synchronique, quitte à masquer toute complexité derrière une modélisation à visée pédagogique.

Dans le milieu scolaire, les pesanteurs et/ou les erreurs historiographiques ne sont pas des négligences, mais elles répondent à une volonté politique de maintenir un faux utile au projet scolaire du moment.

Ce tableau nous montre bien que l'histoire scolaire peut d'autant moins se désintéresser des erreurs historiographiques qu'elle est elle-même influencée par nombre d'entre elles. Mais c'est aussi le fait que l'erreur est pleinement partie prenante du processus de construction des savoirs qui justifie un tel intérêt.

LE MYTHE DES VICTIMES JUIVES LONGTEMPS IGNORÉES ET SES ÉCHOS SCOLAIRES

Les analyses développées dans ce dossier par Sébastien Ledoux et François Azouvi ont des échos scolaires évidents qui illustrent également les hypothèses précédentes. En France, l'étude de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale a été introduite dans les prescriptions officielles au début des années 2000 pour la classe de terminale. Elle répond à la

fois à l'« inflexion mémorielle » pointée par Patrick Garcia et Jean Leduc¹, mais aussi aux demandes de l'Association des professeurs d'histoire-géographie (APHG), soucieuse du fait que de plus en plus d'élèves n'étudiaient pas cette guerre qui n'apparaissait qu'en fin d'année de la classe de première. Pour étudier cette question, le modèle refoulement/remémoration/hypermnésie a été clairement adopté par les programmes et les manuels comme grille d'interprétation de la temporalité des mémoires. Ce modèle possède plusieurs vertus aux yeux des concepteurs de programmes. La première, non des moindres, est la coïncidence avec la thèse développée par Henry Rousso et Éric Conan dans leur ouvrage *Vichy, un passé qui ne passe pas*². L'historiographie développée par l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) était alors à l'honneur, y compris aux yeux des inspecteurs généraux dont certains, comme Jean-Pierre Rioux, ont mené une carrière ancrée dans cet espace historiographique. Les programmes de terminale apparaissent donc comme le miroir exact de cette historiographie dominante et largement relayée sur les plans éditorial et médiatique. La seconde raison relève davantage de l'historiographie scolaire. Le modèle théorisé par ces deux auteurs s'est avéré efficace sur plusieurs aspects. Il recoupe une dramaturgie typique de l'apprentissage de l'histoire : celle du « dévoilement » progressif des non-dits et des progrès de la connaissance au fur et à mesure du temps. Ainsi,

l'élève chemine sur un terrain d'enquête orienté vers toujours plus de lumière. Il y a là comme une « mise en intrigue » du récit de la mémoire. Par ailleurs, ce modèle est pédagogiquement efficace. En gommant les aspérités (les erreurs, les exceptions, les discours minoritaires, etc.), il rend possible une transmission magistrale du discours sur le modèle dialectique du cheminement linéaire et continu. De ce fait, il ne s'encombre pas d'une *praxis* historienne qui amènerait possiblement les élèves à soulever des nœuds ne correspondant pas au modèle d'accueil. Enfin, ce modèle est sécurisant pour des enseignants soucieux de donner sens et logique à leur enseignement et convaincus des vertus didactiques du canevas facile à mémoriser et à retranscrire dans le cadre de l'examen.

Cette rythmique de la mémoire rencontre donc la fabrique scolaire de l'histoire encore largement campée sur le registre de l'adhésion à un savoir prescrit, puis transmis.

QUELLE CONCEPTION DE L'HISTOIRE L'ÉCOLE DEVRAIT-ELLE DONNER À VOIR ?

Cette question des erreurs historiographiques et de leur prise en compte dans les contenus scolaires met en jeu la conception de l'histoire que l'apprentissage de cette discipline devrait suggérer et donner à voir. Ainsi, les ignorer ou faire comme si elles n'existaient pas, ce serait assurément suggérer une conception

1. Patrick Garcia et Jean Leduc, *L'Enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2003.

2. Paris, Fayard, 1994.

lisse et peu problématisée de l'histoire. Au contraire, en traiter ponctuellement quelques exemples sans leur donner pour autant trop d'importance, cela permettrait de rendre visibles les mécanismes de la construction du savoir historien et de ne pas réduire l'histoire à des données factuelles en excluant les démarches et les méthodes qui permettent de les établir.

Distinguons toutefois quelques cas de figure dans lesquels peuvent intervenir diverses formes d'erreurs historiographiques.

Évoquer des erreurs pour montrer que l'histoire évolue sans cesse

Certaines de ces erreurs relèvent d'imprécisions ou de confusions qui n'ont pas forcément d'incidences sur l'établissement des faits en fonction des questions posées au passé à un moment donné. Prenons l'exemple d'Henriette Rémi, auteure mystérieuse d'un témoignage poignant sur les secours apportés aux « gueules cassées » au cours de la Première Guerre mondiale¹. Son récit est abondamment cité dans un ouvrage de Sophie Delaporte qui porte sur cette thématique et qui situe implicitement ce récit dans le contexte français². Or, la réédition en 2014 de cet ouvrage par les soins de l'historien Stéphane Garcia a donné lieu à une nouvelle enquête et à quelques surprises : Henriette Rémi, de son vrai nom Wille, puis Danneil, puis Ith, est une Suisse. Elle avait été mariée à

1. Henriette Rémi, *Hommes sans visage*, Lausanne, SPES, 1942 ; nouvelle édition avec une postface de Stéphane Garcia, Genève, Slatkine, 2014.

2. Sophie Delaporte, *Gueules cassées. Les blessés de la face de la Grande Guerre*, Paris, Noesis, 1996 (France Loisirs, 2001).

un Allemand pendant la Grande Guerre. Si la source de son récit est vraisemblablement authentique, il apparaît que les gueules cassées qu'elle a soignées n'étaient pas françaises, mais allemandes. Si ce livre de témoignage, bien postérieur, reconstruit et publié sous un nom d'emprunt, suggère qu'il s'agit d'un contexte français, c'était probablement dans le but d'assurer sa diffusion en langue française. Le texte d'Henriette Rémi a en effet été écrit en 1939 dans une intention pacifiste, pour dénoncer le retour annoncé d'une nouvelle catastrophe humanitaire. Dès lors, s'il a été cité en étant mal situé, il n'est pas sûr que cela ait pour autant une importance décisive. En effet, dans cette guerre-là, qu'il ne faut pas assimiler à la suivante, une comparaison des deux camps belligerants et des souffrances de leurs soldats à une échelle de masse, et à travers la violence atroce de leurs blessures, est possible et même pertinente. C'est là un aspect de notre compréhension de cette guerre que le récit édifiant d'Henriette Rémi contribue à faire valoir à condition d'être bien lu pour ce qu'il est.

Évoquer des erreurs pour montrer que l'histoire est une construction

Comme dans toute science qui est une construction, l'histoire comprend des erreurs dont l'examen permet de mettre à jour des étapes et des enjeux épistémologiques. C'est le cas, notamment, avec l'affaire Olga Wormser-Migot traitée dans ce volume par Thomas Fontaine et

Bertrand Hamelin, qu'ils abordent surtout sous l'angle de la réaction des historiens.

Sans reprendre ici tous les éléments que ces deux auteurs ont développés, nous pouvons souligner ici que cette affaire et cette erreur peuvent intéresser l'histoire scolaire pour mettre en évidence l'évolution de l'historiographie, le fait que nos connaissances d'histoire résultent de questions renouvelées et de modifications des postures de celles et ceux qui les posent. Ainsi, l'erreur factuelle sur l'existence ou non de chambres à gaz dans des camps nazis occidentaux, et les réactions qu'elle n'a pas toujours suscitées chez les historiens, se situent au cœur d'un double enjeu épistémologique qui mérite d'être souligné. Il s'agit d'abord de la parole des témoins et de son statut scientifique, si mal reconnu à cette époque, et qui reste encore en retrait dans le contexte de l'historiographie dominante en France¹. Il est question par ailleurs de faire valoir la distinction, au sein de la criminalité nazie, entre les camps de concentration et les camps d'extermination². Or, ces deux enjeux, vu leur importance pour la compréhension des spécificités de la criminalité nazie, ont de fait toute leur place dans les apprentissages scolaires de l'histoire. Ils donnent à voir comment l'histoire peut s'emparer d'enjeux différents

et sans cesse renouvelés au cours de sa construction, ainsi que la charge politique véhiculée par certains contenus scolaires.

De fausses certitudes pour montrer qu'il reste de l'incertitude dans l'histoire

Une autre forme d'imprécision historiographique concerne justement la prétention illusoire à la factualité et à la certitude. Par exemple, quand Serge Klarsfeld prétend chiffrer de manière précise le nombre de réfoulements de réfugiés juifs effectués par les autorités suisses au cours de la Seconde Guerre mondiale, cela ne le mène pas seulement à minimiser la gravité des faits en avançant des chiffres minimalistes, mais aussi à négliger différents facteurs d'incertitude liés à la destruction de nombreuses archives, aux difficultés d'identification de victimes désespérées qui ont tenté par tous les moyens de franchir la frontière, aux effets dissuasifs préalables de l'attitude des consulats, etc., sans parler d'une périodisation fine qui met en évidence une évolution marquée de la politique d'asile en fonction des différentes phases de la guerre³. Et là encore, montrer comment se pose aujourd'hui cette question de la détermination du nombre de réfoulements permet de

1. Voir encore récemment une charge assez surprenante d'Henry Roussel contre ceux qui développeraient « une véritable idéologie du témoignage qui magnifie le témoin et la victime, sacrifie leur parole, affiche une fausse humilité à leur égard laquelle masque, de mon point de vue, un populisme scientifique dont l'objectif n'est pas, comme dans tout populisme, le désir de défendre la cause des "oubliés de l'Histoire" mais bien celui plus ou moins conscient de parler – fort – à leur place ». *La Dernière Catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*, Paris, Gallimard, 2012, p. 254.

2. Cette distinction a aujourd'hui un peu évolué puisque l'usage du terme de centre de mise à mort s'est imposé pour lesdits « camps d'extermination » et que l'existence d'une chambre à gaz n'est ainsi plus un signe de caractérisation de même nature entre différentes catégories de lieux de la criminalité nazie.

3. Voir à ce propos Charles Heimberg, *Frontière suisse et réfugiés juifs : une minimisation récurrente*, <http://blogs.mediapart.fr/blog/charles-heimberg/160213/frontiere-suisse-et-refugies-juifs-une-minimisation-recurrente>, mis en ligne le 16 février 2013, consulté le 2 janvier 2014.

mieux faire comprendre la nature, les modalités et les finalités de l'enquête historienne.

Dans un tout autre registre, l'enseignement de l'histoire des trois monothéismes en France, qui s'étale du primaire aux premières années de collège, gagnerait à se dépoussiérer de ses certitudes (les manuels montrent parfois le plan du temple de Salomon, ou encore le trajet précis des Hébreux sur une carte du Proche-Orient) pour montrer les processus de construction d'un récit de vérité que les preuves matérielles sont loin de corroborer. Au lieu de cela, et sous prétexte de « faire rêver » les jeunes enfants en les baladant dans un passé aux confins du mythologique, le récit scolaire des trois monothéismes valide des récits de fondation dominants sans en restituer l'historicité.

CONCLUSION

Comme cela a été souligné dans ce volume, la nature des erreurs historiographiques possibles est très variée. Elles peuvent concerter aussi bien des données factuelles précises que la dimension interprétative de l'histoire. Mais quoi qu'il en soit, leur prise en compte ponctuelle dans l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire à l'école peut être pertinente, dans certains cas, dès lors qu'elle permet de faire prendre conscience aux élèves que le savoir historien résulte d'une construction, d'un tâtonnement, parfois de la critique et du dépassement d'une erreur ou d'un obstacle à la prise en compte des présents du passé ; de considérer aussi que le savoir historien est situé en ce

sens qu'il répond à des questions sur le passé régulièrement renouvelées et dont l'évolution peut soudain mettre à jour des erreurs anciennes et insoupçonnées. C'est là toute une dimension de fabrication du savoir historien dont les élèves devraient pouvoir prendre conscience au cours de leur parcours scolaire.

*VIE
ASSOCIATIVE*

Nouvelles du monde associatif de la déportation

Fondation pour la mémoire de la Déportation

Comme suite aux nouvelles dispositions statutaires en vigueur à la Fondation, le Conseil représentatif de la mémoire de la Déportation (CRMD) s'est réuni, sous la présidence de Viviane Boussier, le 8 octobre 2013, en présence de l'ensemble des délégués des associations impliquées dans le travail de mémoire de la déportation, pour définir les orientations des manifestations commémoratives du 70^e anniversaire de la libération des camps nazis en 2015, année qui coïncidera avec le 70^e anniversaire de la victoire sur le nazisme.

Parmi les vœux exprimés, l'idée d'une semaine de la déportation, rythmée par un ensemble de cérémonies et conclue par le point d'orgue du dernier dimanche d'avril, journée nationale du Souvenir de la Déportation, s'est imposée. À l'occasion de cette journée, l'implication personnelle du président de la République est vivement souhaitée, pour un hommage de la République aux déportés survivants, ainsi que, dans la mesure du possible, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux aménagements du monument de l'Île de la Cité puis au mémorial national de Natzweiler-Struthof (en juin 2015?).

D'autres perspectives ont été ouvertes, comme l'organisation d'un grand concert en clôture de la journée nationale du Souvenir, celle d'un projet européen associant les mémoires européennes au Centre européen du résistant-déporté de Natzweiler-Struthof, pour promouvoir la conscience d'un

patrimoine commun de la déportation et de la résistance contre le nazisme.

De nombreux projets artistiques et culturels, dont un colloque européen, sont prévus ou envisagés de façon décentralisée et délocalisée : spectacles, films, DVD, médias (smartphone, Facebook...), en lien avec la « semaine de la Déportation » et l'hommage aux déportés. La couverture des événements par la presse et le concours des télévisions sont vivement souhaités, notamment par la programmation d'émissions historiques.

30, bd des Invalides

75007 PARIS.

www.fmd.asso.fr.

Tél. : 01 47 05 81 50 ou 01 47 05 81 27

Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation

Le fait marquant de la vie de l'association en cette fin d'année 2013 est sans conteste l'accueil au sein de l'association et l'intégration des ADIRP (structures départementales de la FNDIRP) qui se sont dissoutes, ainsi que l'étude, voire la mise en œuvre de projets communs pour le présent et pour l'avenir. Il en résulte une nouvelle évolution du règlement intérieur et un accroissement général des forces et des moyens d'action dans les départements concernés.

Sous l'impulsion de la nouvelle secrétaire générale, Michèle Gabert, la revue *Mémoire et Vigilance* de l'association a pris un tournant et élargi son contenu.

Parmi les points forts, signalons un article de Catherine Fabre, maître de

conférence honoraire à l'Université Paris 3 Sorbonne, consacré à une analyse de la montée en puissance des extrêmes droites en Europe, faisant suite à l'article de Yannis Thanassekos (sociologue, université libre de Bruxelles), publié dans le numéro précédent, sur le parti *Aube dorée*, qui sévit en Grèce à la faveur de la crise économique et avec la neutralité bienveillante de l'État.

Mémoire et vigilance, n° 65, septembre-décembre 2013.

31, bd Saint-Germain

75005 Paris

www.afmd.asso.fr

Tél. : 01 43 25 84 98

FNDIRP

Affaiblie par ses dissensions internes, par la démission collective de l'ancienne équipe dirigeante et la dissolution de plusieurs associations départementales dont celles de Paris et de plusieurs départements de la couronne qui ont décidé de rejoindre l'association des Amis de la Fondation, la FNDIRP « nouvelle formule » a élu ses nouveaux dirigeants et tente de définir sa place et sa ligne d'action dans le paysage mémoriel que ses responsables nouveaux ont contribué à faire émerger.

L'ancien déporté à Dachau Walter Bassan a été élu président et Anita Baudouin, secrétaire générale. Constituée à 80 % de membres qui ne sont ni déportés, ni internés, ni PRO, la Fédération subit une mutation interne qui devrait déboucher en bonne logique sur l'introduction d'un nouveau sigle dans sa dénomination, prenant en compte cette évolution : famille, amis

ou sympathisants ? La question reste posée.

Dans l'immédiat, il est clair, à lire les éditoriaux du dernier *Patriote résistant* que la doxa officielle reste l'inscription dans la continuité et la tradition, sur fond d'appel à l'unité, sauf que la réalité se présente désormais différemment.

Parmi les communications à lire du dernier numéro du *Patriote résistant*, nous avons retenu une critique sans concession de Jean-Pierre Vittori sur la série *Un village français* diffusé le mardi soir sur France 3 (p. 5), un hommage, sous la même signature, à René Roy, fondateur du journal *Le Patriote résistant* (p. 6), un cahier spécial consacré au Concours national de la Résistance et de la Déportation 2013-2014 (*Libération du territoire et retour à la République*), une chronique de Jean-Luc Bellanger sur *la Croatie des Oustachis*, utile pour qui veut comprendre l'évolution de l'ex-Yougoslavie depuis les années 1990, et, enfin, une excellente interview (p. 29) de Jacques Semelin, directeur de recherche au CNRS, auteur d'une remarquable encyclopédie sur les violences de masse du XX^e siècle et d'une étude sur le sauvetage en situation génocidaire, à la suite de la parution de son livre *Persécutions et entraides dans la France occupée. Comment 75 % des Juifs en France ont échappé à la mort ?* (Éditions des Arènes-Seuil, Paris 2013).

Le Patriote résistant, n° 881, décembre 2013.

10, rue Leroux

75116 Paris

www.fndirp.asso.fr

Tél. : 01 44 17 37 38

I UNADIF-FNDIR

Le Déporté d'octobre 2013 évoque sous la plume de Jacqueline Fleury, vice-présidente de la FNDIR, le projet présidentiel de transfert d'une femme au Panthéon, en indiquant que la FNDIR-UNADIF soutient le choix de Germaine Tillion, ethnologue, résistante engagée dans le réseau du Musée de l'Homme, déportée avec sa mère à Ravensbrück, où cette dernière décède-ra en mars 1945, et qui se fera remarquer à son retour par son action en faveur de la création des Centres sociaux éducatifs en Algérie en plein conflit de décolonisation, puis contre la torture et participera à la commission d'enquête sur le goulag.

Le portrait « phare » de ce numéro de la revue *Le Déporté* est celui d'un ancien immigré italien de l'entre-deux-guerres, réfractaire au STO, dénoncé et arrêté en juin 1944 puis déporté au camp de Neuengamme en juillet 1944, enfin rescapé du drame de la baie de Lübeck en mai 1945. Un parcours exceptionnel et singulier.

Suit le compte rendu détaillé d'une table ronde organisée autour de la problématique de la transmission de la mémoire, le 11 septembre 2013, à Paris.

Le diagnostic posé d'une difficulté croissante à « transmettre », attribuée :

- au vide progressif sur cette période de l'histoire dans les programmes et manuels scolaires,

- à la disparition progressive des témoins, qui se traduit par une baisse du nombre de participants au Concours national de la Résistance et de la Déportation,

- au rôle des médias qui focalisent

leurs rares interventions sur la mémoire de la Shoah en ignorant les autres déportations, n'est ni nouveau, ni original. Largement commenté dans le débat, ce diagnostic ne s'accompagne, on peut le regretter, d'aucune analyse prospective de la société, de son évolution, il se focalise sur la jeunesse (scolaire, il va de soi) et ignore le monde adulte. L'impression dominante est celle d'un discours qui tourne en rond, imputant la situation aux « autres » : État, Éducation nationale, corps enseignant, sans remise en question intrinsèque, hormis la notion novatrice de « relais-mémoire » qui demeure cependant quelque peu nébuleuse. De ce tour d'horizon ne se dégage aucune orientation concrète lisible ni réellement mobilisatrice. L'on serait tenté de conclure en disant aux participants : « poursuivez, approfondissez et décloisonnez votre vision des choses ».

En brèves, signalons, par ailleurs, un communiqué de l'Association des archivistes sur les dangers d'une nouvelle réglementation européenne qui risque de porter atteinte au régime des archives en interdisant la conservation de données nominatives au-delà d'une certaine durée, un plaidoyer de Jean-Christian Petitfils, historien, en faveur de l'enseignement de l'histoire et du « roman national », source de cohésion nationale, enfin un compte rendu commenté de la visite des présidents allemand et français à Oradour-sur-Glane le 4 septembre 2013.

Le Déporté, n° 577, octobre 2013.

49, rue du Faubourg du Temple

75010 Paris

Tél. : 01 53 70 47 00

www.unadif.fr

I Union des Déportés d'Auschwitz (UDA)

Dans son éditorial de décembre 2013, le président de l'UDA, Raphaël Esrail, exprime sa satisfaction qu'après de longues démarches soit enfin intervenue une décision favorable du musée d'Auschwitz-Birkenau de développer un programme de visionnage de témoignages de survivants juifs sur les sites des deux camps d'Auschwitz I et de Birkenau, et exprime l'espoir d'y être associé.

Sous la signature d'Isabelle Ernot, historienne à l'UDA, on lira un article rappelant un moment singulier de la vie de l'amicale qui s'était associée à une marche de la paix « Hiroshima-Auschwitz » en 1963, précisant qu'il convient de situer cet événement dans son contexte géostratégique mondial du moment, marqué par la guerre froide et la crise des fusées de Cuba, mais également la guerre du Vietnam, la course aux armements nucléaires et thermonucléaires et en contre-point par l'émergence des mouvements pacifistes. Dans sa conclusion, l'auteure indique que cette marche fut une illustration de l'histoire du pacifisme dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Marie-Paule Hervieu, présidente du cercle d'études, signe pour sa part, un compte rendu remarquable d'une journée d'étude sur Jean Zay, ancien ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front populaire, assassiné par la milice française de Darnand le 20 juin 1944.

Enfin, le même bulletin fait part de l'existence d'un réseau Villes et villages des Justes de France, qui porte la

mémoire des femmes et des hommes ayant au cours de la Seconde Guerre mondiale sauvé des Juifs en s'opposant aux persécutions antisémites nazies et à l'État français de Vichy.

Après Auschwitz, n° 328, décembre 2013
39, bd Beaumarchais
75003 Paris
Tél. : 01 49 96 48 48
www.cercleshoah.org

I Association française Buchenwald-Dora et Kommandos

Dans son édition du dernier trimestre 2013, le bulletin de l'Association française Buchenwald-Dora et Kommandos, sous la plume de Jean-François Fayard puis de Dominique Durand, interroge l'avenir de l'association et son rôle aux côtés des autres amicales de camp et de la Fondation. Le premier éclaire sa démarche d'adhésion à l'amicale, en partant du constat que la mémoire n'est l'apanage de personne ni d'aucune instance mémorielle, qu'il n'existe aucune légitimité (souvent auto-proclamée) au devoir de mémoire, et concluant que « *la mémoire, loin d'être un devoir, est avant tout une évidence, une certitude, un besoin instinctuel de partage* », transmettre n'étant qu'une composante de ce partage.

Le second, dans un texte préambule au XXXIII^e congrès de l'Amicale, rappelle la réflexion engagée au précédent congrès sur l'avenir des associations (liées à la déportation), leur survie « à la disparition des derniers témoins, leur légitimité à représenter les déportés et leur mémoire ». Plus précisément, il questionne les évolutions envisageables.

Le relais pris dans le cadre d'une « chaîne transgénérationnelle » par fidélité familiale, l'engagement parallèle de sympathisants suffiront-ils à assurer la pérennité de la vie associative ? Le réalisme qui déjà impose « de réduire la voilure » conduira-t-il, à terme, à un regroupement au sein de la Fondation, mais alors « avec quel périmètre d'indépendance ? »

La transmission « après l'ère des témoins » vue par différents intervenants est livrée à la réflexion : « triptyque "connaissance, évocation, interpellation" », pour l'un ; « travail historique » prolongé par « la confrontation du public à la réalité du terrain et au vécu des déportés sur les sites concentrationnaires », pour l'autre ; travail « sur les spécificités », le « détail topographique, narratif et singulier, pouvant seul captiver l'intérêt et nourrir la réflexion », pour le troisième.

Avec en perspective l'objectif de parvenir à susciter le même intérêt auprès du public que celui soulevé par les témoins eux-mêmes.

Les transformations et mutations en cours ou à venir affectant le monde associatif de la déportation, notamment la FNDIRP qui fut créée par les dirigeants de l'association, ne seront pas sans retombées et entraînent déjà en corollaire un resserrement des liens entre amicales de camp et une attention particulière « à l'évolution » de la Fondation et de l'association des Amis de la Fondation.

Le Serment, n° 350, quatrième trimestre 2013.

16, rue Demarquay

75010 Paris

www.buchenwald-dora.fr

Commission Dora Ellrich de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Dans sa dernière publication, le *Dora Lien* (septembre 2013) évoque, sous la plume de Jean-Pierre Thiercelin, secrétaire général de la commission, la figure étrangement jeune et actuelle de Stéphane Hessel, ancien déporté à Buchenwald puis Dora, auquel la Nation a rendu un hommage solennel aux Invalides le 7 mars 2013.

Louis Garnier, déporté à Dora, rappelle dans ce numéro ce que fut la Résistance au camp et dresse un panorama des aménagements nouveaux du site de Dora (prison, aire des exécutions, matérialisation de l'ancienne voie ferrée d'accès au camp), des actions en cours de l'association *Jugend für Dora* pour matérialiser l'emplacement des anciennes baraques aujourd'hui disparues, enfin le projet d'évocation figurative, sur un monument à créer, des différents Kommandos et annexes dépendants du camp de Dora.

L'auteur consacre ensuite quelques lignes à la nouvelle configuration en cours de réalisation, du musée de l'Ordre de la Libération aux Invalides, dont l'inauguration est prévue pour le 18 juin 2015.

Le bulletin présente un nouvel ouvrage *Nos Champs de solitude*, édité par la commission, qui, au travers d'un dialogue entre photographies et écrits, « retrace le parcours impitoyable des déportés » dans l'horreur du camp et de ses annexes.

Dora Lien, septembre 2013.

30, bd des Invalides

75007 PARIS

Tél. 01 47 05 27 30

Amicale de Flossenbürg et Kommandos

L'amicale de Flossenbürg, que préside Michel Clisson, a décidé d'installer son siège dans les locaux de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, 30, bd des Invalides, à la fin 2013. C'est désormais chose faite.

Engagée dans une partie de bras de fer délicate avec les responsables du site de l'ancien camp de concentration de Flossenbürg (Land de Bavière, Foundation des mémoriaux de Bavière, Municipalité de Flossenbürg et direction du Gedenkstätte), à propos des aménagements extérieurs du nouvel ensemble intégré à ce lieu de mémoire, et ayant été l'un des moteurs essentiels de l'évolution du site dans la période d'après-guerre, elle a sollicité et obtenu le soutien et la solidarité de la Fondation et de l'ensemble des associations françaises de mémoire de la Déportation, à l'occasion de la réunion du CRMD d'octobre 2013, dans sa démarche. L'évolution de la situation constituera un test à observer avec la plus grande attention, de la volonté des autorités allemandes de susciter une concertation et prendre en considération les aspirations internationales, dans l'évolution des sites de mémoire et la politique qui y est pratiquée.

30, bd des Invalides

75007 PARIS

Amicale de Mauthausen

L'amicale de Mauthausen, par l'éditorial de son président, affirme avec force, en dépit des « coups rudes cette année » (2013), sa volonté de conduire

des projets « ambitieux et coûteux » pour 2014 et au-delà.

Elle entend ne pas « céder aux appels à la "modernisation" – autrement dit dilution – de la mémoire des camps » et garder un cap qui consiste à « tracer sans relâche, en France, en Autriche et en Slovénie, avec ses partenaires espagnols ou belges [...] les formes pertinentes, héritées ou nouvelles de la mémoire de Mauthausen et de ses Kommandos ».

Le bulletin rend hommage à une figure disparue de la déportation espagnole, Alejandro Bermejo Mateo, alias Alexandre Vernizo, qui après sa libération, a dû vivre un nouvel exil en France, faute de pouvoir regagner son pays où régnait toujours le franquisme. Il était porte-drapeau de l'amicale.

La mise en ligne, sur le site de l'amicale, de l'ensemble des revues périodiques est chose faite. Le conseil d'administration du 28 septembre 2013, a décidé, geste fort et symbolique, d'agrafer une cravate aux couleurs de la République espagnole sur le drapeau de l'amicale. Parmi les évènements relatés figurent les journées franco-allemandes de Dieulefit (en juillet 2013, à l'occasion desquelles fut interprétée la Cantate de Mauthausen créée pour le 50^e anniversaire de la libération du camp), la participation de l'amicale à un colloque organisé en septembre 2013 par la Société d'écologie humaine, sur le thème du « voyage » dans les camps, et enfin la participation de l'amicale aux Rendez-vous de l'histoire, à Blois en octobre 2013. On trouvera aussi un compte rendu des activités du Comité international de Mauthausen.

Le bulletin de janvier 2014, arrivé au moment du bouclage de ces lignes, ne peut être détaillé. Signalons simplement l'intérêt de l'article de Laurent Laidet, muséographe, présentant le nouveau visage et l'articulation du musée de Mauthausen repensé, et celui de Patrice Lafaurie sur la nouvelle galerie de mémoire du site de Steyr (Kommando de Mauthausen).

Mauthausen, n° 334, octobre 2013 et n° 335, janvier 2014.

31, bd Saint-Germain
75005 Paris
mauthausen@orange.fr
www.campmauthausen.org

■ Amicale de Neuengamme

La dernière livraison du bulletin de l'Amicale de Neuengamme rend hommage, sous la plume de Janine Grassin, à la mémoire de Jean Rousseau, ancien déporté à Neuengamme, président de la CNCVR, premier adjoint au maire d'Angers, conseiller général du Maine-et-Loire qui était en outre très engagée dans le Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Il donne ensuite communication du calendrier des activités culturelles organisées par le *Gedenkstätte* de Neuengamme en novembre et décembre 2013, dont une conférence sur « la violence sexuelle pendant la Seconde Guerre mondiale », la visite du quartier juif de Hambourg en lien avec l'anniversaire de la Nuit de cristal, une conférence sur l'histoire des Juifs de Grèce, une exposition de photos sur les Tziganes survivants de la terreur nazie,

enfin un colloque international sur « *le sentiment de culpabilité dans les familles des coupables du national-socialisme de 1945 à nos jours* ».

Le bulletin mentionne la création d'une inter-amicale regroupant les amicales de Dachau, Mauthausen et Neuengamme, et présente les projets en perspective de cette nouvelle structure : réalisation d'un DVD sur les camps à partir de témoignages de survivants, publication des actes d'un colloque sur les « marches de la mort » (13 janvier 2012), réalisation d'un DVD de chants de la déportation, participation au 25^{es} journées de la société d'écologie humaine sur le thème du « voyage », participation aux Rendez-vous de l'histoire à Blois.

Enfin, il mentionne la création du Conseil représentatif de la mémoire de la déportation, nouvelle instance de la Fondation pour la mémoire de déportation, et l'élection de sa représentante, Viviane Boussier en qualité de présidente de cette instance.

N'oublions jamais, n° 220, octobre 2013.

6, place Myron-Herrick
51100 Reims
www.campneuengamme.org

■ Amicale de Ravensbrück

Le bulletin de l'Amicale de Ravensbrück, n° 184, du deuxième semestre 2013, fait un point sur l'assemblée générale de l'amicale des 4 et 5 octobre 2013. Il insiste sur la volonté des participantes de mettre en œuvre et d'atteindre les objectifs assignés au 70^e anniversaire de la libération du camp de Ravensbrück, à savoir :

– l'opération « 1000 rosiers à Ravensbrück », déjà présentée dans le précédent numéro de la revue *En Jeu*, qui débouchera sur la plantation de 1000 rosiers devant le Mur des Nations pour célébrer le 70^e anniversaire de la libération du camp de Ravensbrück,

– la constitution d'une vaste biographie des déportées de Ravensbrück.

Le bulletin mentionne par ailleurs la sortie du roman *Kinderzimmer* de Valentine Goby (Actes Sud, 2013), qui évoque le sort des enfants nés dans ce camp de femmes et la forte solidarité entre détenues pour les sauver, face à la barbarie. Ce livre connaît un réel succès.

Ravensbrück, n° 184, deuxième semestre 2013.

10, rue Leroux
75116 Paris

■ Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen

L'amicale rend compte de son congrès de 2013, marqué par une rencontre « nouvelles générations » articulée autour d'une visite de l'exposition du musée de Bondues « Rester debout », présentée par Odile Louage, présidente du musée de Bondues et de l'AFMD 59, par une conférence sur le centre de mémoire de l'abbaye-prison de Loos, prononcée par André Gustin (président du centre), une conférence de Pierre Outerrick, historien roubaïsien, sur la grande grève des mineurs du Nord-Pas-de-Calais de mai juin 1941 et sa terrible répression, à l'origine de l'un des premiers trains de déportation, envoyé à Sachsenhausen, le 23 juillet 1941.

Au cours de ce congrès, Lucienne Gouffaert a été élue à la présidence de l'amicale en remplacement de Georges Durou.

Bulletin de l'Amicale Oranienburg-Sachsenhausen, n° 207, septembre 2013.

77, av. Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 42 45 74 88
www.campsachsenhausen.org

■ Association Eyses-Dachau

Jules Bloch, président de l'association, rappelle dans son éditorial la tentative d'évasion collective des détenus de la centrale d'Eyses, suivie de leur déportation au camp de Dachau, qui eut lieu le 19 février 1944, il y a bientôt 70 ans, et souligne ce qui a fait « l'esprit d'Eyses » : une solidarité sans faille, qui transcendait les origines, les opinions politiques et religieuses. Il conclut sur une note optimiste concernant la réalisation « *en bonne voie* » d'un musée à Eyses.

On lira avec intérêt les quelques lignes consacrées à l'histoire et à la composition du train « *de la Marseillaise* », ce train qui transférait la plupart des résistants emprisonnés en zone sud vers la centrale d'Eyses, sur décision du régime de Vichy.

Unis comme à Eyses, trimestriel d'information et de liaison de l'Association nationale pour la mémoire des Résistants et Patriotes emprisonnés à Eyses, n° 266, octobre 2013.

10, rue Leroux
75116 Paris
Tél. : 01 44 17 38 27
www.eyses.fr

Société des familles et amis de l'ADIR (SFAADIR)

Lors de son assemblée générale du 14 septembre 2013, la SFAADIR a fait part de ses projets d'avenir que rappelle sa présidente :

- visite de la BDIC et consultation des archives de l'ADIR qui y sont déposées,
- octobre 2014, commémoration du 70^e anniversaire de la création de l'association Les prisonnières de la Résistance, future ADIR (Association des anciennes déportées et internées de la Résistance),
- dans la perspective du 70^e anniversaire de la libération des camps (2015), la SFAADIR demande que soit reconstituée une baraque sur le site de Ravensbrück,

- proposition à la Commission européenne, au titre du programme « Une mémoire européenne active », d'organiser un colloque européen sur « la mémoire de la Résistance et de la Déportation », en liaison avec d'autres associations françaises et européennes.

La lettre de la SFAADIR, n° 7, septembre-octobre 2013.

Contact : Claude du Granrut
Présidente
28, rue de Montpensier
75001 Paris

Amicale du camp de Gurs

Le président de l'amicale, André Laufer, annonce l'aboutissement prochain de ses longues démarches en faveur de la création d'aménagements permanents à la fois mémoriels et pédagogiques sur le site de Gurs. Un GIP (groupement

d'intérêt public) va voir le jour et mettre en œuvre les propositions formulées dans une étude de préfiguration confiée au cabinet Abaque de Paris. La Fondation pour la mémoire de la Déportation, qui avait été sollicitée pour soutenir le projet de l'amicale, avait tenté d'obtenir un soutien financier par amendement parlementaire auprès du président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Didier Migaud, il y a quelques années, à l'image de ce qui fut obtenu par le maire de Compiègne, Philippe Marini, pour le mémorial de Royallieu, mais fut déboutée. Ses moyens ne lui permettant pas d'aller plus loin, elle est sortie du jeu, mais se réjouit aujourd'hui de la tournure prise par ce projet.

Bulletin trimestriel de l'Amicale du camp de Gurs, n° 132, septembre 2013.

www.campgurs.org

Association « Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants »

Nous signalons particulièrement les deux éditoriaux de Jean Artoux, président national, et André Tixier, chargé des rapports armée-éducation, qui s'expriment sur la création du CRMD de la Fondation, les projets pour les commémorations de 2014 et 2015 et l'esprit dans lequel ils entendent qu'elles soient abordées et comprises : un « *devoir de se préparer à d'autres éventualités pour les devancer, s'y préparer et ne pas les subir* ».

Envols, n° 284, deuxième semestre 2013.

17, rue des Petits-Hôtels
75010 PARIS

Comment se procurer la revue

ABONNEMENT ANNUEL - 2 NUMÉROS

Prix (frais de port inclus) : **30€**

Règlement :

- **par virement direct** en indiquant l'objet : « ABONNEMENT REVUE EN JEU »

Compte La Banque Postale

Code IBAN : FR82 2004 1000 0119 5002 3W02 060

Code BIC : PSSTFRPPPAP

ou

- **par chèque**, à l'ordre de la Fondation pour la mémoire de la Déportation.

ACHAT À L'UNITÉ

Prix au numéro : **17€**

En vente à la Fondation.

Pour toute commande de librairie, s'adresser directement à la Fondation.

Fondation pour la mémoire de la Déportation

30, bd des Invalides - 75007 Paris

www.fmd.asso.fr - revue.en.jeu@gmail.com - tél. : 01 47 05 81 50.

ISSN : 2269-2347

Contribuer à la revue

La revue prendra en compte et pourra publier des articles sur des sujets autres que ceux des dossiers thématiques, à condition qu'ils s'inscrivent dans le champ d'étude des grands conflits contemporains (de la répression et de massacres de masse, notamment) et de leur enjeux interprétatifs sur le plan historiographique et des sciences sociales.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rapporter à la plateforme éditoriale de la revue publiée dans le premier numéro, paru en juin 2013. La plateforme est consultable sur le site de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, à la rubrique « En Jeu ».

<http://blog-fondation-memoire-deportation.blogspot.fr>

La charte rédactionnelle est également disponible sur le site.